

Sommaire

Sigles et abréviations
Liste des tableaux et figures
Introduction générale	1
Chapitre I : Généralités et fondement de l'activité entrepreneuriale	
1. Genèse et fondement de l'entrepreneuriat.....	5
2. Entrepreneuriat, phénomène économique et social.....	15
Chapitre II : PME en Algérie	
1. Dispositifs de soutien public et le financement des PME	30
2. Réalité des PME en Algérie	45
Chapitre III : ANSEJ et la création d'entreprises en Algérie	
1. Dispositif de soutien à l'emploi des jeunes	56
2. Bilans relatifs à l'ANSEJ	66
Chapitre IV : Rôle de l'ANSEJ dans la promotion des PME	
1. Paysage de l'entrepreneuriat dans la région de Bejaia.....	74
2. Contribution de l'ANSEJ au développement local	78
Conclusion générale	91
Bibliographie.....	93
Annexes
Table des matières

Sigles et abréviations

AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement.
ANDI	Agence Nationale du Développement d'Investissement.
ANDPME	Agence Nationale pour le Développement de la Petite et Moyenne Entreprise.
ANSEJ	Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes.
ANGEM	Agence Nationale de la Gestion du Microcrédit.
APSI	Agence pour la Promotion et le Soutien à l'Investissement.
BEF	Banque et Etablissements Financiers.
BTP	Bâtiment et Travaux Publics.
BTPH	Bâtiment, Travaux Publics et Hydraulique.
CASNOS	Caisse d'Assurance Sociale des Non Salariés.
CE	Communauté Européenne.
CEEI	Centre Européen des Entreprises Innovantes.
CGCI	Caisse de Garantie et des Crédits Investissement.
CIREM	Centre d'Initiatives et Recherches Européennes pour la Méditerranée.
CNAC	Caisse Nationale d'Assurance Chômage.
DA	Dinar Algérien.
DGPME	Direction Générale de la Petite et Moyenne Entreprise.
EPA	Etablissement Public à caractère Administratif.
EPE	Entreprise Publique Economique.
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial.
EURL	Entreprise Unipersonnelle à Ressources Limitées.
FGAR	Fonds de Garantie des crédits aux PME.
FNI	Fonds National d'Investissement.
FNSEJ	Fonds National de Soutien à l'Emploi des Jeunes.
IBS	Impôt sur le Bénéfice des Sociétés.
IRG	Impôt sur le Revenu Global.
ISMME	Industries Sidérurgiques, Métalliques et Electroniques.
MPMEA	Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et d'Artisanat.
NASDAQ	National Association of Securities Dealers Automated Quotations.
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique.
PIB	Produit Intérieur Brut.
PME	Petite et Moyenne Entreprise.
PMI	Petite et Moyenne Industrie.
PNDAR	Programme National du Développement Agricole et Rural.
PNR	Prêt Non Rémunéré.
R&D	Recherche et Développement.
SARL	Société A Ressources Limitées.
TAP	Taxe sur l'Activité Professionnelle.
TIC	Technologie de l'Information et de Communication.
TPE	Très Petite Entreprise.
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Listes des tableaux et figures

Liste des tableaux :

Tableau n° 1. Situation globale des dossiers traités durant le 1 ^{er} semestre 2012	33
Tableau n° 2. Répartition des dossiers traités par secteur d'activité	40
Tableau n° 3. Projets hébergés au niveau des pépinières d'entreprises	44
Tableau n° 4 : Récapitulatif des données des centres de facilitation 2012	44
Tableau n° 5. Population globale des PME à la fin du 1 ^{er} semestre 2012.....	48
Tableau n° 6. Evolution des PME (1 ^{er} semestre 2011- 1 ^{er} semestre 2012).....	48
Tableau n° 7. PME publiques par secteur d'activité	49
Tableau n° 8. Evolution des emplois déclarés par type de PME.....	50
Tableau n° 9. Mouvements des PME privées par tranches d'effectif	51
Tableau n° 10. Evolution des PME privées par secteurs d'activité	52
Tableau n° 11. Mortalité des PME privées	53
Tableau n° 12. Mortalité des PME privées personnes morales par secteurs d'activité.....	53
Tableau n° 13. La mortalité des PME dans le secteur des Services.....	54
Tableau n° 14. La mortalité des PME dans le secteur de l'industrie	54
-Tableau n° 15. Mortalité des PME privées personnes physiques	55
Tableau n° 16. Bonification des taux d'intérêts bancaires	63
Tableau n° 17 : Projets financés par secteur d'activité (cumul au 30/06/2012).....	70
Tableau n° 18. Projets financés par genre et par secteur d'activité.....	71
Tableau n° 19 : Données relatives aux dossiers déposés à l'ANSEJ depuis son lancement.....	78
Tableau n° 20 : Répartition des dossiers déposés, et attestations d'éligibilité de 2006-2012.....	79
Tableau n° 21: Répartition de projets financés par secteur d'activité du 01/01/au 31/12/12.....	82
Tableau n° 22 : Répartition de projets financés par sexe du gérant du 01/01/au 31/12/2012.....	85

Liste des figures :

Figure n° 1: Evolution de la population des PME/PMI depuis 2003-2011	46
Figure n° 2 : Répartition du montant d'investissement niveau 1	61
Figure n° 3: Répartition du montant d'investissement niveau 2	62
Figure n° 4: Répartition d'attestations d'éligibilité et de conformité par secteur au 30/06/12	67
Figure n° 5: Attestations de conformité et emplois correspondants.....	68
Figure n° 6: Répartition par genre des projets financés	72
Figure n° 7 : Part des cinq premières wilayas dans la répartition des PME.....	75
Figure n° 8 : Répartition des PME et les unités artisanales par Daïra au 31/12/2012.....	76
Figure n° 9: PME et création d'emploi par secteur d'activité 2012.....	77
Figure n° 10: Répartition des attestations délivrées et emplois correspondants du 01/01/2012 au 31/12/2012 par secteur d'activité	80
Figure n° 11 : Evolution du nombre des micros entreprises financées et du nombre d'emplois générés par les projets financés 2006-2012.....	84
Figure n° 12: Evolution du taux de féminité de 2006-2012.....	86

Introduction générale

Dans la littérature économique, la figure de l'entrepreneur apparaît au début du XVIII^e siècle grâce à Richard Cantillon qui est le premier à présenter la fonction de l'entrepreneur et sa contribution au développement économique. Selon Cantillon, l'entrepreneur prend des risques dans la mesure où il s'engage de façon ferme vis-à-vis de ses fournisseurs, alors qu'il n'a pas de garantie certaine de ce qu'il peut en attendre. Il a donc besoin d'évaluer correctement les mécanismes de marché afin de réduire l'incertitude caractéristique du climat dans lequel il est amené à prendre des décisions. Depuis ce premier regard, les économistes n'ont pas cessé de s'intéresser à la figure de l'entrepreneur, conduisant à une multitude de définitions qui lui attribuent une variété de fonctions et de comportements.

La littérature économique propose deux figures principales d'entrepreneur, celles de l'organisateur et de l'innovateur, et qui remplissent quatre rôles fondamentaux. Le premier de ces rôles concerne la prise en compte des risques dans les activités économiques. Le deuxième consiste à introduire des innovations qui vont contribuer à transformer l'économie. Dans le troisième, il s'agit de la recherche active des opportunités de profit sur les marchés considérés comme les supports de la création de la richesse. Enfin, le dernier rôle est la coordination des ressources limitées (travail, terre, capital, etc.). L'entrepreneur introduit à travers l'innovation un déséquilibre dans le système économique, ce qui lui permet d'obtenir un profit important, mais qui reste toujours temporaire. Les innovations finissent en effet inévitablement par être imitées, et ceci conduit à de nouveaux états d'équilibre qui remettent en cause la source de profit. Cette seconde figure de l'entrepreneur peut donc être caractérisée par plusieurs rôles : apport d'innovations, recherche d'opportunités pour de nouveaux produits et services.

Quant à L'entrepreneuriat, elle peut renvoyer à un état d'esprit ou à une dynamique d'action. L'esprit entrepreneurial recouvre les qualités que l'on a attribué communément à l'entrepreneur : la prise de risque, l'esprit d'initiative, l'audace, la pugnacité. La dynamique d'action de l'entrepreneur réside quant à elle dans sa capacité à faire advenir quelque chose de nouveau. Afin d'acclimater la dynamique entrepreneuriale, les grandes entreprises ont mis en place des dispositifs fondés sur des architectures différentes.

Aujourd'hui, par delà la diversité des dispositifs mis en œuvre, ces grandes entreprises se montrent de plus en plus convaincues de la nécessité d'impulser en leur sein une dynamique entrepreneuriale pour accroître leur compétitivité.

En revanche, l'intérêt montré à l'égard des PME n'est pas très récent, il remonte au milieu du siècle dernier. En effet le rôle primordial que peuvent jouer les PME dans la croissance économique a poussé les autorités publiques partout dans le monde à créer des institutions et adopter des mesures destinées à encourager leur développement. La mise en place d'organismes d'assistance aux PME date de 1948 au Japon, de 1953 aux Etats Unis, de 1954 en Inde, de 1966 en Tanzanie et de 1976 en Turquie. Aujourd'hui, face au mouvement de libéralisation qui ont fait, suite à la crise des politiques économiques d'inspiration Keynésienne, l'éloge de Schumpeter à l'égard de l'activité entrepreneuriale qui a connu un regain de succès dont bénéficie la PME, désormais présentée comme le moteur de la croissance économique.

En Algérie, il faudra remonter à la fin des années 80 pour déceler les prémices d'une option favorable au développement des PME privées. Le regain d'intérêt pour les PME apparaît de manière perceptible à la faveur de la mise en œuvre du processus des réformes économiques libérales. L'orientation en faveur des PME est apparue, dans le contexte de la transition vers l'économie de marché, comme une alternative à la relance des investissements et à l'essoufflement du modèle d'industrialisation de base en Algérie attesté par l'effondrement du secteur public économique.

Mais en dépit de leurs atouts, les PME privées souffrent de difficultés d'accès aux financements, de lourdeur de formalités administratives entravant la création et l'expansion des entreprises, et de l'absence de structures institutionnelles efficaces laissant suggérer que les efforts de promotion de la PME entrepris par l'État, depuis le début des années 90, n'ont pas abouti à un décollage significatif de ces entreprises en Algérie, les institutions directement concernées par la promotion de l'entrepreneuriat sont en nombre de quatre. Il s'agit tout d'abord de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) pour laquelle est confiée la mission de faciliter les procédures aux investisseurs aussi bien nationaux qu'étrangers. Le deuxième dispositif est lancé par la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC). La troisième mesure est destinée au soutien de la création d'activité et le microcrédit dont la gestion est confiée à l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM). Et la dernière est gérée par l'Agence Nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ), cette dernière sera l'objet de notre travail qui consiste à étudier et à analyser les mesures prises par ce dispositif de promotion des investissements orientés vers

les jeunes pour la création des micro-entreprises. Et c'est dans ce cadre que s'inscrit notre problématique, et ainsi notre question de départ est :

Quelle est la contribution des politiques de l'ANSEJ à la promotion de la dynamique entrepreneuriale ?

Pour mieux cerner cette problématique principale, nous l'appuyons par les questions secondaires suivantes :

- Quelle est la réalité des PME en Algérie après l'ère d'étatisme et du dirigisme économique ?
- Quelles sont les différentes politiques menées par le dispositif ANSEJ ?
- Ces politiques ont-elles réussi à attirer les jeunes vers cette institution pour créer leur propre entreprise ?
- Le dispositif ANSEJ joue t-il vraiment un rôle dans la promotion des petites et moyennes entreprises ?

Avant de répondre à ces questions certaines hypothèses s'imposent :

- Les PME en Algérie souffrent d'un environnement institutionnel et macro-économique moins favorable.
- Les politiques de l'ANSEJ sont l'ensemble des mesures et actions mises en place afin de donner aux jeunes une opportunité de réaliser leurs propres projets.
- Ces politiques ont permis d'attirer davantage de jeunes porteurs de projets et d'investissements.
- L'ANSEJ a joué un rôle important dans la promotion de l'activité entrepreneuriale.

Et afin de répondre à cette problématique, nous allons procéder à une collecte de données auprès de l'ANSEJ Bejaia, et pour mieux la cerner nous proposons le plan suivant :

- **Le premier chapitre** sera consacré aux généralités sur l'activité entrepreneuriale.
- **Le deuxième chapitre** est axé sur deux principaux points : les mesures mises en place par l'Etat pour promouvoir les PME et l'investissement, suivi d'un état des lieux sur la réalité des PME en Algérie.
- **Le troisième chapitre** sera consacré à l'Agence Nationale à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) et la création d'entreprises.
- **Le quatrième chapitre** est consacré au rôle du dispositif ANSEJ dans la promotion des PME, ce chapitre fera l'objet d'une analyse des données obtenues auprès de l'ANSEJ Bejaia.

Chapitre I : Généralités sur l'activité entrepreneuriale

Dans la théorie économique, l'entrepreneur est considéré comme le vecteur de la croissance économique. A travers le développement de son entreprise, il crée de la richesse et permet de générer des opportunités d'emploi. Ainsi l'entrepreneur devient le moteur de l'évolution économique, en inventant de nouvelles combinaisons des facteurs de production. Ce chapitre, apportera dans un premier temps un éclairage sur le fondement de l'activité entrepreneuriale, en soulignant la place importante occupée par l'entrepreneur dans la théorie économique, ainsi que les différents concepts et approches de base. Il abordera par la suite les apports de l'entrepreneuriat à la société et à l'économie à travers notamment l'innovation et la création d'entreprise.

1. Genèse et fondement de l'entrepreneuriat

Le mot entrepreneur apparaît dès la fin du XVI^{ème} siècle pour désigner toutes les personnes signant des contrats avec la royauté pour construire des fortifications, des ponts et des routes. D'ailleurs, Diderot le définit dans son encyclopédie de 1755, comme celui qui se charge d'un ouvrage. Dans la littérature économique, la figure de l'entrepreneur apparaît au début du XVIII^{ème} siècle grâce à Richard Cantillon.

1.1 Entrepreneur dans la théorie économique

Richard Cantillon, banquier de profession qui a vécu à une époque où prévalaient encore les idées mercantilistes, il avait écrit son ouvrage sur la nature du commerce en général entre 1728 et 1730¹. Il est le premier à avoir présenté la fonction de l'entrepreneur et son rôle dans le développement économique. Il souligne notamment, dans son analyse du phénomène entrepreneurial, le rôle de l'incertitude et du risque. L'entrepreneur de Cantillon prend des risques, dans la mesure où il s'engage vis-à-vis d'un tiers de façon ferme, alors qu'il n'a pas de garantie certaine de ce qu'il peut en attendre. Depuis ce premier regard, les économistes n'ont pas cessé de s'intéresser à la figure de l'entrepreneur, conduisant à une multitude de définitions qui lui attribuent une variété de fonctions et de comportements.

¹ Marie-Claude ESPOSITO, Christine ZUMELLO, "L'entrepreneur et la dynamique économique", édition, Economica, Paris, 2003, p.13.

Ainsi, Adam Smith considère que la fonction principale de l'entrepreneur consiste en l'accumulation du capital. Les économistes classiques qui viendront après lui, adoptent sa définition et confondent presque tous, la figure de l'entrepreneur et celle du capitaliste.

Toutefois Jean-Baptiste Say, industriel et banquier français, considéré comme le principal représentant de l'Ecole classique française, opte pour une approche plus différente, en assignant comme fonction principale à l'entrepreneur la combinaison des facteurs de production et l'organisation de la production. L'entrepreneur de Say est avant tout un preneur de risque qui investit son propre argent et coordonne des ressources qu'il se procure pour produire des biens. Il crée et développe des activités économiques pour son propre compte. En centrant son analyse sur la production, qu'il considère être le phénomène central de l'activité économique, Say place l'entrepreneur au centre du système productif. Au centre d'un faisceau de relations, l'entrepreneur est l'intermédiaire, d'une part, entre tous les agents qui participent au processus productif et, d'autre part, entre tous les agents pris en tant que groupe et le groupe des consommateurs. Il administre l'œuvre de la production ; il est le centre de plusieurs rapports ; il profite de ce que les autres savent et de ce qu'ils ignorent, et de tous les avantages accidentels de la production. L'entrepreneur de Say se distingue par certaines caractéristiques qui forment le métier d'entrepreneur² :

- Il agit pour son propre compte. Mais, entrepreneur et chef d'entreprise ne sont pas tout à fait synonymes. L'entrepreneur peut ne pas avoir à recourir au travail d'autrui. Il monte une affaire principalement dans un souci d'indépendance économique.

- Il intervient entre le travail d'exécution de l'ouvrier et le travail de recherche du savant. Ainsi Say distingue trois sortes d'opérations industrielles : « les recherches du savant », « les applications de l'entrepreneur » et « l'exécution de l'ouvrier », cet art d'application, qui forme une partie si essentielle de la production, est l'occupation d'une catégorie d'hommes qu'on appelle entrepreneurs d'industrie.

- Il est l'agent principal de la production. Les autres opérations sont bien indispensables pour la création des produits, mais c'est l'entrepreneur qui les met en œuvre, ce qui leur donne une impulsion utile, qui en tire des valeurs. Le travail de l'entrepreneur est productif, comme celui du savant et de l'ouvrier, souligne Say.

² Sophie BOUTILLIER, Dimitri UZUNIDIS, « l'entrepreneur », édition, Economica, Paris, 1995, pp. 17, 18.

- La production est l'application de la science ou des notions, l'application de ces notions concerne l'ensemble des besoins de l'homme. Soit deux champ d'intervention pour l'entrepreneur, qui pour ce faire doit faire preuve d'une certaine combinaison intellectuelle : il s'agit d'apprécier, non seulement les besoins physiques de l'homme, mais aussi sa constitution morale (ses mœurs, habitudes, goûts, degré de civilisation dont il jouit, la religion qu'il professe). L'entrepreneur doit être doté d'une capacité de jugement : c'est lui qui juge des besoins et surtout des moyens de les satisfaire.

- Il organise, planifie la production, et en supporte tous les risques. Or, il n'en est pas ainsi des agents secondaires qu'il emploie, un commis et un ouvrier reçoivent leur traitement et leur salaire, soit que l'entreprise gagne ou bien qu'elle perde.

En bref, l'entrepreneur combine les services productifs naturels, comme ceux du travail et du capital, et doit connaître l'état du marché. Pour surmonter les obstacles qui se dressent devant sa route, il doit sans cesse inventer, c'est-à-dire avoir le talent d'imaginer tout à la fois les meilleures spéculations et meilleurs moyens de les réaliser. Pour Say, devenir entrepreneur ne veut pas forcément dire être fortuné. Au contraire, car le besoin constitue souvent une sorte d'aiguillon grâce auquel l'aventure entrepreneuriale prend forme.

Joseph Schumpeter, est un théoricien qui occupe une place très spécifique dans l'Ecole autrichienne. Historien de la pensée économique, c'est également un théoricien des cycles qui a accordé une importance cruciale à la dynamique économique du système capitaliste³. Il affirme que le moteur de l'évolution est « l'exécution de nouvelles combinaisons », et l'agent qui est responsable de les exécuter n'est d'autre que l'entrepreneur. Pour Schumpeter, cet agent doit être capable de surmonter de nombreuses résistances, qui, dans la vie économique, se manifestent d'abord chez les groupes se sentant menacés par la nouveauté, puis chez ceux qui doivent collaborer pour exécuter l'innovation et enfin chez les consommateurs qui doivent accepter l'innovation. Et pour ce faire, il doit disposer d'une liberté d'esprit, qualité rare mais indispensable pour exécuter les combinaisons nouvelles⁴. Dans les années 1940, les idées de Schumpeter sur l'innovation évoluent quelque peu. Son analyse des cycles économiques le conduit à penser que, même si l'entrepreneur joue un rôle primordial dans le phénomène de l'innovation, le caractère cumulatif de celle-ci ne peut lui être entièrement attribué. Il dépend

³ Marie-Claude ESPOSITO, Christine ZUMELLO, op.cit, p.20.

⁴ Ibid, p. 22.

également des progrès de la connaissance scientifique et technologique. Ainsi, le rôle des entrepreneurs innovateurs est de faire pénétrer, dans le système économique, les avancées qui résultent du progrès scientifique et technologique. Puis, d'autres entrepreneurs, qualifiés d'imitateurs, diffusent les innovations fondamentales à l'ensemble du secteur provoquant de nouvelles vagues d'innovations. C'est ce qui explique que des vagues successives d'innovations se concentrent dans certains secteurs de l'économie.

1.2 Concepts de base de l'entrepreneuriat

La définition de l'entrepreneur constitue l'un des aspects les plus importants et les plus difficiles de la théorie économique⁵. Le terme de l'entrepreneur semble avoir été introduit en économie, comme on vient de le citer au début de ce chapitre, par Cantillon, cependant Say fut le premier à avoir accordé de l'importance au chef d'entreprise. Ce terme fut indifféremment traduit en anglais par marchand, aventurier, employeur, bien qu'un seul sens précis lui soit affecté, celui d'une personne qui entreprend un projet. En Angleterre, J.S.Mill popularisa ce terme qui avait toutefois presque disparu à la fin du XIX^{ème} siècle de la littérature théorique⁶.

Par ailleurs, les théoriciens de l'économie ont adopté une approche fonctionnelle tandis que les historiens économistes privilégiaient l'approche descriptive. La logique est en cela respectée. La théorie économique offre tout un assortiment de concepts et de techniques pour analyser l'affectation de ressources rares. La fonction de l'entrepreneur n'a jamais été considérée comme d'un intérêt économique capital sauf lorsqu' en dernier ressort elle apparaissait comme une ressource rare, alors que son importance sur le plan social était reconnue. Le problème de la théorie de l'entrepreneur vient de ce que ces deux approches n'ont jamais été intégrées. L'approche fonctionnelle est censée prévoir l'émergence d'un groupe particulier d'individus dotés d'un ensemble complexe et unique de caractéristiques susceptibles de leur permettre de remplir leurs fonctions avec beaucoup d'efficacité. Etant donné que quelque – unes, au moins, de ces caractéristiques sont observables, elles peuvent alors servir de base à une définition descriptive de l'entrepreneur.

⁵ Mark CASSON, « l'entrepreneur », édition, Economica, Paris, 1991, p.21.

⁶ Ibid.

1.2.1 Fonction de l'entrepreneur

Toute la structure de la théorie de l'entrepreneur repose sur la définition suivante :

« Un entrepreneur est quelqu'un de spécialisé dans la prise intuitive de décisions réfléchies, relatives à la coordination de ressources rares⁷ ».

- Tout le monde est amené à prendre des décisions intuitives et réfléchies à un moment ou à un autre sans pour autant devenir un spécialiste. Ce dernier remplit en effet sa fonction non seulement pour son propre compte mais pour celui des autres. Dans une économie de marché, les services d'un spécialiste peuvent se louer aussi, certains individus peuvent décider de la nature des services qu'ils vont offrir en fonction de l'avantage comparatif qu'ils détiennent.

- Une décision réfléchie correspond au fait que des individus distincts partageant les mêmes objectifs et agissant dans un même contexte, peuvent prendre des décisions opposées. Ceci résulte de ce qu'ils ont une perception différente d'une situation donnée parce qu'ils n'ont pas le même type d'accès à l'information ou qu'ils n'ont pas interprété cette information de la même façon. Cette différence n'est en rien quantitative mais qualitative.

- La coordination peut être définie comme une réallocation avantageuse des ressources. Elle apparaît ainsi comme un concept dynamique par opposition à celui d'affectation qui est statique. Cette notion saisit le fait qu'un entrepreneur est un agent de changement : il n'est pas simplement concerné par la perpétuation de l'affectation existante des ressources, mais par son amélioration.

- La restriction aux ressources rares limite le champ de l'étude à ce qui est généralement considéré comme économique.

Il faut insister sur le fait que cette définition est valable quel que soit le cadre institutionnel considéré. En effet, elle ne fait référence à aucun système économique type où opérerait l'entrepreneur ni à un genre particulier d'organisation ou d'institution auquel serait associé l'entrepreneur. La fonction d'entrepreneur peut être remplie avec différents genres d'individus dans des systèmes économiques différents. En principe, l'entrepreneur pourrait être le

⁷ Mark CASSON, op. cit, p.22.

planificateur dans une économie socialiste. En pratique cependant, la fonction d'entrepreneur est étroitement identifiée avec l'entreprise privée dans une économie de marché.

1.2.2 Capital social de l'entrepreneur

P. Bourdieu définit le capital social⁸ comme l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter reconnaissance ou en d'autre terme à l'appartenance à un groupe, comme ensemble d'agents qui ne sont seulement dotés de propriétés communes, mais aussi de par des liaisons permanentes et utiles. Puis, il ajoute : le volume du capital social que possède un agent particulier, dépend donc de l'étendue du réseau de liaisons qu'il peut effectivement mobiliser et du volume du capital possédé en propre par chacun de ceux auxquels il est lié.

Le capital social de l'entrepreneur se décompose en capital financier, un capital-connaissance et un capital-relation. Le capital financier comprend l'ensemble des ressources financières de l'entrepreneur. Le capital-connaissance comprend l'ensemble des connaissances et savoir – faire techniques de l'entrepreneur, qu'il ait acquis en suivant une formation scolaire ou universitaire. Enfin, le capital-relation comprend l'ensemble des relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissances et d'inter reconnaissance. Il peut aussi s'agir de relations institutionnelles entretenues avec des institutions publiques ou privées de toutes natures que de relations informelles (amicales, familiales).

Pour accroître son faible capital-financier, l'entrepreneur exploite volontiers des relations informelles avec des bailleurs de fonds afin de contourner le manque de confiance que le banquier témoigne à son égard. Quant au capital-connaissance, il peut être faible ou important.

La création d'entreprise ne peut être isolée du milieu dans lequel se trouve l'entrepreneur potentiel. Ce milieu conditionne par ailleurs la valorisation du capital- social de l'entrepreneur, et inversement.

⁸Sophie BOUTILLIER, Dimitri UZUNIDIS, op. cit. p.48.

1.2.3 Types d'entrepreneurs

L'innovation ne peut se réaliser que si elle émane d'un entrepreneur qui prend des risques et qui organise son développement, bref qui entreprend. L'entrepreneur est l'essence de l'entrepreneuriat, c'est lui qui organise les ressources pour produire et commercialiser, tout en recherchant son intérêt.

Il existe trois critères selon lesquels on va déterminer les différents types d'entrepreneurs, selon les conditions de la création, le profil du dirigeant et les conditions de l'innovation.

1.2.3.1 Conditions de la création

- **L'artisan**

Dans les années 1960, Norman Smith a proposé une classification fameuse en distinguant l'entrepreneur artisan de l'opportuniste, après l'étude d'une population de créateurs d'entreprises dans une zone d'activités aux USA.

L'entrepreneur artisan crée son entreprise sans avoir la moindre expérience en matière de gestion. Il possède une compétence technique, et se localise dans des activités peu innovantes.

- **L'opportuniste**

En revanche, l'entrepreneur opportuniste est plus âgé et plus chevronné particulièrement en matière de gestion. Il a mûri son projet, lié à une opportunité d'innovation, et part avec un capital personnel important, en bénéficiant d'appuis solides.

1.2.3.2 Profil du dirigeant

- **Le technicien**

Le premier s'intéresse avant tout aux conditions de fabrication du produit. Pour lui, il s'agit de mettre en valeur ses compétences professionnelles, son savoir-faire et son métier. On peut constater que l'entrepreneur technicien est proche de l'artisan de Norman Smith ; mais beaucoup d'ingénieurs qui créent leur propre entreprise, se révèlent davantage techniciens que managers et vice versa.

- **Le manager**

Pour ce qui concerne le manager, il se focalise sur les problèmes liés à la gestion des ressources. Il sera attentif à la réduction des coûts, à l'économie de moyens, mais notamment pour les investissements hors production.

1.2.3.3 Conditions de l'innovation

Cette typologie est le fait de Miles et Snow, deux auteurs américains qui ont étudié la relation entre l'entrepreneuriat et l'innovation. Selon eux les types d'entrepreneurs sont au nombre de quatre :

- **Le prospecteur**

Il peut être considéré comme l'innovateur pur. Cette personne cherche en permanence des innovations, et elle n'est guère intéressée par la phase d'organisation et de mise en marché. Ce cas est très fréquent dans les activités de haute technologie, dans la mesure où les investissements de fabrication et de commercialisation dépassent largement les capacités d'un individu ; ces entreprises sont souvent rachetées par des groupes industriels puissants, et qui ont fait des filiales.

- **L'innovateur**

Il recherche systématiquement des innovations (de produit ou de procédé), qu'il exploite à fond lui-même. Cette personne possède une activité de veille technologique et concurrentielle très forte, et possède un budget de R&D qui peut être élevé.

- **Le suiveur**

Le suiveur va imiter, suivre systématiquement, et de façon proactive et délibérée, les innovations qui apparaissent sur le marché.

- **Le réacteur**

Il adopte une stratégie émergente et réactive. L'entrepreneur s'adapte après-coup et au coup par coup. Cette attitude opportuniste, passive, peut s'avérer payante lorsque le degré de turbulence du secteur est assez faible, et lorsque la fidélisation des clients sur des produits

innovants est moins importante que la fidélité à l'entreprise ou à son patron. Par exemple, certains sous-traitants attendront que les donneurs d'ordre leur imposent certaines modifications de procédé ou de produits

1.3 Différentes approches de l'entrepreneuriat

On a deux types d'approches, approches basées sur les processus et approches centrées sur les individus.

1.3.1 Approches basées sur les processus

Gartner est un des premiers chercheurs à avoir remis en cause le bien fondé d'un courant de recherche, l'approche par les traits, dominant dans les années 1980, dans un article publié en 1988 et intitulé⁹ : « Qui est l'entrepreneur ? ». Il souligne dans cet article le besoin d'un changement de cap et de niveau d'analyse dans les recherches effectuées en entrepreneuriat. Gartner montre les limites de l'approche par les traits et propose aux chercheurs du champ de s'intéresser à ce que font les entrepreneurs et non pas à ce qu'ils sont.

Dès le milieu des années 1980, Gartner mobilise la notion de processus dans le champ de l'entrepreneuriat, lorsqu'il propose un cadre conceptuel pour décrire le phénomène de création d'une nouvelle entreprise. Cette idée d'un processus par lequel se déroulent des activités a été reprise par d'autres chercheurs¹⁰.

Bygrave et Hofer font partie de ceux qui s'efforcent d'ouvrir, au début des années 1990, de nouvelles perspectives de recherche dans le champ de l'entrepreneuriat. Le processus entrepreneurial est pour eux un objet d'étude digne d'intérêt. Le processus entrepreneurial est dynamique parce que les projets de création et les nouvelles entreprises évoluent dans le temps ; il est holistique parce que cette évolution est la résultante d'un système de variables en interaction.

Les chercheurs du domaine de l'entrepreneuriat ont préféré s'intéresser au processus, car cela leur a permis de sortir des visions précédentes. Les travaux de Cunningham et Lischeron (1990) résument assez bien ce sentiment. Leur contribution majeure réside au-delà d'une présentation typologique des différentes écoles de pensée qui structurent, au début des années

⁹ Alain FAYOLLE, « introduction à l'entrepreneuriat », édition, Dunod, Paris, 2005, p.13.

¹⁰ Ibid, p.14.

1990, les activités de recherche en entrepreneuriat, dans l'affirmation d'une conception originale du processus entrepreneurial. Ils pensent que l'entrepreneuriat est un phénomène multi-facettes et que chaque école de pensée apporte un éclairage à la fois unique et particulier sur l'une ou l'autre de ces facettes. La première facette est constituée par les qualités personnelles et les valeurs de l'entrepreneur, la deuxième considère que l'anticipation du futur, la reconnaissance et la découverte des opportunités sont des éléments clés, la troisième suggère que la réussite de l'entrepreneur peut être améliorée par des outils managériaux techniques, la quatrième reconnaît le besoin de changer l'orientation stratégique pour s'adapter. Cela a permis d'établir un lien entre les écoles de pensée et les différentes facettes du phénomène entrepreneurial, puis de regrouper ces quatre facettes au sein d'un modèle du processus entrepreneurial. L'entrepreneuriat ici est avant tout vu comme un processus itératif d'évaluation personnelle, d'anticipation, d'action et de remise en cause dynamique des hommes et de l'organisation¹¹.

1.3.2 Approches centrées sur les individus

Ces approches visent à produire des connaissances sur les caractéristiques psychologiques des entrepreneurs, leurs traits de personnalité, leurs motivations, leurs comportements, leurs origines et leurs trajectoires sociales. L'une des premières questions relatives aux individus porte encore sur le caractère inné de l'entrepreneur. Les entrepreneurs naissent – ils avec un sixième sens, une sorte d'instinct entrepreneurial ? Certains ne sont pas très loin de le penser, si on se réfère à des articles de journaux, voire à des travaux de recherche actuels. Mais nombreux sont les chercheurs et praticiens qui réfutent cette hypothèse¹².

Les spécialistes des sciences du comportement humain ont multiplié les recherches pour tenter d'analyser et de comprendre les comportements de l'entrepreneur. McClelland propose une théorie du besoin de réalisation appuyée sur une solide base empirique. Pour lui les entrepreneurs sont des individus qui ont un besoin élevé d'accomplissement, une forte confiance en eux, une capacité à résoudre seuls des problèmes, et qui s'orientent vers des situations caractérisées par des risques modérés et un retour rapide du résultat de leurs actions.

¹¹ Alain FAYOLLE, op.cit, pp.15-16.

¹² Ibid, p.11.

A partir des travaux de McClelland, de nombreuses recherches ont été réalisées pour tenter d'expliquer la création d'entreprise, ou son succès, par le besoin d'accomplissement du créateur.

Les approches typologiques viennent compléter les approches par les traits. Différentes typologies d'entrepreneurs sont proposées dans la littérature entrepreneuriale, mais leur prolifération ne contribue pas à distinguer un profil idéal ou scientifique d'entrepreneur.

Tout individu est le produit de son milieu d'appartenance. Les entrepreneurs sont influencés par leur environnement et reflètent d'une certaine façon, les caractéristiques du temps et du lieu où ils évoluent. Les recherches portant sur les facteurs qui agissent dans l'apparition d'une intention entrepreneuriale, sur les carrières entrepreneuriales, sur les influences de la famille ou des rôles-modèles qui traduisent l'importance de l'environnement et tendent à démontrer son rôle sur le comportement entrepreneurial.

2 Entrepreneuriat, phénomène économique et social

Les apports de l'entrepreneuriat à la société et à l'économie ne sont plus à démontrer, ils concernent la création d'entreprise, la création d'emplois, l'innovation, le développement de l'esprit de l'entreprise,...etc.

2.1 Entrepreneuriat et organisation de marché

Il y a deux sortes de théories, la théorie de marché et la théorie industrielle.

2.1.1 Théorie de marché

Dans la théorie économique, la structure la plus propice à l'entrepreneuriat est la concurrence pure et parfaite : l'entrée sur le marché est toujours possible sans droits d'entrée, et la sortie également sans coûts de sortie. Le paradoxe est sans doute que cette situation n'est attrayante. La vision de nombre de petits commerces nés d'effets de mode (clubs vidéos, restaurants exotiques, etc.), et bientôt disparus, nous fait comprendre que cette forte concurrence est considérée comme source de risques élevés pour les capitaux, et rend donc ces marchés moins attractifs¹³.

¹³ Pierre-André JULIEN, Michel MARCHESNAY, L'entrepreneuriat, édition, Economica, Paris, 1996, p.12.

Par contre, la structure de concurrence monopolistique est à la fois plus conforme à la réalité des affaires et davantage propice à l'esprit d'entreprise. En effet, si l'entrée est à priori facile, les entreprises vont survivre en se différenciant des autres, en fidélisant une partie de la clientèle potentielle, notamment par l'innovation, ou par une gestion plus efficace.

2.1.2 Théorie industrielle

Durant l'histoire du capitalisme, on a constaté que l'ensemble des industries arrivées à maturité procèdent à l'élimination des concurrents les plus faibles, sous l'effet de la concentration, comme c'était le cas dans l'industrie automobile. Les besoins en capitaux augmentent, et l'échelle des opérations rentables également. On entre dans l'univers de la grande entreprise et dans celui de la concurrence oligopolistique (situation d'un marché sur lequel la concurrence est faussée du côté de l'offre, du fait d'un très petit nombre de vendeurs par rapport à une multitude d'acheteurs). Néanmoins, les petites entreprises ne sont absentes : elles sont souvent des sous-traitantes des firmes oligopolistiques, et elles continuent de survivre dans les secteurs d'activité où les économies d'échelle n'apparaissent pas. Mais dans les industries oligopolistiques, les barrières à l'entrée dissuadent les créations d'entreprises nouvelles. En toute évidence il devait y avoir de moins en moins de place pour l'entrepreneuriat.

C'est pourquoi dans les années 1930, l'économiste d'origine autrichienne Joseph Schumpeter avait émis l'hypothèse que l'esprit d'entreprise et le tempérament d'entrepreneur-innovateur allait désormais se cantonner dans les grandes entreprises¹⁴ ; il pensait que ces firmes manifesteraient de moins en moins cet esprit d'entreprise et se cantonneraient dans les activités sûres et connues. Le capitalisme libéral devait donc disparaître avec la disparition de ce qui faisait sa force auparavant- l'entrepreneuriat – et être remplacé par le capitalisme d'Etat.

Mais, l'histoire a démenti cette prophétie qualifiée de trop pessimiste. A partir des années 1960, des technologies nouvelles se sont mises en place pour tenir le haut du pavé après la crise pétrolière de 1975, il est important de souligner que ces technologies sont issues pour la

¹⁴ Pierre-André JULIEN, Michel MARCHESNAY, op. cit, p.13.

plus part d'entre elles de petites entreprises. Cette vague d'innovation est concomitante avec la résurgence des petites et moyennes entreprises au cours des années 70 et 80¹⁵.

2.2 Entrepreneuriat et l'innovation

L'innovation constitue le fondement de l'entrepreneuriat, puisque celui-ci suppose des idées nouvelles pour offrir ou produire de nouveaux biens ou services, ou encore pour réorganiser l'entreprise. Donc l'innovation consiste à créer une entreprise différente de ce qu'on connaissait auparavant, et de découvrir ou transformer un produit, ou bien proposer une nouvelle façon de faire (savoir-faire).

L'innovation ne se limite pas uniquement à inventer une puce électronique par exemple ou à utiliser le laser, mais elle peut être organisationnelle c'est-à-dire transformer le système de distribution, toucher les matériels et les employés, etc. Ainsi, Jean-Jacques Salomon, estime que l'invention du libre service dans la distribution a plus révolutionné les structures économiques que le transistor. Il existe donc plusieurs types d'innovation, allant d'un changement mineur à une transformation majeure, pouvant toucher plusieurs secteurs d'activités et déclencher des changements en chaîne.

2.2.1 Différents types d'innovation

On peut distinguer l'innovation selon le genre, l'innovation et le rythme¹⁶.

2.2.1.1 Selon le genre



- **Innovation de produit**

On peut innover à peu près partout dans une organisation de production. Et on peut créer toutes sortes d'entreprise dans tous les secteurs d'activités et sur des marchés très divers, comme on peut ainsi créer un nouveau produit ou transformer des produits existants. Un nouveau produit peut présenter des caractéristiques ou une performance offrant au consommateur des services nouveaux, ou améliorés, répondant mieux aux besoins de l'utilisateur. Ces caractéristiques originales peuvent toucher le goût, l'utilité, la durabilité, l'esthétique, le confort, la maniabilité, l'endurance, etc. Il existe des centaines, sinon des

¹⁵ Pierre-André JULIEN, Michel MARCHESNAY, op. cit.

¹⁶ Ibid, pp.36-37-38.

milliers, de façons nouvelles d'améliorer un produit, ou d'offrir un produit en remplacement d'autres, en utilisant d'autres matériaux, en les combinant différemment, en ajoutant de nouvelles propriété à celles existantes, en changeant la forme.

- **Innovation de procédé**

Généralement les produits existants peuvent être fabriqués grâce à une technologie nouvelle, ou à un processus de production inédit. La technologie peut se concrétiser dans un nouvel équipement, une matière première différente, une combinaison nouvelle entre les divers matériels. Et on sait qu'un réaménagement des équipements dans l'usine, ou un nouvel ordonnancement des phases de production d'un produit, peut générer des gains substantiels qui permettent de diminuer les coûts, et ainsi améliorer la compétitivité de l'entreprise.

- **Innovation organisationnelle**

Cette innovation requiert le travail en équipe et une grande flexibilité des tâches. Elle suppose une implication importante des employés dans la production, comme dans la recherche de solution à des changements imprévus. Il en est de même dans l'implantation d'un système de qualité totale, qui amène chaque employé à innovation systémique implique des actions particulières au plan de la formation à l'interne (associer un nouvel employé à un autre plus expérimenté) ou en externe (faire suivre des cours particuliers à certains employés...). Elle entraîne une transformation de la hiérarchie et des relations du travail.

- **Innovation dans la distribution**

L'innovation au plan de distribution touche tous les éléments de la commercialisation, mais aussi du transport et de l'entreposage. Ainsi, une entreprise peut avoir ses propres vendeurs ou ses propres agents, ou confier sa distribution à des sous-traitants, ou à une maison de commerce pour ses ventes internationales. Elle peut avoir ses propres services après vente ou s'entendre avec des ateliers agréés.

2.2.1.2 Selon le rythme

- **Innovation graduelle**

Elle peut permettre d'augmenter le rendement des équipements, joindre à ceux-ci des contrôles informatisés, introduire une opération supplémentaire. Ainsi il est courant que les nouvelles firmes démarrent leurs activités avec du matériel d'occasion, étant donné les difficultés de financement externe. Elles vont toutefois améliorer graduellement ces équipements, en changeant le moteur, en reliant deux machines ensemble, en ajoutant des pièces supplémentaires pour de nouvelles opérations.

- **Innovation radicale**

L'innovation peut toutefois être majeure, elle peut porter sur un produit tout à fait inédit, sur une machine qui révolutionne une production, sur une façon complètement neuve de vendre. Elle est évidemment plus rare, car elle constitue moins de cinq pour cent des innovations. Elle peut faire suite à toute une série de petites innovations, qui finissent par transformer le produit ou le processus. Il arrive souvent qu'une innovation radicale transforme graduellement plusieurs secteurs de l'économie comme ce fut le cas du transistor ou de la puce électronique. L'innovation radicale est celle que l'on retrouve le plus souvent dans les banques de brevets, car ses éléments nouveaux peuvent être précisés et protégés, selon le droit des brevets, dans un ou plusieurs pays.

- **Innovation systématique**

Les nouveaux systèmes d'ingénierie simultanée ou d'ingénierie à rebours, constituent des exemples d'applications de l'innovation systématique de procédés dans les entreprises.

- **Innovation sporadique ou ad hoc**

On peut cependant faire de l'innovation de temps en temps, quand le besoin se fait sentir. Nous avons parlé plus haut des nouvelles entreprises qui achètent et transforment du matériel d'occasion. D'autres attendent des demandes particulières de clients pour harmoniser ou améliorer la performance de leurs produits, ou pour faire face à la concurrence.

2.3 Entrepreneuriat et la création d'entreprise

La création d'entreprise constitue l'une des étapes les plus importantes dans la dynamique entrepreneuriale, et prend différentes formes.

2.3.1 Esprit d'entreprise

L'esprit d'entreprise peut être défini comme l'aptitude d'un individu, d'un groupe social, d'une communauté à prendre des risques pour engager des capitaux afin d'investir dans un projet, consistant à apporter quelque chose de neuf (innovation), en employant et combinant bien évidemment des ressources diverses. Ici on pense immédiatement à l'entreprise capitaliste c'est à dire un ou plusieurs personnes investissent des capitaux dans une affaire, et acceptent un certain risque, en proposant des produit sur le marché afin d'en tirer un profit, qui rémunérait les capitaux investis¹⁷. Mais cet esprit d'entreprise peut se retrouver dans des organisations, sachant que la proportion de risque personnel, d'innovation et d'organisation est très variable selon les cas. De même, on peut observer l'esprit d'entreprise dans tous les pays et systèmes économiques quelque soit la région ou la période de l'histoire¹⁸.

2.3.2 Création d'entreprise

La création d'entreprise est la manifestation la plus claire de l'entrepreneuriat. En effet, cette création suppose d'avoir trouvé une idée qui ne semble pas avoir été exploitée par les autres entreprises et de l'appliquer dans une nouvelle organisation pour répondre à un besoin du marché ou pour susciter ce besoin. Normalement, cette création a lieu à une petite échelle, c'est-à-dire dans le cadre d'une petite entreprise.

2.3.2.1 Différents types de création

Il existe toutes sortes de créations selon le type d'idée nouvelle, l'expérience acquise, la façon de s'organiser et de trouver de l'aide. Mais parmi ceux qui veulent démarrer leur activité, très peu persévèrent jusqu'à la création effective. Ici on va se contenter de citer quelques unes.

¹⁷ Pierre-André JULIEN, Michel MARCHESNAY, op. cit p.8.

¹⁸ Ibid, p.9.

- **Idée nouvelle**

La création peut provenir d'une simple idée innovante de produit ou bien d'une façon nouvelle de le fabriquer. Cette idée doit être liée à une bonne réflexion préalable sur ses chances de succès et, surtout reposer sur beaucoup d'opiniâtreté en dépit des obstacles qui risquent d'entraver la création de l'entreprise.

- **Expérience acquise**

La création peut être le fait d'individus qui ont déjà acquis une bonne expérience dans un travail et qui s'engagent à se lancer dans le même secteur, mais d'une manière différente. Ils peuvent ainsi rechercher l'indépendance, ou parce que ils arrivent à faire passer leurs idées dans leur ancienne entreprise. On sait que ces entrepreneurs sont souvent ceux qui persévèrent le plus, grâce à toutes les informations qu'ils détiennent sur le marché. Il arrive même parfois que cette création provoque la disparition de l'entreprise où ils ont travaillé auparavant.

- **Le nombre (seul ou en équipe)**

On peut démarrer une entreprise seul, ou avec un partenaire qui a des aptitudes complémentaires. Par exemple, un bon innovateur ou un producteur astucieux, mais qui a des connaissances très limitées dans la gestion, aura intérêt à s'allier avec un bon gestionnaire ou un bon vendeur. Mais il est très difficile de faire travailler deux entrepreneurs qui ont des qualités de chef, et qui recherchent l'indépendance. Les équipes qui réussissent souvent sont soit celles où l'un des deux accepte un certain ascendant de l'autre, soit celles où la complémentarité est très forte, chacun étant maître dans son domaine.

- **Aide extérieure**

On peut aussi démarrer son entreprise en recevant des aides extérieures, aide de financement ou crédit bancaire. Et on peut être encouragé à procéder par essaimage, dans les grandes entreprises qui ont intérêt à délester des activités marginales auprès d'anciens employés de confiance. Cet essaimage peut permettre à l'entrepreneur d'être libéré à temps partiel, et d'être soutenu par des ressources de démarrage. Dans la plupart des pays on parle de subvention, soit par des services publics ou même privé de soutien à la création d'entreprise, bien sûr après l'analyse des dossiers des entrepreneurs potentiels.

- **Persévérance**

Généralement, les entrepreneurs les plus persévérants réussissent souvent à créer leur propre entreprise. Mais comme il n'est facile de créer ou de transformer une entreprise, le plus grand nombre se découragent avant même de commencer à produire. Généralement se sont les entrepreneurs qui ont mal envisagé la masse de travail à faire avant même de démarrer, ou qui se démoralisent face aux nombreux obstacles qui surgissent à chaque détour de la route

2.3.2.2 Petites et moyennes entreprises à l'ère de l'économie de marché

Les petites et moyennes entreprises (PME) constituent un groupe très hétérogène. Elles sont présentes dans des activités très diverses. On retrouve dans la catégorie des PME le petit artisan qui fabrique seul des outils agricoles vendus sur le marché du village, le café du coin de la rue, le café Internet d'une petite ville, mais aussi de petites entreprises d'ingénierie ou d'édition de logiciels commercialisant leurs produits à l'étranger et des entreprises de taille moyenne fabriquant des pièces détachées vendues sur le marché intérieur et à l'étranger à des constructeurs automobiles d'envergure internationale. Ces entreprises appartiennent à des propriétaires, pauvres ou riches ; elles exercent leur activité sur des marchés très différents (dans des zones urbaines ou rurales, aux niveaux local, national, régional ou international) ; elles se distinguent par le niveau de compétences de leurs salariés, le montant de leur capital, leur technicité et leur vocation plus ou moins affirmée à se développer, et relèvent soit de l'économie officielle, soit de l'économie parallèle.

2.3.2.2.1 Définition des PME

La définition statistique des PME varie selon les pays et tient généralement compte des effectifs, du montant du chiffre d'affaires et/ou de la valeur des actifs. Parce que les informations correspondantes sont faciles à recueillir, la variable la plus communément utilisée est le nombre de salariés. L'Union européenne et un grand nombre de pays de l'OCDE¹⁹ et de pays en transition et en développement fixent la limite supérieure à 200 ou 250 personnes. Rares sont les pays qui adoptent une autre règle : le Japon (300 salariés) et les États-Unis (500 salariés).

¹⁹ OCDE (2002), p4.

Un grand nombre de pays définissent en outre une catégorie regroupant les travailleurs indépendants et les micro-entreprises qui emploient moins de 10 salariés. Quel que soit le niveau de développement de l'économie, une forte proportion des micro-entreprises et, parfois, des petites entreprises relève de l'économie parallèle ou souterraine. Schneider (2003) a évalué le poids du secteur informel dans 22 économies en transition (de l'ex-Union soviétique et d'Europe centrale et orientale) et 21 pays de l'OCDE sur la période comprise entre 2000 et 2002 ; il est arrivé à la conclusion que le secteur informel représente en moyenne 16.7% du PIB dans les pays de l'OCDE, 29.2% dans les pays d'Europe centrale et orientale et 44.8% dans les pays de l'ex-Union soviétique.

2.3.2.2.2. Micro entreprise, définition et objectifs

La micro entreprise est un système qui a été mis en place afin de répondre aux aspirations des éléments les plus dynamiques et les plus créatifs de la jeunesse au chômage.

- La micro entreprise est une petite unité économique de production créée par une personne physique qui souhaite investir dans la production de bien et service pour réaliser des bénéfices. On peut qualifier une unité de production de micro-entreprise, si elle réunissait les caractéristiques suivantes ²⁰:

- La micro – entreprise présente une flexibilité qui lui permet de s'accommoder et de s'adapter à tous les particularismes locaux et toutes les conjonctures, elle peut également disparaître et renaître sous une autre forme.

- Il faut que le coût de l'investissement soit réduit.

- La micro entreprise se nourrit de l'apport des instructions dans le cadre de la limite communément admise, même si au départ dans certaines régions et spécialités, elle va bénéficier de crédits, des dotations en équipements d'importation, des taux d'intérêts bonifiés.

- Elle est conçue à partir d'une idée de projet mûrie par un entrepreneur potentiel et qui affiche une réelle volonté de réussite et qui n'hésite pas à investir une part très importante de son patrimoine financier, foncier, immobilier,...etc.

²⁰ Farouk BOUYAKOUB, « l'entreprise et le financement bancaire », édition CASBAH, 1^{ère} édition, 2000.

-Elle a des contours juridiques et organisationnels et un mode de fonctionnement qui facilitera son émergence et son développement dans l'économie de marché.

- La micro – entreprise a des objectifs d'ordre économiques et sociaux qui vont permettre :

-De générer des emplois, ce qui permet de réduire le taux du chômage ;

-D'offrir de nouvelles opportunités au redéploiement des activités du secteur bancaire auquel la micro-entreprise peut offrir des clients solvables ;

-De former l'entrepreneur et l'amener à intégrer le risque calculé au nombre des éléments de gestion auquel il doit accorder une attention soutenue ;

-De diversifier la production ;

-D'améliorer le nombre et la qualité des opérateurs économiques et de promouvoir le développement durable et la croissance économique ;

-De développer le secteur privé ;

-D'inciter à la normalisation des activités économiques en éradiquant les activités informelles ;

-De participer à la réinsertion des jeunes dans la société, ce qui empêchera l'apparition des fléaux sociaux.

2.3.2.2.3 PME et mondialisation du marché

Les opportunités de marché pour les petites entreprises ne se limitent pas au marché local, même si la majeure partie des PME ne fonctionnent qu'à cette échelle. Il n'y a pas de relation obligée entre petites entreprises et petits marchés. Il existe partout des opportunités pour des productions en petites séries. Comme le marché national, le marché international suscite aussi des interstices pour les entrepreneurs dynamiques. Ces opportunités sont saisies d'abord par les PME exportatrices, selon différentes manières. Elles peuvent aussi provenir

d'importations de produits ou de pièces qu'on peut incorporer à sa production pour améliorer sa compétitivité.

a) PME exportatrices

Les petites entreprises exportatrices, expédient en général une part moins importante de leur production à l'étranger que les grandes entreprises, lesquelles ont souvent besoin de ce marché international pour vendre leur énorme production. On peut distinguer trois types de PME exportatrices.

✓ **PME exportatrices professionnelles**

Dans cette situation, l'entrepreneur choisit délibérément de diversifier son marché en développant une stratégie de long terme afin de réussir son implantation. De plus, il met en place des mesures au plan marketing pour satisfaire les besoins différents des nouveaux marchés. Enfin, il affecte plusieurs ressources spécifiques pour cette implantation tout en orientant son organisation afin de répondre aux nouveaux défis.

✓ **PME exportatrices opportunistes**

Celles-ci ne mettent en place aucune stratégie spécifique pour développer le marché extérieur et n'ont qu'une seule politique de commercialisation minimale en fonction de ces marchés. Ces PME exportent de façon ad hoc, ou selon les sollicitations particulières. Néanmoins, il existe parmi ces PME opportunistes, certaines qui s'aperçoivent qu'en agissant ainsi de façon ponctuelle, non seulement elles répondent mal aux sollicitations étrangères, mais encore que le marché intérieur est mal desservi.

✓ **PME exportatrices en transition**

Ce sont les entreprises qui se retrouvent dans une situation où il faut faire le choix entre se retirer du marché international, en refusant les commandes extérieures, de manière à mieux servir le marché national, ou encore s'organiser pour mieux couvrir les commandes internationales, et par conséquent devenir des PME exportatrices professionnelles.

b) PME importatrices

Pour tirer profit de l'ouverture du marché international il n'y a pas que l'exportation, il ya aussi les importations de matière première ou de pièces entrant dans sa production. On peut notamment importer des équipements spécifiques et efficaces pour développer cette production. On sait que les PME importatrices réalisent moins d'importations que les grandes entreprises. Mais dans certaines industries comme les produits d'équipements, les produits de transport et les produits électriques et électroniques, elles importent plus qu'ailleurs.

2.3.2.3 Mutations structurelles, politiques, économiques et sociales

La création d'entreprise constitue une modalité forte d'accompagnement des processus de mutations structurelles et de changement de l'environnement politique, technologique, social ou organisationnel. Ces changements et mutations génèrent de l'incertitude et de l'instabilité qui vont être à l'origine de l'apparition d'opportunités de création de nouvelles activités économiques.

Le développement des activités tertiaires doit beaucoup à la création d'entreprise pour compenser l'effondrement des secteurs industriels. Surtout avec l'arrivée de l'Internet et en général les nouvelles technologies liées à l'informatique et à la communication a permis à de nombreux entrepreneurs potentiels d'exploiter concrètement les opportunités. Aussi l'ouverture des pays à l'économie de marché a également offert de très nombreuses occasions de création d'activités.

La création d'entreprises est un vecteur de réinsertion sociale, elle permet, en effet, à des chômeurs dans certaines conditions de retrouver un emploi créé, grâce à leur sens de l'initiative, à leur ténacité et à leur esprit d'entreprendre²¹.

2.4 Etapes du développement entrepreneurial

Le développement entrepreneurial suit en général quatre phases : le démarrage, la croissance, la maturité et la sortie. Bien entendu, beaucoup d'entreprises disparaissent avant d'avoir parcouru l'intégralité de cette séquence : on estime ainsi que la probabilité de

²¹ Alain FAYOLLE, op. cit, p.23.

disparition d'une nouvelle entreprise au cours de sa première année est de 20 % et que les deux tiers s'évanouissent en moins de six ans²².

Cependant, chacune des quatre phases soulève des questions clés pour les entrepreneurs.

2.4.1 Le démarrage

Les défis sont nombreux dans cette phase, mais la question cruciale pour la survie et la croissance de l'entreprise est celle du financement. Les prêts accordés par la famille et les amis sont fréquents, mais ils sont généralement limités. De plus, étant donné la probabilité d'échec, ils sont également source de brouilles. Les emprunts bancaires peuvent aussi constituer une source de financement, mais leurs exigences de remboursement sont souvent trop rigides par rapport aux rentrées d'argent irrégulières que connaît une start-up.

Les sociétés de *capital-risque* sont spécialisées dans ce type de financement, mais elles exigent en général un siège au conseil d'administration et elles peuvent placer leurs propres managers dans l'équipe de direction. Les recherches montrent que le soutien de capital-risque augmente significativement la probabilité de succès d'une start-up, mais en moyenne, sur 400 propositions d'investissement, ils n'en acceptaient qu'une seule²³.

2.4.2 La croissance

Le problème clé lors de la croissance est celui des managers. Les entrepreneurs doivent accepter de laisser leur entreprise entre les mains des managers expérimentés. Cette transition est généralement nécessaire au-delà de vingt employés. En effet, beaucoup d'entrepreneurs sont de piètres managers : s'ils avaient voulu être managers, ils auraient probablement travaillé pour une entreprise déjà établie. Ils doivent donc choisir entre continuer à assurer eux-mêmes la direction de leur entreprise ou s'en remettre à des managers professionnels.

2.4.3 La maturité

À cette phase, le défi pour les entrepreneurs consiste à retenir leur enthousiasme et leur engagement vis-à-vis du modèle économique de départ afin de trouver de nouveaux relais de croissance. L'entrepreneuriat doit céder la place à l'*intrapreneuriat*, c'est-à-dire la génération de nouveaux projets venus de l'organisation elle-même. Cela prend souvent la forme de diversifications. Cette phase est particulièrement critique : beaucoup de start-up ne réussissent

²² FLYNN et FORMAN, "Life cycles of new venture organizations: different factors affecting performance", *Journal of Developmental Entrepreneurship*, vol. 6, n° 1, 2001, pp. 41-58.

²³ Ibid.

pas leur transition vers une seconde génération technologique. De fait, il est souvent moins risqué d'envisager une sortie à ce stade²⁴.

2.4.4 La sortie

La dernière étape désigne le moment où l'entrepreneur et/ou les investisseurs de départ se retirent du projet et entendent obtenir une rémunération pour leur apport et le risque qu'ils ont encouru. Les entrepreneurs peuvent envisager trois principales voies de sortie. La vente de l'affaire à une autre entreprise est une solution fréquente. Certains entrepreneurs vendent l'entreprise à leurs propres managers en utilisant la technique de la reprise d'entreprise par les salariés. Enfin, une voie de sortie pour certaines entreprises à succès est l'introduction en Bourse. Dans ce cas, le capital de l'entreprise est vendu au public, généralement sur des marchés dédiés tels que le NASDAQ à la Bourse de New York ou le Nouveau marché à la Bourse de Paris. L'introduction en Bourse ne peut concerner qu'une partie du capital, ce qui peut permettre aux entrepreneurs de rester dans l'entreprise et de disposer d'un apport de capital. Google a ainsi levé 1,67 milliard de dollars lors de son introduction en Bourse en 2004, en ne vendant pourtant que 7 % de son capital. Il est de coutume de dire que les bons entrepreneurs planifient leur sortie dès la phase de démarrage. C'est du moins ce qu'espèrent les capital-risqueurs.

²⁴ KAPLINSKY, "Firm size and technological change", *Journal of Industrial Economics*, vol. 32, n° 1, 1983, pp. 39-59.

Conclusion

L'entrepreneuriat est aujourd'hui un thème d'actualité : enseignant, chercheur, manager, et d'autres, tous s'y intéressent en vue d'approfondir notamment les connaissances déjà initiées par Richard Cantillon, Adam Smith, Jean-Baptiste Say et Joseph Schumpeter.

Des changements environnementaux et leurs conséquences au niveau des sociétés, des entreprises et des individus sont à cet effet de nature à donner à l'entrepreneuriat en tant que phénomène une place plus importante.

Les apports de l'entrepreneuriat à la société et à l'économie sont nombreux, comme on vient de le voir ; l'entrepreneuriat est à l'origine de la création d'entreprise, d'emplois, d'innovation, ainsi que le développement de l'esprit d'entreprise, et les organisations et l'accompagnement des changements structurels.

Chapitre II : PME en Algérie

En Algérie, comme dans d'autres pays, les PME constituent la grande partie du tissu économique, bien que l'importance accordée à ces PME ne soit que récente. Ainsi les résultats ne sont apparus qu'à partir des années 2000, après une série de mesures d'accompagnement des entreprises pour les aider à acquérir une capacité compétitive suffisante et développer par conséquent l'action entrepreneuriale, dans le but de résorber le chômage et de promouvoir une culture plus entrepreneuriale.

Il est alors nécessaire de présenter dans une première partie les divers dispositifs de soutien public pour la promotion des PME, et de mettre en lumière par la suite la réalité de ces PME dans notre pays, ce qui nous permettra d'analyser leur situation en termes de nombre d'emplois, d'activités et de répartition.

1 Dispositifs de soutien public et le financement des PME

L'Etat algérien continue de jouer un rôle incitatif par l'intermédiaire des différentes agences nationales pour le développement de l'investissement qui, grâce aux différents avantages fiscaux qu'elles accordent aux nouveaux investisseurs et aux jeunes entrepreneurs, ont entraîné un mouvement important de création de PME.

1.1 Incitations à la création et au développement des PME

Les toutes premières mesures d'appui à la création de PME remontent à la fin des années 1980. En 1993, le nouveau code de l'investissement a supprimé le plafonnement de l'investissement privé, jusque-là fixé à l'équivalent de 70000 euros¹. En 2001, des textes majeurs ont été adoptés, visant à encourager le développement de l'investissement privé, national et étranger, avec une baisse significative des taxes, des redevances fiscales et des charges sociales, ainsi qu'un assouplissement des procédures administratives de création d'entreprises.

Au cours des dernières années, les créations d'entreprises se sont faites à travers trois processus : les créations classiques qui relèvent de l'investissement privé de fonds propres

¹ Ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement.

(près de 70% du total), les micro-entreprises de jeunes bénéficiaires du dispositif d'aide à la création de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (29%), et plus marginalement les sociétés de salariés, issues du rachat par les employés d'entreprises publiques dissoutes, grâce à des modalités de crédit avantageuses (1%)².

Les évolutions récentes du cadre réglementaire visent à favoriser le développement des entreprises et accroître la participation des PME aux commandes publiques, avec en particulier :

- L'obligation pour les soumissionnaires étrangers aux appels d'offres public de constituer un partenariat avec une entreprise algérienne selon le principe de l'actionnariat majoritaire du résident national (51/49%), en vertu de la loi de finance complémentaire de 2009³ ;
- Le code des marchés publics qui accorde depuis juillet 2010 une préférence nationale de 25% aux soumissionnaires de nationalité algérienne ;
- Un amendement de décembre 2011 au code des marchés publics, qui prévoit de réserver aux micro-entreprises 20% des commandes publiques d'études, de travaux et de services dont les montants ne dépassent pas 12 million DA⁴.

1.2 Programme de soutien pour l'accès aux crédits bancaires et aux financements de l'investissement

Si l'assouplissement du cadre réglementaire a permis l'essor du secteur privé, la réforme de l'administration, du droit des affaires et de la fiscalité demeure trop lente pour répondre aux impératifs de la nouvelle structure du marché. La lourdeur et la complexité des formalités administratives rebutent bon nombre d'entrepreneurs. Entre l'obtention d'une inscription au registre de commerce et l'acquisition d'un siège social, un délai de six mois serait nécessaire pour créer une entreprise. Selon le classement Doing Business 2012⁵, l'Algérie est 148^{ème} sur 183 pays pour la facilité à faire des affaires (cinq places perdues depuis 2011) et 153^{ème} pour la facilité à créer une entreprise.

² Ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement, 2010.

³ Ibid.

⁴ Ibid.

⁵ Le projet Doing Business, mesure la réglementation des affaires et son application effective dans 185 économies et certaines villes au niveau infranational et régional.

L'accès des PME aux financements bancaires demeure difficile et les autorités ont mis en place des fonds de garantie tels que le Fond de garantie des crédits aux PME (FGAR) et la Caisse des crédits et investissements des PME (CGCI).

1.2.1 Fond de garantie des crédits aux PME (FGAR)

Ce fond a été créé par le décret n° 02-373 du 11 novembre 2002, il a pour mission :

- ✓ D'intervenir dans l'octroi de garanties en faveur des PME réalisant des investissements en matière de création d'entreprise, rénovation des équipements, extension de l'entreprise et prise de participation.
- ✓ De se prononcer sur l'éligibilité des projets et les garanties demandées.
- ✓ De suivre les risques découlant de l'octroi de la garantie du fond.
- ✓ D'assurer le conseil et l'assistance technique en faveur des PME bénéficiaires de la garantie du fond.

La majorité des projets d'investissement garantis depuis 2004 ont été de type extension représentant un taux de 48% des projets garantis par le FGAR. Le Fonds a garanti 336 projets de création de PME pour 6,267 Mds DA et 382 autres PME en extension pour un montant de 11,887 Mds DA. Il est souligné que 51% du nombre cumulé des projets garantis depuis avril 2004 ont été domiciliés dans la région Centre. La région Est vient en seconde position avec 25% des projets d'investissement garantis. Alger domine avec 29,9%⁶.

Durant le premier semestre 2011, un montant additionnel de 3,740 Mds DA en garanties a été accordé par le FGAR en offres et un montant de 1,407 Mds DA en certificats. Ces montants représentent, en moyenne, 29 Mds DA par offre de garantie et 31 Mds DA par certificat de garantie⁷.

Les projets garantis, durant le 1^{er} semestre 2012 ont été, à 70%, des projets neufs. Le FGAR a ainsi soutenu la création de 52 PME pour 1,187 Mds DA et l'extension de 74 PME pour 2,554 Mds DA.

⁶ Ministère de l'industrie, et de la PME.

⁷ Bulletin statistique de la PME 2012.

Tableau n° 1. Situation globale des dossiers traités durant le 1^{er} semestre 2012.

	Offres de garantie	Certificats de garantie
Nombre des garanties accordées	126	45
Coût total des projets (DA)	11 621 414 899	4 900 527 292
Montant des crédits sollicités (DA)	7 671 589 152	2 310 319 310
Taux moyen de financement sollicité	66%	47
Montant des garanties accordées (DA)	3 740 424 694	1 407 136 941
Taux moyen de garantie accordée	49%	61%
Montant moyen de la garantie (DA)	29 685 910	31 269 710
Nombre d'emploi à créer	3 891	1 876
Impacts par emploi créé (DA)		
Investissement par emploi	2 986 742	2 612 221
Crédit par emploi	1 971 624	1 231 513
Garantie par emploi	961 302	750 073

Source : bulletin d'information statistique de la PME n°21.

1.2.2 Caisse de garantie des crédits d'investissement pour les PME (CGCI)

Cette caisse de garantie a été créée par le décret présidentiel n°04-134 en 2004. Les risques couverts par la caisse sont :

- ✓ La défiance de remboursement des crédits octroyés.
- ✓ Le redressement ou la liquidation judiciaire de l'emprunteur.

1.2.3 Autres mesures destinées à l'investissement

Par ailleurs, pour les prêts aux entreprises destinés à l'investissement, l'Etat a mis en place des taux bonifiés (3,5% au lieu de 5,5%), les crédits accordés dans ce cadre ayant été portés de 5 à 7 ans avec un différé de remboursement porté de 2 à 3 ans, et pourra atteindre 15 ans⁸. Les pouvoirs publics ont également inscrit, dans la loi de finance 2012, le soutien aux PME en difficulté financière avec la restructuration de leurs dettes et la prise en charge, par le trésor, des frais financiers et intérêts liés à leurs dettes. De plus, les entreprises pourront bénéficier de la couverture de leur risque de change, et des allègements fiscaux sont prévus pour les PME des régions du sud.

L'agence nationale du développement de l'investissement (ANDI), qui a remplacé en 2001 l'agence pour la promotion et le soutien à l'investissement (APSI) qui a été créée en 1994 et a entraîné un mouvement important de création de PME grâce aux différents avantages fiscaux qu'elle accorde aux jeunes entrepreneurs et investisseurs, a contribué dans le processus

⁸ Ministère de l'industrie, et de la PME.

d'absorption du chômage à travers son rôle qui consiste à aider les investisseurs désirant réaliser leurs projets.

Le fond national d'investissement (FNI), créé en 2009, devrait aussi jouer un rôle croissant dans le financement des PME, grâce notamment à la création annoncée de 48 antennes régionales. Les fonds d'investissements privés pour le financement des PME commencent à développer, notamment des fonds d'amorçage et de capital risque tel que Finalep, Maghreb Private Equity et Sofinance, mais demeurent encore marginaux. Enfin, les dernières concertations entre le gouvernement, et le patronat et les syndicats ont conduit à un projet de cotation des titres de PME sur les places boursières dès 2012, afin d'assurer aux PME un accès plus facile aux ressources financières et aux partenariats avec des investisseurs étrangers ; ce projet est toutefois symbolique compte tenu de la faiblesse de la capitalisation boursière, inférieure à 2% du PIB⁹.

1.3 Programme de mise à niveau et de renforcement de la compétitivité des PME

En juillet 2010, le gouvernement a lancé un programme géré par l'agence nationale pour le développement de la PME (ANDPME) et doté d'une enveloppe de 386 milliards de DA sur 5 ans, visant la mise à niveau de 20000 entreprises, destinées à devenir le fer de lance du développement économique, et la création de 200000 PME. Le développement de secteurs à forte valeur ajoutée, telles que les industries mécaniques, le BTPH, la pêche et les services, devra permettre de porter de 5 à 10% la participation de l'industrie au produit intérieur brut (PIB). Ce programme national doit être complété par le programme d'appui aux PME et à la maîtrise des technologies de l'information et de la communication, lancé en mars 2011 et doté d'un budget de 44 millions d'euro, financé à hauteur de 40 million par l'Union Européenne et de 4 million par l'Etat algérien. Le programme vise à l'horizon 2013, la mise à niveau de 150 à 200 PME appartenant aux secteurs de l'industrie agroalimentaire, des matériaux de construction, de la mécanique, de la transformation des métaux, de la chimie et de la pharmacie, de l'électricité, de l'électronique et des technologies de l'information et de communication (TIC)¹⁰.

⁹ Ministère de l'industrie et de la PME.

¹⁰ Ibid.

1.3.1 Mise à niveau des petites et moyennes entreprises

La mise à niveau est un enjeu et un défi qui s'inscrivent dans la démarche globale d'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale en général et de l'entreprise en particulier, visant la consolidation et la pérennisation de l'entreprise dans une dynamique de substitution et de véritable alternative de croissance hors hydrocarbures, à travers l'émergence d'un environnement attractif.

Cette démarche repose sur trois objectifs fondamentaux :

- La densification et diversification du tissu économique ;
- L'amélioration de la compétitivité de l'entreprise dans ses multiples dimensions ;
- Le renforcement du positionnement de l'entreprise sur son marché.

La mise à niveau est avant tout, un processus continu d'apprentissage, de réflexion, d'information et d'acculturation, en vue d'acquies des attitudes nouvelles, des réflexes et des comportements d'entrepreneurs, et des méthodes de management dynamiques et innovantes.

Le processus de mise à niveau passe par quatre étapes essentielles :

- **Première étape :** Le déclic, c'est une étape préparatoire qui vise à faire prendre conscience au chef d'entreprise de ses insuffisances et de celles de son entreprise. Cette étape se réalise à l'aide d'un pré- diagnostic ou diagnostic,
- **Deuxième étape :** L'adoption des bonnes pratiques de gestion et la mise en place d'une organisation fonctionnelle, à ce stade il s'agit de mettre en place ou d'optimiser des fonctions d'entreprise si elles n'existent pas ou mal organisées.
- **Troisième étape :** Le développement fonctionnel : à ce stade l'entreprise engage sa mise à niveau proprement dite sur des actions d'ordre spécifique et sur la base des acquis des étapes précédentes.
- **Quatrième étape :** L'anticipation et la conformité aux standards internationaux, à ce niveau le chef d'entreprise se met en situation d'anticipation sur l'avenir de l'entreprise et s'engage sur des actions de type sophistiqué, telles que :
 - ✓ La mise en place de système qualité en vue de certification selon les normes internationales telles que ISO 9001, BPF, ISO 22000, etc ;
 - ✓ Marquage CE (communauté européenne) et plans d'action pour l'exportation ;
 - ✓ L'élaboration d'une stratégie d'entreprise et des projets de partenariat ;
 - ✓ La mise en place de R&D, de veille technologique.

En résumé, la mise à niveau n'est pas une opération unique, limitée dans le temps, notamment si l'on doit tenir compte des changements permanents qui interviennent dans l'environnement technique, commercial et financier de la PME. C'est dans ce sens que l'on ne peut limiter la mise à niveau à une simple opération de certification qui est appelée elle-même à être entretenue et perfectionnée.

Il s'agit plutôt d'un parcours jalonné d'actions de mise à niveau ; chaque action a un contenu et des objectifs spécifiques et mesurables, et détermine la prochaine.

Par ailleurs, la mise à niveau est un processus essentiellement immatériel. Elle ne consiste pas à changer à un moment donné ses équipements ou élargir son potentiel de production mais elle renvoie aux compétences et aux capacités de l'entrepreneur à s'adapter aux changements de son environnement.

1.3.2 Procédures de fonctionnement et de financement du programme de la mise à niveau des PME

Le programme de mise à niveau des PME comporte différents points à savoir les procédures de fonctionnement et du traitement des dossiers ainsi que les moyens de financement.

1.3.2.1 Procédures de fonctionnement

Ces procédures se résument en un diagnostic stratégique et élaboration du plan de mise à niveau, le financement du plan, adoption du programme et enfin l'exécution et suivi du plan de mise à niveau.

➤ Diagnostic stratégique global des PME et élaboration du plan de mise à niveau

L'opération commence par un diagnostic stratégique global de la situation de la PME et la formulation du plan de mise à niveau. La mise en œuvre de ce dernier dépendra de la volonté de l'entreprise dans le respect du dispositif mis en place par le MPMEA.

L'Agence dispose de la liberté de faire appel aux cabinets d'études et consultants locaux après une consultation nationale. Il est important de mentionner que ces experts et consultants doivent avoir une expérience avérée dans les méthodes d'analyse, d'évaluation et de développement des entreprises afin de travailler avec l'entreprise sur les aspects technologiques, commerciaux, financiers et définir par la suite le positionnement stratégique.

L'équipe des consultants interviendra sur les volets touchant à :

- L'organisation, l'administration, les finances et les ressources humaine ;
- Le positionnement stratégique de l'entreprise du point de vue national et international ;
- Les achats, approvisionnements, ventes et marketing ;
- La technologie, production, recherche et développement.

L'étude du diagnostic englobe les processus de l'entreprise en comparaison avec les critères reconnus à l'échelle mondiale et les programmes de modernisation en vue de déceler les points forts et faibles de l'entreprise. Les faiblesses ou insuffisances constatées seront traduites par des actions présentées par le bureau d'études et validées par l'entreprise. Dans certains cas, lorsque l'entreprise dispose d'un programme d'investissement, il sera soumis à l'appréciation du bureau d'études. Les actions arrêtées de manière concertée seront traduites financièrement et planifiées dans le temps en fonction de la politique financière de l'entreprise (autofinancement ou emprunt bancaire).

Le plan de mise à niveau devra faire ressortir de manière claire les besoins en :

- Investissements matériels liés notamment à la modernisation d'équipement, à l'acquisition de nouvelles technologies et à d'éventuelles extensions.
- Investissements immatériels ayant trait essentiellement :
 - ✓ Au développement des ressources humaines et la formation.
 - ✓ A l'amélioration de la gestion administrative.
 - ✓ Au marketing et le développement des exportations.
 - ✓ A l'introduction de nouveaux concepts de gestion.
 - ✓ A l'établissement d'un système d'assurance qualité.
 - ✓ A la recherche de partenariats techniques, commerciaux et financiers.
 - ✓ A la protection de l'environnement.

➤ **Financement du plan**

Avant de présenter la demande de subvention financière au fonds de mise à niveau des entreprises, il est impérativement recommandé d'exposer un rapport diagnostic et un plan de mise à niveau à la banque dans le but d'étudier son contenu et le type d'investissement proposé.

Il est important que l'entreprise informe la banque, dès le début, des procédures de mise à niveau et d'exposer les impacts du plan de la mise à niveau ainsi que son mode de financement.

Les aides financières auxquelles donne droit le dispositif sont des primes incitatives destinées à promouvoir l'amélioration de la compétitivité. Ces primes doivent accompagner une série d'actions pour soutenir la mise en place des stratégies concrètes d'affaires destinées à réaliser une compétitivité durable dans l'économie globale.

➤ **Adoption du programme de mise à niveau par l'Agence**

Dans le cadre de ce programme, les services de l'Agence évaluent les dossiers de mise à niveau afin de donner son accord et attribuer les subventions sine qua non pour chaque dossier selon les dispositifs arrêtés.

Le dossier de mise à niveau qui accompagnera la demande de l'entreprise à l'Agence doit contenir :

- Le diagnostic stratégique global et le plan de mise à niveau.
- Les modes de financement du plan de mise à niveau avec l'accord de la banque traitante de l'entreprise, si celle-ci souhaite financer son plan à l'aide d'un emprunt bancaire.
- Les factures des équipements, des machines et des investissements matériels exigés dans le cadre du plan de mise à niveau.
- La valeur des investissements immatériels nécessaires pour le plan de mise à niveau.

➤ **Exécution et suivi du plan de mise à niveau**

Les actions d'appui aux entreprises retenues dans ce programme offrent des avantages très favorables et visent à inciter les entreprises privées notamment à adhérer par un financement intégral de toute la partie d'étude.

L'appui à la mise en œuvre du programme de mise à niveau se traduira par l'octroi à l'entreprise d'une prime qui sera débloquée en trois échéances en fonction du degré de réalisation des actions éligibles :

- Après la réalisation d'au moins 40% du total des investissements (matériels et immatériels) éligibles ;
- Après la réalisation d'au moins 70% du total des investissements éligibles ;

- Après la réalisation intégrale du plan de mise à niveau.

1.3.2.2 Moyens de financement du programme de mise à niveau

Le financement de ce programme est confié au fonds de mise à niveau des PME, ce fonds a pour mission de :

- Contribuer au financement des actions relatives à l'amélioration de la qualité de la formation ;
- Financer les études sectorielles ;
- Accorder des subventions aux centres techniques ;
- Entreprendre toutes autres actions visant à développer la compétitivité.

La mise en œuvre de ce fonds doit puiser ses sources principalement du financement octroyé par le budget de l'Etat.

1.3.2.3 Procédures de traitement des dossiers

Avant de souscrire au programme, l'entreprise devra présenter sa candidature par la fourniture du dossier suivant :

- Une fiche de renseignement sur l'entreprise selon le canevas fourni par l'Agence.
- Une copie du registre de commerce.
- Un document comprenant les éléments suivants :
 - ✓ Le projet de développement de l'entreprise (marché d'exportation, investissement technologique, mise aux normes, etc.).
 - ✓ Les objectifs et résultats attendus de l'intervention de mise à niveau sollicitée.

Une fois retenue, l'entreprise pourra bénéficier du financement de son plan de mise à niveau en transmettant à l'Agence un dossier de mise à niveau comportant :

- Une demande.
- La fiche du projet dûment remplie.
- Le rapport du diagnostic stratégique global.
- Le plan de mise à niveau.
- L'accord de la banque.

1.3.3 Bilan du programme national de mise à niveau des PME

A ce jour, la mise en œuvre opérationnelle du programme national de mise à niveau des PME par l'Agence Nationale de Développement de la PME (ANDPME) a permis d'enregistrer 1344 adhésions dont le détail est présenté comme suit :

- Eligibles : 953 dossiers.
- Ajournés : 265 dossiers (à compléter pour la conformité administrative).
- Non éligibles : 126 dossiers (ne répondant pas aux critères d'éligibilité).

Sur les 953 dossiers de mise à niveau, 190 ont fait l'objet de décisions d'octroi des aides pour engager les phases de mise à niveau.

Tableau n° 2. Répartition des dossiers traités par secteur d'activité 2012.

Secteurs d'activités	Dossiers traités en (%)
BTPH	53
Industrie	29
Services	12
Transport	03
Tourisme Hôtellerie	02
Pêche	01

Source : Ministère de la PME

1.4. Programme des structures d'appui à la création des PME

Ce programme est destiné à aider les entreprises nouvellement créées en leur accordant des avantages fiscaux par exemple. Parmi ces institutions on trouve les centres de facilitation et les pépinières d'entreprise.

1.4.1 Centres de facilitation et les pépinières d'entreprise

La création d'entreprises dépend de plusieurs facteurs sociologiques, économiques, financiers, technologiques, fiscaux, législatifs et institutionnels. Les pouvoirs publics accordent une importance accrue au développement des entreprises.

Vu la fragilité naturelle des nouvelles entreprises face à l'environnement dans lequel elles se développent, il est devenu utile de les aider en instaurant des systèmes publics d'appui à la création d'entreprises en utilisant une panoplie de leviers : avantages fiscaux, financements, statuts dérogatoires.

A ce titre, les pouvoirs publics conscients du rôle des petites et moyennes entreprises dans le développement économique ont mené une politique de promotion du secteur de la PME

afin de booster la création de nouvelles entreprises et d'assurer leurs pérennisations et ce à travers certaines mesures parmi lesquelles la création des structures d'appui au niveau local. Ces dernières auront pour objectifs de réduire les contraintes liées au développement des PME, et favoriser l'émergence d'un environnement propice à leur croissance et au développement de l'esprit entrepreneurial. Il s'agit donc, des centres de facilitation et des pépinières d'entreprises.

1.4.1.1 Définition des centres de facilitation

Le centre de facilitation est créé par le décret N° 03-78 du 25 Février 2003. C'est un établissement public à caractère administratif (EPA). Il est doté de personnalité morale et de l'autonomie financière, il a pour mission de :

- Développer la culture de l'entreprise.
- Offrir un guichet adapté aux besoins des créateurs d'entreprises et des entrepreneurs ;
- Vérifier la bonne adéquation entre le projet, le secteur d'activité et le profil du candidat et ses motivations ;
- Réduire les délais de création, d'expansion et de reprises d'entreprises ;
- Accompagner les petites et moyennes entreprises dans l'intégration économique nationale et internationale ;
- Accompagner les créateurs de projets et les entrepreneurs dans le domaine de la formation et de la gestion ;
- Favoriser le développement de nouvelles technologies auprès des porteurs de projets ;
- Promouvoir et favoriser la diffusion du savoir faire ;
- Diffuser les dispositifs d'aide et de soutien aux PME.

De ce qui précède, les centres de facilitation constituent un espace d'animation économique destinés à rendre l'information disponible et à assister les porteurs à concrétiser leur investissement.

1.4.1.2 Définition des pépinières d'entreprises

La pépinière d'entreprise est créée par le décret N° 03-78 du 25 Février 2003. Il s'agit d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La pépinière d'entreprise a pour mission :

- Offrir des conseils personnalisés ;
- Accompagner et suivre les porteurs de projets avant et après la création de leur entreprise ;
- Examiner un plan d'affaires des futurs locataires porteurs de projets au sein de la pépinière ;
- Etudier toutes les formes d'assistance et de suivi ;
- Elaborer un plan d'orientation pour les différents secteurs abrités par la pépinière ;
- Etudier et proposer les moyens et les instruments de promotion et d'implantation des nouvelles entreprises ;
- Aider les entreprises à surmonter les difficultés et les obstacles auxquels elles sont confrontées ;
- Mettre à la disposition des entreprises hébergées le mobilier de bureau, des équipements de bureautique et d'informatique ;
- Développer une synergie avec l'environnement de l'entrepreneuriat ;
- Favoriser l'émergence des projets innovants ;
- Pérenniser les entreprises accompagnées ;
- Inciter les entreprises à mieux se structurer ;
- Accueillir, héberger et accompagner pour des périodes limitées des entreprises naissantes ainsi que les porteurs de projets ;
- Gérer et louer des locaux ;
- Offrir des prestations de services ;
- Offrir à la demande des entreprises hébergées les services communs suivant :
 - ✓ La réception des messages téléphoniques et fax.
 - ✓ La distribution et l'envoi de courrier ainsi que l'impression de documents.
 - ✓ La consommation d'électricité, du gaz et de l'eau.

A travers ces missions on peut ainsi définir les pépinières d'entreprises comme étant des structures publiques qui permettent, à travers des actions d'accompagnement et d'encadrement, d'assister les porteurs de projets dans le lancement de leurs activités. Elles offrent des services intégrés aux jeunes promoteurs à travers une assistance et un conseil dans tous les aspects de la gestion.

1.4.2 Assistance technique pour la mise en place de ces structures d'appui

Afin de permettre à ces structures d'être un espace d'affaires et un pôle attractif, le ministère chargé de la PME a bénéficié d'un appui technique espagnole représenté par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) qui avec son partenaire technique la fondation CIREM ont mené des actions pour assurer le démarrage et le bon fonctionnement de ces structures.

L'objectif de cette coopération est de conforter les capacités d'intervention opérationnelle des centres de facilitation et des pépinières d'entreprises. A cet effet, la DGPME en collaboration avec la fondation CIREM ont tracé une feuille de route ayant pour objectifs :

- Engager un programme de formation sur les thématiques suivantes :
 - Les fondamentaux fonctionnels d'une PME.
 - Les étapes d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets.
 - L'appropriation d'un Business Plan, un document de travail développé par la DGPME avec l'appui du Centre Européen des Entreprises Innovantes (CEEI de Valence).
- Examiner et formaliser les outils méthodologiques de travail.
- Examiner et évaluer les plans d'actions des centres de facilitation et des pépinières d'entreprises à travers des ateliers d'évaluation et des visites sur site.
- Mise en place d'un système d'évaluation et de monitoring à travers des visites sur site.

1.4.3 Données relatives aux structures d'appui

Le programme de réalisation des structures d'animation économiques locales (centres de facilitation et pépinières d'entreprises) a connu durant le premier semestre 2012 la réception de huit nouvelles structures d'où un total des structures réceptionnées atteignant 25 structures qui seront réceptionnées fin 2012. Toutefois, les structures opérationnelles continuent à améliorer progressivement leurs activités, notamment en ce qui concerne les volets liés à l'accompagnement et l'hébergement des porteurs de projets.

➤ Pépinières d'entreprises :

L'indicateur de performance des pépinières d'entreprises demeure le nombre de porteurs de projets hébergés comme l'indique le tableau suivant :

Tableau n° 3. Projets hébergés au niveau des pépinières d'entreprises.

Pépinières d'entreprises	Nombre de projets hébergés		
	1 ^{er} semestre 2011	1 ^{er} semestre 2012	Part (%)
Annaba	5	8	29,63
Oran	6	8	29,63
Ghardaia	8	4	14,81
Bordj Bou Arreridj	2	7	25,93
Total	21	27	100

Source : Bulletin statistique de la PME n°21.

➤ Centres de facilitation :

Les résultats des activités des structures opérationnelles ont connu une amélioration positive en ce qui concerne l'accompagnement et l'élaboration des plans d'affaires. Le bilan ci-après illustre les résultats enregistrés au cours du 1^{er} semestre 2012 :

Tableau n° 4 : Récapitulatif des données des centres de facilitation 2012

Centres de facilitation	Nombre de projets accueillis au niveau des centres.	Nombre de projets accompagnés au niveau des centres.	Nombre de business plan élaborés	Nombre d'entreprises créés	Nombre d'emplois créés
Tipaza	245	102	84	58	86
Oran	219	219	27	138	285
Adrar	60	37	28	5	10
Bordj B A	282	188	15	50	210
Illizi	237	85	6	5	-
Jijel	260	192	3	33	70
Tamanrasset	37	21	-	-	-
Naama	303	89	-	-	-
Tindouf	112	13	5	-	-
Djelfa	37	7	-	-	-
Sidi B A	36	23	26	12	60
Total	1 828	976	194	301	721

Source : Bulletin statistique de la PME n°21.

L'analyse des données mentionnées dans le tableau ci-dessus fait ressortir les appréciations suivantes :

- 1828 porteurs de projets ont visité les centres de facilitation.

- Le nombre total des porteurs accompagnés est de 976, le centre de facilitation d'Oran a enregistré les meilleures performances avec 219 porteurs de projets accompagnés, soit 22% du total.
- Concernant les business plan, il a été enregistré une progression appréciable où le nombre a atteint 194 dossiers.
- Le nombre d'entreprises créées a atteint 301 entreprises, soit 30% des projets déjà accompagnés.
- Le nombre d'emplois créés a atteint 721.

Les secteurs d'activités des projets accompagnés par les centres de facilitation sont diversifiés à savoir : les services, bâtiment et travaux publics, agriculture et pêche, industrie des textiles, bois,...etc.

2 Réalité des PME en Algérie

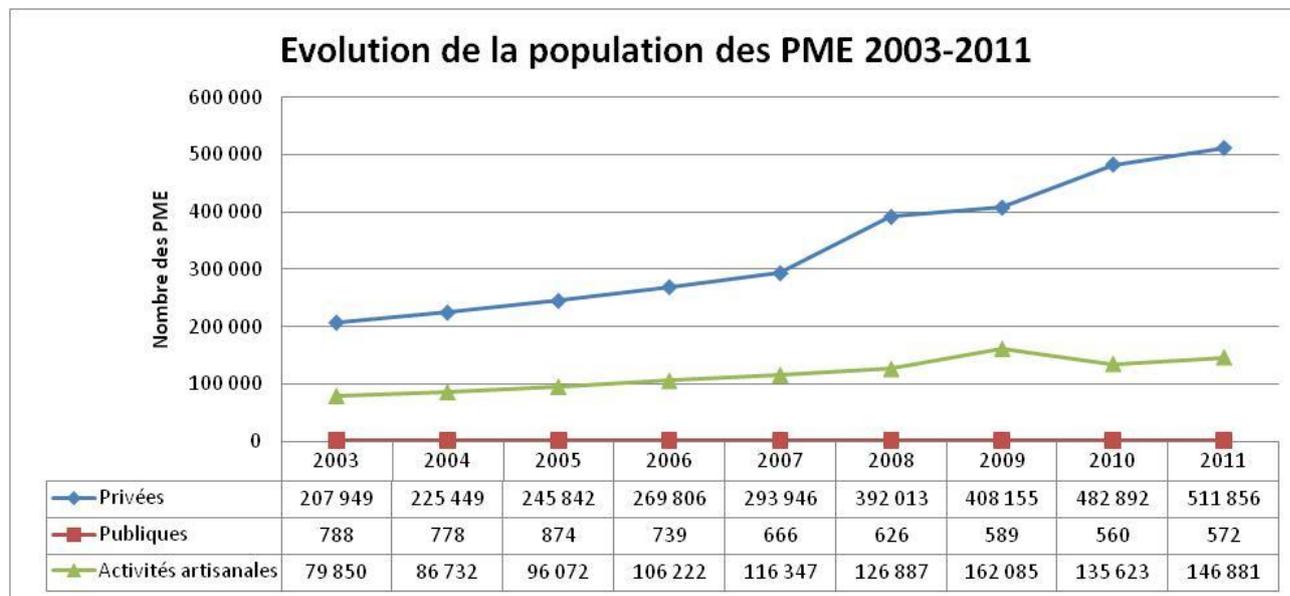
La petite et moyenne entreprise a toujours existé en Algérie et a été parfois encouragée pendant la période d'économie administrée, mais les difficultés à la création étaient nombreuses, comme les autorisations administratives, les limites de l'épargne privée,...etc.

2.1 Etat des lieux

A partir de l'année 2012 l'Algérie compte environ 687386 PME, qui emploient plus de 1,7 million de personnes. La majorité de ces PME sont des TPE (très petites entreprises), avec un effectif inférieur à dix personnes, un chiffre d'affaires inférieur à 20 million DA et un bilan inférieur à 10 million DA, la proportion de TPE étant de 91,8% en Europe¹¹. Ces TPE sont généralement gérées de manière traditionnelle et occupent une place importante dans l'économie informelle, qui selon le conseil national économique et social, représenterait 30% de l'activité globale du pays.

¹¹ Commission Européenne, rapport annuel sur les petites et moyennes entreprises.

Figure n° 1: Evolution de la population des PME/PMI depuis 2003-2011



Source : Réalisé à partir des Statistiques du Ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement

Selon le ministère de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement, le nombre de PME a doublé durant les dernières années. Elles constitueraient à présent 94% du tissu national d'entreprise et généralement 52% de la production totale du secteur privé hors hydrocarbures et près de 35% de la valeur ajoutée de l'économie. L'Algérie compte quoi qu'il en soit 20 PME pour 1000 habitants seulement, contre une moyenne de 50 à 60 pour 1000 habitants dans les pays émergents. Le conseil national consultatif pour la promotion des PME fait par ailleurs état, d'un taux de mortalité précoce des PME de près de 20%¹².

Stimulées par les grands projets publics d'infrastructures depuis les années 2000, les entreprises privées se concentrent principalement sur les activités de services et le BTP, et en second lieu les industries manufacturières (agroalimentaire, bois et papier). Au cours des dernières années, seules 10% des PME créées étaient des entreprises de production.

Le champ de l'activité des PME algérienne est principalement local et national, très rarement international ; moins d'une centaine d'entre elles sont exportatrices. La plupart de ces PME utilisent des technologies anciennes et une main d'œuvre peu qualifiée, ce qui contraint leur compétitivité et leurs possibilités d'ouverture vers l'extérieur. L'innovation existe, mais

¹² Ministère de l'industrie, et de la PME.

limitée à des secteurs d'activité très précis, sur lesquels existe un certain niveau de concurrence, tel que l'agroalimentaire.

Plus de 95% ¹³ des PME ont le statut d'EURL ou de SARL, et sont en général gérées sur un mode familial : un propriétaire unique entouré de collaborateurs appartenant principalement au cercle familial assure lui-même la gestion et concentre la quasi-totalité du pouvoir de décision et des responsabilités. Ce caractère patrimonial des PME constitue un obstacle à leur croissance et à la formalisation de leur activité. La maîtrise de méthodes de management et de développement est largement insuffisante et le recours au conseil et à l'expertise extérieur très exceptionnel ; l'un des objectifs des autorités doit être de sensibiliser les dirigeants aux bénéfices possibles de l'intégration des nouvelles technologies à leur activité.

Le secteur privé, et en particulier les PME, n'ont pas permis à ce jour à l'Algérie de réduire la dépendance de son économie aux hydrocarbures, et orienter le pays vers une logique plus entrepreneuriale reste l'un des défis majeurs des pouvoirs publics.

Le gouvernement s'est fixé pour objectif, à l'horizon 2014, d'atteindre 30 PME pour 1000 habitants, de ramener le taux de chômage à un niveau inférieur à 10% et de porter la part du PIB hors hydrocarbures de 62 à 70% ¹⁴; les autorités entendent, pour y parvenir, favoriser en particulier le développement d'activités liées aux énergies renouvelables, à l'agriculture, aux biotechnologies et aux TIC.

2.2 Structure de la population des PME

Le secteur de la PME en Algérie ne se limite pas à quelques branches productives, mais à toutes les branches de l'économie nationale. Il n'est pas non plus un domaine réservé à un espace bien déterminé. L'Etat continue toujours à créer ou à financer des projets d'investissement à travers la création de PME.

A la fin du 1^{er} semestre 2012, la population globale des PME, dans ses principales composantes (voir tableau 5), s'élevait à 687386 entités dont près de 60% sont constituées de personnes morales, le reste est constitué soit de personnes physiques (18,17%), soit d'entités

¹³ Ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement.

¹⁴ Ibid.

exerçant dans les activités artisanales (22,42%). On recense par ailleurs 561 entreprises de type PME qui relèvent du giron étatique.

Tableau n° 5. Population globale des PME à la fin du 1^{er} semestre 2012.

Type de PME	Nombre de PME	Part en (%)
1. PME privées		
Personnes morales	407 779	59,32%
Personnes physiques	124 923	18,17%
Activités artisanales	154 123	22,23%
Total 1	686 825	99,92%
2. PME publiques		
Personnes morales	561	0,08%
Total 2	561	0,08%
Total	687 386	100%

Source : Bulletin statistique de la PME.

2.2.1 Composantes de la PME

Comme nous le montre le tableau ci - dessous, le secteur privé national qui ne cesse de progresser, s'accapare d'une part très importante de PME créées. Quant au secteur public, il représente une part très négligeable.

Tableau n° 6. Evolution des PME (1^{er} semestre 2011- 1^{er} semestre 2012).

Nature des PME	Nombre de PME 1 ^{er} semestre 2011	Nombre de PME 1 ^{er} semestre 2012	Evolution	
			En nombre	En %
1. PME privées				
Personnes morales	383 594	407 779	24 185	6,30
Personnes physiques	117 260	124 923	7 663	6,54
Activités artisanales	141 460	154 123	12 663	8,95
Total 1	642 314	686 825	44 511	6,93
2. PME publiques				
Personnes morales	599	561	-38	-6,34
Total 2	599	561	-38	-6,34
Total	642 913	687 386	44 473	6,92
Dont: personnes morales (privées et publiques).	384 193	408 340	24 147	6,29

Source : Bulletin statistique de la PME n°21.

➤ PME privées

Vers la fin du 1^{er} semestre 2012, le nombre de PME privées déclarées s'élevait à 686825, réparties comme suit :

- Personnes morales : 407779 (59,32% du total).
- Personnes physiques : 124923 (18,17%).
- Activités artisanales : 154123 (22,42%).

Par rapport au 1^{er} semestre 2011, les PME privées ont progressé de 6,93% marquant ainsi une hausse nette de 44511 :

- 24185 personnes morales.
- 7663 personnes physiques.
- 12663 relevant des activités artisanales.

Ces chiffres soulignent l'importance du tissu des PME privées et reflètent la dynamique nationale des investisseurs et l'intérêt accordé par ces derniers à ce genre d'entreprise.

➤ PME publiques

Les PME/EPE ne représentent qu'une partie minime de la sphère des PME algériennes. Au 1^{er} semestre 2012, leur nombre a diminué de 6,34% par rapport à 2011. Il a passé de 599 à 561 PME et leur effectif a passé de 50467 à 48415 salariés.

Ces PME exercent dans tous les secteurs d'activité de l'économie nationale, principalement dans l'agriculture (32,80% des PME/EPE), l'industrie (30,12%) et les Services (28,16%). Les PME industrielles représentent plus de 30% des PME publiques.

Tableau n° 7. PME publiques par secteur d'activité.

Secteur d'activités	Nombre de PME	%	Effectifs	%
Industrie	169	30,12	20 398	42,13
Services	158	28,16	12 451	25,72
Agriculture	184	32,80	9 428	19,47
BTPH	40	7,13	4 775	9,86
Mines et carrières	10	1,78	1 363	2,82
Total	561	100	48 415	100

Source : Bulletin de la PME n°21.

2.3 Evolution des principaux indicateurs

Au premier lieu, on va présenter l'évolution de l'emploi par type de PME, et en second lieu on va parler de l'évolution des PME par secteurs d'activité.

2.3.1 Evolution de l'emploi par type de PME

❖ Données générales

L'emploi cumulé dans les PME tous types confondus, à la fin du 1^{er} semestre 2012, est de 1776461 individus (voir tableau 8). Ce chiffre inclut les employeurs des entreprises des PME privées (personnes morales) et les chefs d'entreprises privées relevant des fonctions libérales ainsi que les artisans. Le chiffre y afférent est calculé sur la base du référentiel CASNOS suite au changement du système de collecte de données concernant le secteur de l'artisanat.

On note que le taux de croissance de l'emploi dans les PME a progressé de 5,98% par rapport au 1^{er} semestre 2011, et que l'emploi dans les PME privées a évolué de 6,29%.

Tableau n° 8. Evolution des emplois déclarés par type de PME.

Type de PME	1 ^{er} semestre 2011		1 ^{er} semestre 2012		Evolution
	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)	
PME privées					
Salariés	983 415	58,67	1 041 221	58,61	5,88%
Employeurs	642 314	38,32	686 825	38,66	6,93%
Total	1 625 729	96,99	1 728 046	97,27	6,29%
PME publiques					
	50 467	3,01	48 415	2,73	-4,07%
Total	1 676 196	100	1 776 461	100	5,98

Source : Bulletin de la PME n°21.

❖ Mouvements des PME privées par tranche d'effectifs

Au premier semestre 2012, pour les personnes morales, on a enregistré un total de 16018 nouvelles entités de plus que le semestre précédent. Elles sont constituées à 97,43% d'entités très petites ne dépassant pas 9 salariés. La création de véritables moyennes entreprises dont l'effectif est supérieur à 50 salariés est assez faible, seules 41 entreprises relèvent en fait de cette catégorie dont 10 actives dans le secteur BTPH.

Au niveau du secteur industriel, on a enregistré la création de 1993 entreprises dont 1941 sont des TPE et 52 ont un effectif de plus de 10 salariés et seules 4 d'entre elles ont un effectif supérieur à 50 agents.

Tableau n° 9. Mouvements des PME privées par tranches d'effectif.

Secteurs d'activités	TPE privée {1 à 9 salariés}	Petite entreprise privée {10 à 49 salariés}	Moyenne entreprise privée {50 à 250 salariés}	Nombre de PME
Services	9 569	136	27	9 732
En (%)	98,33	1,40	0,28	
BTPH	3 937	176	10	4 123
En (%)	95,49	4,27	0,24	
Industrie	1 941	48	4	1 993
En (%)	97,39	2,41	0,20	
Agriculture et pêche	131	5	0	136
En (%)	96,32	3,68	0,00	
Services liés aux industries	29	5	0	34
En (%)	85,29	14,71	0,00	
Total	15 607	370	41	16 018
En (%)	97,43	2,31	0,26	

Source : Bulletin de la PME n°21.

2.3.2 Evolution des PME par secteur d'activité

Les PME privées (personnes morales) sont présentes en force dans les services qui concentrent près de la moitié des PME de statut privé, suivis en cela par le secteur du BTPH et les industries manufacturières. En raison de leur vulnérabilité, les PME privées ont tendance à s'abriter dans les secteurs où la concurrence n'est plus rude et où le contrôle du respect de la législation du travail est plus délicat leur offrant ainsi des marges de dérobade largement exploitées notamment dans les Services (le transport en particulier) et le BTPH (le bâtiment en particulier).

Tableau n° 10. Evolution des PME privées par secteurs d'activité.

Secteurs d'activité	1 ^{er} semestre 2011		1 ^{er} semestre 2012		Evolution (%)
	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)	
Agriculture	3 930	1,02	4 142	1,02	5,32
Hydrocarbures, Energie, Mines et services liés	1 932	0,50	2 014	0,49	4,24
BTPH	133 969	34,92	139 875	34,30	4,41
Industries manufacturières	62 860	16,39	65 859	16,15	4,77
Services	180 903	47,16	195 889	48,04	8,28
Total général	383 594	100	407 779	100	6,30

Source : Bulletin de la PME n°21.

On note à cet égard dans cette même logique, que les secteurs où la création d'entreprise a été la plus forte restent ceux des Services (8,28% entre les deux semestres), ensuite l'agriculture (5,39%).

Les PME à caractère industriel sont au nombre de 65 859 entités au 1^{er} semestre 2012, contre 62 860 entités au 1^{er} semestre 2011, soit une progression de 4,77%, croissance bien en deçà du niveau global de la croissance des PME (6,30).

Par secteur industriel, les PME activent principalement comme suit :

- Industries agroalimentaires, avec 19 758 PME (30% du total de PMI).
- Industries du bois et du papier, avec 14 169 PME (21,51%).
- ISMME, avec 10 141 PME (15,40%).
- Matériaux de construction, avec 8 487 PME (12,89%).

On notera par rapport à la mortalité des PME, la création effective de 15 471 PME dont 1 906 PMI, les radiations ayant touché 1 987 PME dont 236 PMI.

2.4 Mortalité des PME privées

Durant le 1^{er} semestre 2012, le taux de mortalité a considérablement baissé, il n'y a eu qu'un total de 2 182 PME privées en cessation d'activités, dont 1 987 sont des personnes morales et 151 PME personnes physiques, comme le montre le tableau n°11.

Tableau n° 11. Mortalité des PME privées.

Types de PME privées	Nombre de cessation d'activité	Part (%)
Personnes morales	1 987	91,06
Personnes physiques	151	6,92
Artisanat	44	2,02
Total	2 182	

Source : Bulletin de la PME n°21.

2.4.1 Mortalité des PME personnes morales :

Les PME de type personnes morales ayant été radiées au 1^{er} semestre 2012 sont au nombre de 1 987. Ce chiffre est visiblement en baisse par rapport aux 2 615 enregistrées au 1^{er} semestre 2011. Le taux de mortalité par rapport à la population des PME personnes morales s'élevait à 0,49%, alors que pour le 1^{er} semestre 2011 ce taux était de 0,68%.

Tableau n° 12. Mortalité des PME privées personnes morales par secteurs d'activité

Secteurs d'activité	1 ^{er} semestre 2011	1 ^{er} semestre 2012	Ecart	
			Nombre	Part (%)
Agriculture et pêche	21	21	0	1,06
Hydrocarbures, Energie, Mines et services liés	5	7	2	0,35
BTPH	916	678	-238	34,12
Industries manufacturières	329	236	-93	11,88
Services	1 344	1 045	-299	52,59
Total	2 615	1 987	-628	

Source : Bulletin de la PME n°21.

Les diminutions de la mortalité sont observées notamment dans les secteurs du BTPH et des Services. Ces secteurs ont la particularité d'attirer les investisseurs opportunistes en quête de profits à court terme et qui ont le plus de tendance à mettre fin à leur activité, faute d'une véritable maîtrise du métier.

Le secteur des Services est le plus touché par la mortalité des PME et qui a enregistré 1 045 PME radiées au 1^{er} semestre 2012, soit 52,59% du total des radiations.

Tableau n° 13. La mortalité des PME dans le secteur des Services.

Secteur des services	1 ^{er} semestre 2011	1 ^{er} semestre 2012	Part (%)
Transport et communication	351	250	23,92
Commerce	414	329	31,48
Hôtellerie et restauration	113	105	10,05
Services aux entreprises	237	199	19,04
Services aux ménages	199	139	13,30
Etablissements financiers	9	5	0,48
Affaires immobilières	7	5	0,48
Services pour collectivités	14	13	1,24
Total	1 344	1 045	

Source : Bulletin de la PME n°21.

Les activités liées au commerce sont les moins durables dans le secteur des Services avec 329 PME radiées. Cela représente une part de 31,48% du total. Le commerce est suivi des transports comme domaine d'activité où les PME ont une forte vulnérabilité, ce qui s'explique en partie par les facilités offertes par les dispositifs d'aide de création des micro-entreprises.

2.4.3 Mortalité des PME personnes morales dans l'industrie

Au niveau du secteur industriel, il existe une forte mortalité de PME et particulièrement dans les activités de l'industrie agroalimentaire avec une part de 38,56% et 91 PME radiées sur un total de 236 PME enregistrées au 1^{er} semestre 2012. Le manque de maturation dans le lancement des projets et le manque de la compétitivité expliquent en partie cette mortalité.

Tableau n° 14. La mortalité des PME dans le secteur de l'industrie.

Secteur de l'industrie	1 ^{er} semestre 2011	1 ^{er} semestre 2012	Part (%)
ISMME	48	26	11,02
Matériaux de construction	22	24	10,17
Chimie, plastique	3	13	5,51
Industrie agroalimentaire	121	91	38,56
Industrie du textile	15	9	3,81
Industrie du cuir	5	3	1,27
Industrie du bois et papier	98	59	25,00
Industrie divers	17	11	4,66
Total	329	236	

Source : Bulletin de la PME n°21,2012.

2.4.4 Mortalité des PME personnes physiques

Au cours du 1^{er} semestre 2012, il y a eu un total de 151 PME privées de type personne physique en cessation d'activités.

Tableau n° 15. Mortalité des PME privées personnes physiques.

	Santé	Justice	Exploitations Agricoles	Total
Nombre de radiations	10	5	136	151
Part en (%)	6,62	3,31	90,07	

Source : Bulletin de la PME n°21.

Conclusion

Les procédures introduites dans le domaine des PME sont beaucoup à dénombrer, on a le fonds de garantie des crédits à la PME (FGAR), caisse de garantie des crédits d'investissements (CGCI), centres de facilitation et pépinières d'entreprise, création de l'agence nationale du développement de la PME, ...etc. Toutes ces mesures ont pour objectif de promouvoir le rôle des PME afin de réaliser des objectifs qui nous semble aussi beaucoup à dénombrer.

Par ailleurs, on peut dire que les PME algériennes ont contribué à atteindre certains objectifs de façon partielle, comme la création d'emplois, la satisfaction des besoins de certains secteurs comme le BTP. Mais ces PME sont très loin d'atteindre les objectifs dits stratégiques.

Chapitre III : ANSEJ et la création d'entreprises en Algérie

Le dispositif ANSEJ est considéré comme le second choix ou bien la seconde chance aux jeunes qui ne réussissent pas à intégrer le marché du travail puisqu'il leur donne la possibilité de créer leurs propres projets professionnels selon leurs qualifications en association avec les banques publiques. En premier lieu nous allons aborder l'évolution du dispositif ANSEJ de puis sa création ainsi que les réformes introduites pour son amélioration, ensuite nous allons citer les différentes démarches et procédures de la création d'entreprise dans le cadre de ce dispositif en soulignant après les principaux intervenants dans le financement de ces projets. En second lieu on va présenter les différents bilans du dispositif ANSEJ au niveau national.

1 Dispositif de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ)

L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) est une institution publique créée en 1996 chargée de l'encouragement, du soutien et de l'accompagnement à la création de micros entreprises. Le dispositif ANSEJ est réservé aux jeunes chômeurs âgés de 19 à 35 ans et porteurs d'idée ou de projet de création d'entreprise.

1.1 Mise en place et évolution du dispositif ANSEJ

Le premier pas engagé dans ce processus consiste dans l'institution du décret présidentiel n° 96-234 du 2 juillet 1996 relatif au soutien à l'emploi des jeunes qui vient pour pallier les insuffisances du dispositif dit d'insertion professionnelle des jeunes mis en place en 1990. Ce dispositif vise à favoriser la création d'activités de production des biens et services des jeunes promoteurs et encourager toutes autres formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'emploi de jeunes à travers, notamment, des programmes de formation, d'emploi et de recrutement, mais aussi de création de leurs propres entreprises. Les investissements réalisés dans ce cadre par les jeunes promoteurs ne pouvaient pas dépasser quatre millions de dinars, et peuvent être réalisés à titre individuel ou collectif selon l'une des formes de l'organisation de l'entreprise, conformément à la législation en vigueur. Ce décret prévoit la création d'un organisme qui sera chargé du suivi et du contrôle de ce soutien à l'emploi des jeunes et un compte d'affectation spéciale du Trésor n°302 intitulé « fond national de soutien à l'emploi

des jeunes » dont l'ordonnateur est le ministre chargé de l'emploi et dont la gestion est confiée à l'ANSEJ.

Cette agence a pour mission, en collaboration avec les institutions et organismes concernés, de soutenir, de conseiller et d'accompagner les jeunes promoteurs dans la mise en œuvre de leurs projets, gérer les dotations du FNSEJ, notifier aux jeunes promoteurs dont les projets sont éligibles aux crédits des banques et établissements financiers (BEF) les différentes aides et avantages obtenus, assurer le suivi des investissements réalisés par ces jeunes en les assistant en cas de besoin auprès des institutions et organismes concernés par l'investissement, et enfin encourager toutes autres actions visant à promouvoir l'emploi de jeunes à travers le programme de formation, emploi et pré emploi . A ce titre, l'agence est chargée de mettre à la disposition des jeunes promoteurs les informations de nature économique, technologique, législative et réglementaire, relatives à l'exercice de leurs activités, à travers la création d'une banque de projets économiquement et socialement utiles, le conseil et l'assistance des jeunes dans le montage financier et la mobilisation des crédits, et signature de conventions avec tout organisme, entreprise ou institution administrative publique, des programmes de formation auprès des employeurs privés ou publics.

Le financement du projet peut être mixte ou triangulaire. Le montage financier dans le financement mixte est constitué de l'apport du ou des jeunes promoteurs et du crédit sans intérêt de l'ANSEJ qui varient selon le niveau de l'investissement. Quant au financement triangulaire, il est constitué de l'apport personnel du ou des jeunes promoteurs qui varie selon le niveau de l'investissement et la localisation de l'activité, du crédit sans intérêt de l'ANSEJ et du crédit bancaire dont une partie des intérêts est bonifiée par l'ANSEJ. Il est garanti par le fonds de caution mutuelle garantie risque/crédits jeunes promoteurs.

Pour l'agence, en plus de l'assistance technique, de conseil, d'accompagnement et de suivi à titre gracieux, elle accorde des prêts non rémunérés pour compléter le seuil minimum d'apport qu'exige la banque pour pouvoir accorder le reste du montant. Elle accorde aussi des avantages sous forme de la bonification de taux d'intérêt sur les crédits que peut consentir la banque et que l'agence s'engage à supporter et une prime exceptionnelle pour les projets apportant une technologie assez avancée et dont l'impact sur l'économie locale et nationale est appréciable.

Pour ce qui est de l'aide de la banque, qui consiste d'abord à son consentement à financer le projet après l'avoir étudié de très près sur la base d'une étude technico économique réalisée par un bureau spécialisé ou par ses services techniques. Elle accorde également une bonification des taux d'intérêts sur les crédits consentis par les BEF qui sont limités à 75% du taux débiteur normalement appliqué pour les investissements dans les secteurs de l'agriculture, l'hydraulique, et la pêche, et de 50% pour les autres secteurs. Ces bonifications peuvent aller jusqu'à 90 et 75% respectivement lorsque les investissements sont réalisés dans des zones spécifiques. Ainsi le bénéficiaire du crédit n'aura à supporter que le différentiel non bonifié du taux d'intérêt.

Après quelques années de sa création le dispositif ANSEJ a donné des résultats loin des objectifs qu'on attendait que ce soit en termes d'emploi ou de création d'entreprises, ce qui a poussé les pouvoirs publics à introduire une panoplie de réformes

1.2 Mesures d'amélioration du dispositif ANSEJ

En 2003, le dispositif de l'ANSEJ a été complété par de nouvelles mesures suites aux différentes rencontres d'évaluation. Ainsi les principales mesures introduites sont le relèvement du seuil de l'investissement de 4 à 10 millions de dinars, la revue à la baisse des niveaux de participation des jeunes en fonds propres à 5% pour les projets dont le coût d'investissement est égal ou inférieur à 2 millions de dinars et 10% pour les projets dont le coût est compris entre 2 et 10 million de dinars.

En plus de l'élargissement du bénéfice des avantages au profit des micros entreprises en situation d'expansion, de la défiscalisation des véhicules de tourisme lorsqu'ils constituent l'outil principal de l'activité et la franchise de la TVA sur les services. Cela s'ajoute à la suspension de l'autofinancement utilisé par certains promoteurs comme couverture pour fuir les impôts ce qui peut conduire Le dispositif au dérapage

Du côté des banques, on a procédé à la décentralisation du pouvoir de décision relatif à l'octroi de l'accord du crédit bancaire au niveau de l'agence, la réduction des délais d'étude, le prolongement de la durée du crédit à 5 et 7 ans en fonction de la nature du projet avec des différés de remboursement allant de 6 mois à deux ans, et des échéanciers de remboursement semestriels ou annuels selon la nature de l'activité et la durée du crédit, intégration du fond de roulement du démarrage dans la structure de l'investissement bancaire (il doit couvrir une

période de trois mois), la possibilité d'octroi de crédit d'exploitation, et enfin la suppression de l'hypothèque de biens immeubles par les jeunes promoteurs comme condition à l'octroi de crédit par les banques.

D'autre part, des amendements ont été apportés, au décret exécutif 98-200 du 9 juin 1998 portant création et fixant les statuts du fonds de caution mutuelle de garantie risque/crédits jeunes promoteurs. Ces amendements portent la révision des mécanismes de couvertures des crédits et l'extension du réseau d'établissements financiers pouvant participer au dispositif et l'augmentation des ressources du fonds.

1.3 Démarches de la création d'entreprise

La création d'entreprise comporte plusieurs étapes qu'on doit franchir avant l'accompagnement de l'ANSEJ.

1.3.1 Recherche de l'idée

L'idée du projet n'est autre que le résultat de l'observation des attitudes et des comportements des gens dans leur vie quotidienne, et les visites des salons et des foires ou bien c'est le résultat d'une discussion avec les différents fabricants et les utilisateurs des produits et des services.

1.3.2 Elaboration du projet

L'élaboration du projet comporte cinq grands volets :

- **Le volet économique :** Il consiste tout d'abord à définir le produit, ensuite il faut établir le plan de recueil des informations pour :
 - Connaître la demande : ses caractéristiques (âge, catégories socioprofessionnelles, le processus d'achat).
 - Déterminer les ventes prévisionnelles.
 - Définir une stratégie commerciale : en matière de prix, de substitution et de communication.
- **Le volet humain :** Ce volet fait référence à l'équipe de l'entreprise c'est-à-dire le créateur, les associés et les salariés.
- **Le volet technique :** Le choix du matériel doit tenir compte :

- Des caractéristiques du produit ou service à réaliser.
- Des quantités à produire.

Il faut toujours rechercher l'utilisation optimale du matériel, et surtout éviter la sous utilisation ou la sur utilisation du matériel.

➤ **Le volet financier :** L'étude financière permet de vérifier :

- La cohérence des besoins financiers et des possibilités de ressources.
- La rentabilité du projet.

Les résultats de l'étude financière permettent de décider :

- De réaliser le projet.
- De reconsidérer les éléments commerciaux ou techniques.
- Ou d'abandonner le projet.

➤ **Le volet juridique :** C'est le cadre légal de l'entreprise et qui a une implication sur le niveau d'engagement de ses propriétaires envers les partenaires.

1.3.3 Montage de l'entreprise et démarrage de l'activité

Pour le montage de l'entreprise, le créateur doit tout d'abord établir un planning des tâches, bien articulées, de la réalisation de son projet.

En revanche, pour le démarrage de l'activité qui est une étape décisive car l'entreprise va être confrontée à la réalité de l'environnement, le créateur change de statut pour être le chef d'entreprise.

Donc pour réussir le démarrage, le créateur doit mettre en place un système d'information qui renseigne sur l'évolution de l'entreprise. Il doit aussi analyser et corriger à temps les écarts éventuels.

1.4 Procédure de création de la micro-entreprise dans le cadre du dispositif ANSEJ

Le dispositif de création de nouvelles micros entreprises à savoir l'ANSEJ, concerne deux types d'investissement : l'investissement de création et l'investissement d'extension.

1.4.1 Investissement de création

Il porte sur la création de nouvelles micros entreprises par un ou plusieurs jeunes promoteurs éligibles au dispositif ANSEJ.

1.4.1.1 Conditions d'éligibilité

Il y a quatre conditions :

- ✓ Etre chômeur ;
- ✓ Etre âgé entre 19 et 35 ans. Pour le gérant, l'âge peut aller jusqu'à 40 ans avec engagement de créer trois emplois permanents (y compris les associés).
- ✓ Avoir une qualification professionnelle en relation avec l'activité envisagée.
- ✓ Mobiliser un apport personnel pour le financement du projet.

1.4.1.2 Montage financier

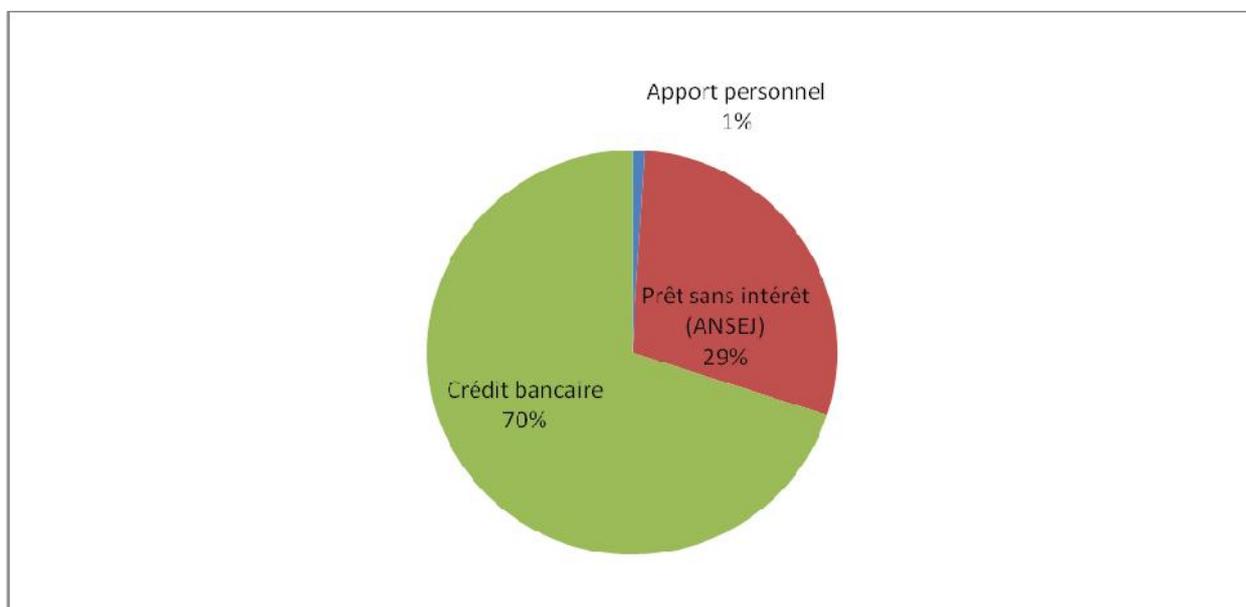
Deux formules de financement sont prévues dans le cadre du dispositif ANSEJ.

➤ Le financement triangulaire

C'est une formule dont l'apport financier du ou des jeunes promoteurs est complété par prêt sans intérêt, accordé par l'ANSEJ et par un crédit bancaire. Ce type de financement est structuré sur deux niveaux :

- **Niveau 1** : Le montant d'investissement est fixé à cinq millions de dinars.

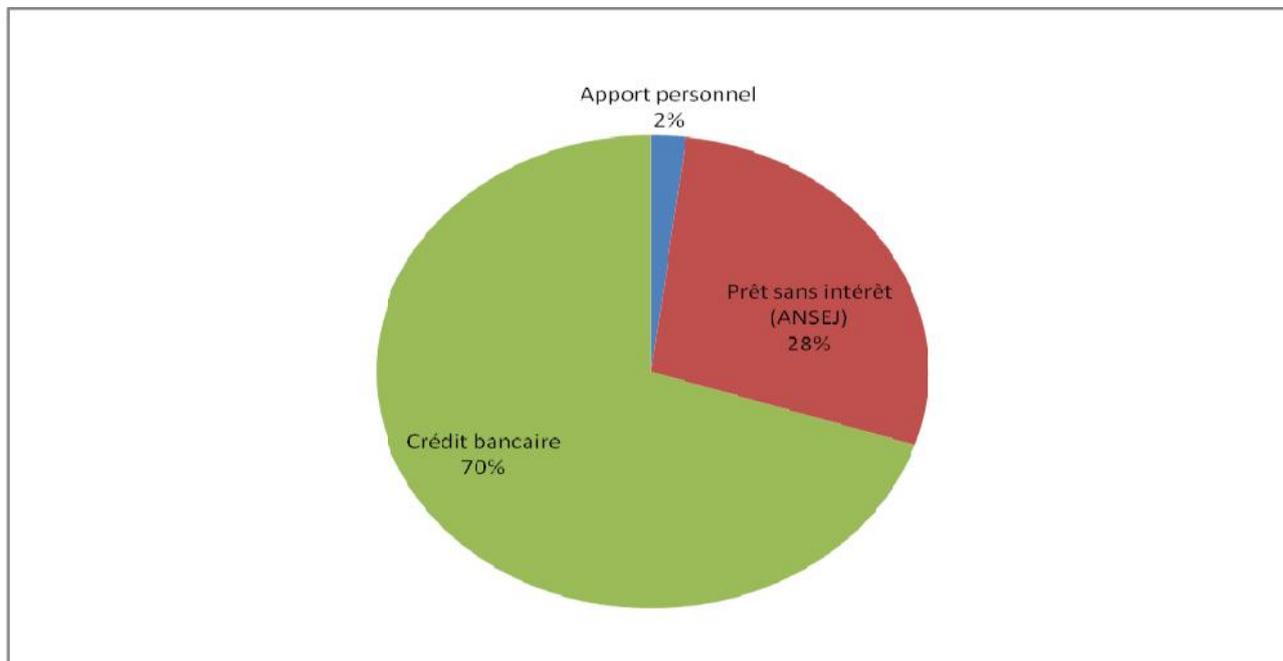
Figure n° 2 : Répartition du montant d'investissement niveau 1



Source : Réalisé à partir des données du Guide de la création de micro-entreprise, ANSEJ.

- **Niveau 2** : Le montant d'investissement est de 5 000 001 jusqu'à 10 000 000 DA.

Figure n° 3: Répartition du montant d'investissement niveau 2



Source : Réalisé à partir des données du Guide de la création de micro-entreprise, ANSEJ.

➤ **Le financement mixte**

Dans ce type de financement, l'apport financier du ou des jeunes promoteurs est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ. La structure de ce type de financement est répartie en deux niveaux.

- **Niveau 1 :** Le montant de l'investissement est de 5 000 000 DA.

Apport personnel	Prêt sans intérêt (ANSEJ)
71%	29%

- **Niveau 2 :** Le montant de l'investissement est de 5 000 001 à 10 000 000 DA.

Apport personnel	Prêt sans intérêt (ANSEJ)
72%	28%

1.4.1.3 Aides financières et avantages fiscaux

Ces aides financières et avantages fiscaux sont accordés sur deux phases :

➤ Phase de réalisation

▪ **Aides financières :** En plus du prêt non rémunéré indiqué dans les tableaux ci-dessus, trois autres prêts non rémunérés sont accordés aux jeunes promoteurs :

- Un prêt non rémunéré de 500 000 DA destiné aux diplômés de la formation professionnelle. Pour l'acquisition de véhicules atelier en vue de l'exercice des activités comme la plomberie, vitrerie,...etc.
- Un prêt non rémunéré de 500 000 DA pour la prise en charge du loyer des locaux destinés à la création d'activités sédentaires.
- Un prêt non rémunéré pouvant aller jusqu'à 1 000 000 DA, au profit des diplômés de l'enseignement supérieur, et pour la prise en charge du loyer des locaux destinés à la création de cabinets en vue de l'exercice d'activités relevant des domaines médical, expertise comptable, commissariat aux comptes, comptables agréés, bureau d'études et de suivi des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique.

Ces trois prêts non rémunérés ne sont pas cumulatifs, ils sont accordés exclusivement pour les promoteurs sollicitant un financement triangulaire faisant intervenir la banque, l'ANSEJ et le promoteur, et ça concerne uniquement la phase de création d'activité.

La bonification des taux d'intérêts du crédit bancaire dans le cadre du financement triangulaire, l'ANSEJ prend en charge une partie des intérêts du crédit bancaire. Le niveau de la bonification varie selon la nature et la localisation de l'activité.

Tableau n° 16. Bonification des taux d'intérêts bancaires.

Les secteurs	Wilayas des hauts plateaux et du Sud	Autres Wilayas
Secteurs prioritaires ¹	95%	80%
Autres secteurs	80%	60%

Source : l'ANSEJ.

¹Agriculture, pêche, hydraulique, bâtiment et travaux publics et industrie de transformation.

▪ Avantages fiscaux :

- Franchise de la TVA pour l'acquisition de biens d'équipements et de services entrant directement dans la réalisation du projet
- Application du taux réduit de 5% en matière de droits de douane pour les biens d'équipement importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement.
- Exemption du droit de mutation à titre onéreux sur les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de la création de l'activité.
- Exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutif des micros entreprises.

➤ Phase d'exploitation

Dans cette phase, les avantages fiscaux sont accordés à la micro – entreprise pour une période de trois ans à partir du démarrage de l'activité ou de six ans quand le projet est implanté dans une zone spécifique. Cette période d'exonération est prorogée de deux ans lorsque le jeune promoteur s'engage à recruter au moins trois employés pour une durée indéterminée.

Ces avantages concernent :

- Exonération totale de l'IBS, de l'IRG et de la TAP.
- Exonération de la taxe foncière sur les constructions et additions de constructions destinées aux activités de micro – entreprise.

Pour les artisans et les micros entreprises qui interviennent dans la restauration des biens culturels, ils peuvent aussi bénéficier d'une exonération.

1.4.2 Investissement d'extension :

Il concerne les micros – entreprises réalisées dans le cadre du dispositif ANSEJ et qui ont la propension à l'extension des capacités de production dans la même activité ou une activité connexe.

1.4.2.1 Conditions d'éligibilité

La micro entreprise doit répondre aux conditions suivantes :

- Cumul de trois années d'activité en zones normales ou six années en zones spécifiques.

- Remboursement du crédit bancaire à hauteur de 70% en cas de financement triangulaire.
- Remboursement intégral du crédit bancaire en cas de changement de banque ou de type de financement du triangulaire vers le mixte.
- Remboursement à hauteur de 70% du prêt non rémunéré (PNR) en cas de financement mixte.
- Remboursement régulier des échéances du PNR.
- Avoir des bilans fiscaux retraçant l'évolution positive de la micro entreprise.

1.4.2.2 Montage financier

Deux formules de financement sont prévues dans le cadre du dispositif ANSEJ pour les investissements d'extension, qui sont identiques à l'investissement de création.

1.4.2.3 Aides financières et avantages fiscaux pour l'extension :

Les mêmes aides financières et avantages fiscaux accordés à l'investissement de création sont appliqués à l'investissement d'extension hormis les prêts non rémunérés supplémentaires (PNR location, PNR véhicule – atelier et PNR cabinets).

1.5 Principaux intervenants dans la réalisation du projet

Nous avons deux fonds à savoir : le fonds national de soutien à l'emploi des jeunes (FNSEJ) et le fonds de caution mutuelle de garantie risque/crédits jeunes promoteurs.

1.5.1 Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes

Ce fonds a été créé par le décret exécutif n° 96-295 du 8 septembre 1996 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-087 intitulé « fonds national de soutien à l'emploi des jeunes », modifié et complété par le décret n° 03-74 du 23 février et le décret n° 04-231 du 4 août 2004. Ce fonds est placé sous la tutelle de monsieur le ministre du travail et de l'emploi.

1.5.2 Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risque/Crédits

Ce fonds a été créé par un décret exécutif n° 98-200 du 9 juin 1998 portant création et fixant les statuts du fonds de caution mutuelle de garantie risque/ crédits jeunes promoteurs, modifié et complété par le décret n° 03-289 du 06 septembre 2003.



Le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risque/ Crédits Jeunes Promoteurs a été créé afin de garantir les crédits accordés par les banques et les établissements financiers aux micros entreprises créées dans le cadre du dispositif ANSEJ. La garantie du fonds complète celles déjà fournies aux établissements de crédits à savoir :

- Le nantissement des équipements au 1^{er} rang au profit de la banque ou de l'établissement financier et au profit de l'ANSEJ au 2^{ème} rang.
- L'assurance multirisque subrogée au profit de la banque.
- Le gage du matériel roulant.

Les adhérents au fonds de garantie sont d'une part les banques et les établissements financiers et d'autre part, les micros entreprises ayant opté pour la formule de financement triangulaire dans le cadre du dispositif ANSEJ, aussi bien pour les investissements de création que ceux de l'extension.

1.5.2 Modalités d'adhésion et de cotisation

L'adhésion de la micro entreprise au fonds se fait après notification de l'accord bancaire et avant la délivrance de la décision d'octroi des avantages par les services de l'ANSEJ.

Le montant de la cotisation est calculé sur la base du montant du crédit bancaire et de sa durée.

Le taux de la cotisation pour chaque échéance est de 0,35% du principal restant à rembourser.

Le paiement de la cotisation au profit du fonds est effectué en une seule fois et intégralement au moment de l'adhésion de la micro entreprise.

2 Bilans relatifs à l'ANSEJ

Nous allons tout d'abord présenter les données relatives aux attestations d'éligibilité et de conformité, ensuite nous s'intéresserons aux projets financés au niveau national par l'ANSEJ.

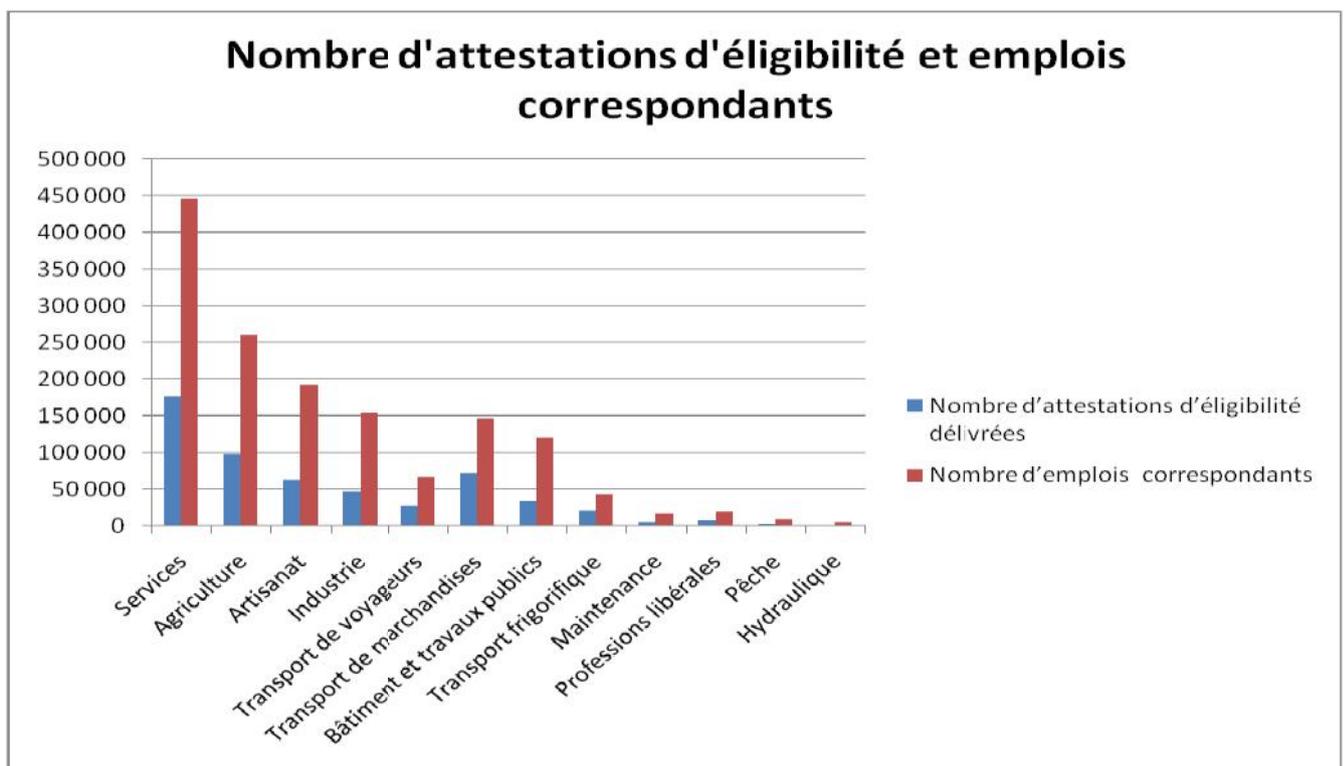
2.1 Attestations d'éligibilité et de conformité délivrées

Au 30 juin 2012, l'ANSEJ a délivré 555 231 attestations d'éligibilité, ce qui devait créer 1 471 526 emplois. D'après les données du tableau ci-dessous, le secteur qui occupe la première place en termes d'attestations d'éligibilité est celui des services avec 176 522 attestations devant créer 447 550 emplois, suivi du secteur d'agriculture avec 98 365

attestations devant générer 260 170 emplois, ensuite vient le secteur du transport de marchandises avec 72 278 attestations devant générer 145 873 emplois.

Après cette lecture, on s'aperçoit que le dispositif ANSEJ a, depuis sa création en 1998, délivré un nombre considérable d'attestations d'éligibilité, ce qui prouve l'engouement des jeunes porteurs de projets à ce positif en vue de réaliser leurs propres projets. Mais pour ce qui concerne la répartition des attestations par secteur, on a constaté que hormis les secteurs des services, agriculture, transport de marchandises et artisanat, les autres secteurs n'ont pas enregistré de fortes statistiques à l'image des secteurs de la pêche et hydraulique qui ont enregistré respectivement 1 959 et 1 143 attestations d'éligibilité.

Figure n° 4: Répartition des attestations d'éligibilité et de conformité par secteur d'activité au 30/06/2012



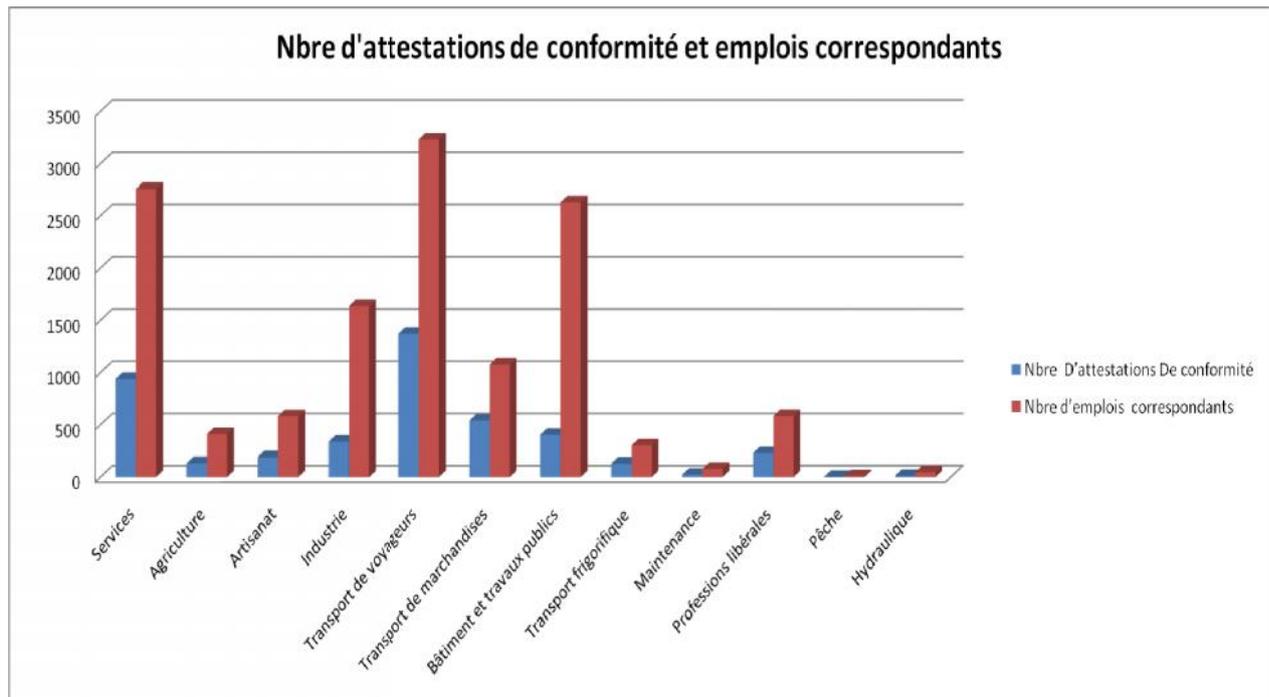
Source: réalisé à partir des données de l'ANSEJ.

Pour les attestations de conformité, le nombre d'attestations de conformité était de 4 310 attestations devant créer 13 365 emplois. Le secteur de transport des voyageurs occupe désormais la première place en termes d'attestations de conformité avec 1 370 attestations

devant créer 3 236 emplois, suivi du secteur des services avec 939 attestations de conformité et qui correspondent à 2758 emplois.

On doit préciser que les attestations de conformité délivrées par le dispositif ANSEJ, concernent uniquement les projets d'extension.

Figure n° 5: Attestations de conformité et emplois correspondants au 30/06/2012.



Source : Réalisé à partir des données de l'ANSEJ

2.2 Projets financés par l'ANSEJ

Décidemment, la mise en œuvre du dispositif de soutien à l'emploi des jeunes à travers la création de micro entreprise a connu un progrès considérable en termes de projets financés. En effet, durant une courte période, certaines micros entreprises se sont hissées au rang de PME, et d'autres qui commencent déjà à exporter leurs produits ou à entamer la phase d'extension de leur activité.

Comme le montre le tableau ci-dessous, le nombre de projets financés par l'ANSEJ est de 223 437 projets avec un montant d'investissement de 603 130 566 488 DA, devant créer 564 721 emplois. Le secteur des services avec 65 265 projets financés, a créé 165 126

emplois. Pour sa part, le secteur du transport de marchandises avec 47 447 projets financés a créé 82 769 emplois.

D'après cette lecture qu'on vient de faire, le secteur qui a bénéficié le plus était celui des services avec un montant de 178 726 768 734 DA ce qui fait une moyenne de 2 738 478 DA (d'après nos calculs 2 738 478,03) par projet.

En essayant d'analyser les données du tableau ci-dessous, on a remarqué qu'il y avait trois catégories en termes du montant d'investissement. La première catégorie est celle qui regroupe les Services, Transport de marchandises, la deuxième regroupe Artisanat, Agriculture, BTP, Industrie, Transport des voyageurs et Transport frigorifique, la troisième et dernière catégorie est celle qui regroupe Maintenance, Pêche, Professions libérales et hydraulique.

La première catégorie, est en tête avec un montant d'investissement qui dépasse les 300 milliards DA, ce qui représente la moitié du total du montant d'investissement de tous les secteurs. Ces données expliquent en fait une certaine préférence pour les secteurs comme les services et transport de marchandises ou bien les jeunes promoteurs trouvent que investir dans ces deux secteurs est moins couteux que d'investir par exemple dans le secteur du BTP qui nécessite plus de fonds.

La deuxième catégorie est en seconde position avec plus de 279 milliard DA, on a constaté que le secteur d'artisanat avec 28 253 projets financés a créé 90 135 emplois en dépassant les autres secteurs comme le BTP et l'agriculture,...etc.

La troisième et dernière catégorie avait enregistré plus de 22 milliard DA, on a les professions libérales et la maintenance qui ont respectivement enregistré 4 614 et 4 230 de projets financés. Pour la pêche et l'hydraulique, ils ont respectivement enregistré 685 et 461 de projets financés.

Tableau n° 17 : Projets financés par secteur d'activité (cumul au 30/06/2012)

Secteur d'activité	Nombre de projets financés	Nombre d'emplois Correspondants	Montant d'investissement (DA)
Services	65 265	165 126	178 726 768 734
Agriculture	21 431	55 077	59 276 498 884
Artisanat	28 253	90 135	64 876 741 119
Industrie	10 237	34 883	40 670 826 944
Transport de voyageurs	16 331	38 923	38 821 291 309
Transport de marchandises	47 447	82 769	122 925 365 539
Transport frigorifique	9 269	17 837	22 051 460 801
Bâtiment et travaux publics	15 214	52 178	53 567 835 887
Maintenance	4 230	11 329	7 885 633 255
Professions libérales	4 614	11 076	7 313 700 989
Pêche	685	3 529	4 230 595 141
Hydraulique	461	1 859	2 783 844 886
Total	223 437	564 721	603 130 566 488

Source : ANSEJ.

Nous ne pouvons pas parler des apports du dispositif de l'ANSEJ au niveau national en termes de projets financés ou bien d'entreprises créées sans souligner la contribution des femmes au développement de certaines activités. Le taux de féminité global est de 10%, sur les 223 437 projets financés, 23 302 sont des femmes. Mais le secteur le plus dominé par la présence des femmes est celui des professions libérales avec un taux de féminité de 43%, sur 4 416 projets financés, 1 969 se sont des femmes. Ce qu'on peut expliquer par le fait que les femmes évitent les secteurs qui jadis étaient destinés uniquement aux hommes, n'empêche que durant ces dernières années on a constaté une présence des femmes dans le secteur de l'industrie et le nombre ne cesse d'augmenter, comme le montre le tableau ci-dessous sur les 10 237 projets financés, 1 007 sont des femmes ce qui fait un taux de féminité de 10%.

Malgré ça, il reste tout de même certaines activités qui sont carrément dominées par la présence des hommes, comme le transport, BTP et la pêche qui sont typiquement masculines.

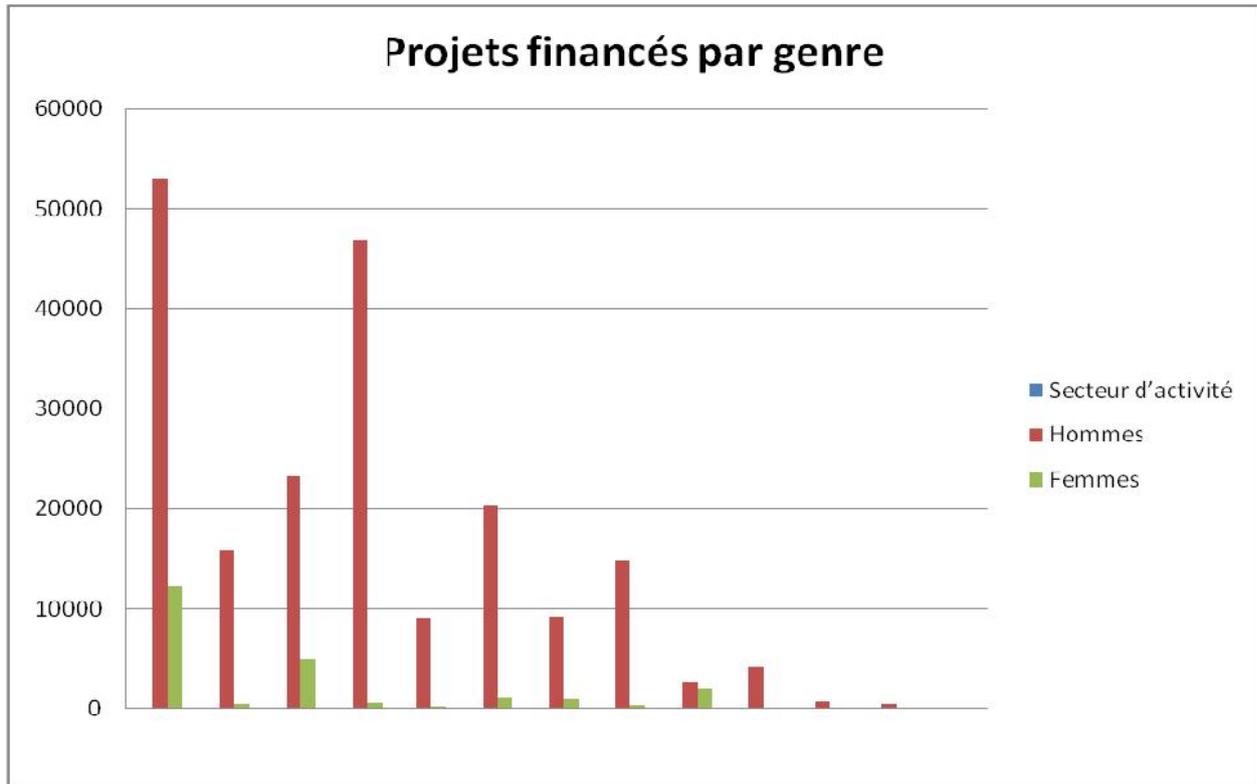
Tableau n° 18. Projets financés par genre et par secteur d'activité (cumul au 30/06/2012)

Secteur d'activité	Nombre de projets financés	Hommes	Femmes	Taux de Féminité (%)
Services	65 265	52 989	12 276	19
Transport de voyageurs	16 331	15 875	456	3
Artisanat	28 253	23 213	5 040	18
Transport marchandises	47 447	46 807	640	1
Transport frigorifique	9 269	8 971	298	3
Agriculture	21 431	20 364	1 067	5
Industrie	10 237	9 230	1 007	10
Bâtiment et travaux publics	15 214	14 804	410	3
Professions libérales	4 614	2 645	1 969	43
Maintenance	4 230	4 123	107	3
Pêche	685	674	11	2
Hydraulique	461	440	21	5
Total	223 437	200 135	23 302	10%

Source : ANSEJ.

Pour ce qui est de la répartition des projets financés par wilayas, on a constaté qu'il y a une inégalité en termes de projets financés (voir annexes tableau A1). Alger figure la première avec 24 643 projets financés ce qui paraît évident puisque c'est la capitale, cette wilaya attire de plus en plus de jeunes promoteurs et aussi elle dispose d'infrastructures plus que les autres wilayas. La wilaya de Bejaia a eu sa part avec 12 261 projets financés, suivi de Tizi Ouzou avec 12 155 projets et Oran avec 10 137 projets. On a remarqué aussi que la majorité des wilayas qui ont bénéficié de ce dispositif étaient situées au nord, les régions de l'intérieur et du sud n'ont pas suivi cette dynamique.

Figure n° 6: Répartition par genre des projets financés



Source : Réalisé à partir des statistiques de l'ANSEJ.

Conclusion

Tout au long de ce chapitre, nous avons parlé du dispositif ANSEJ ainsi que de sa mise en place et les réformes qui ont été introduites pour son amélioration, et nous avons présenté les différentes démarches et procédures pour la création des micro-entreprises, ainsi que les principaux intervenants dans le financement des projets ANSEJ à savoir le fonds national de soutien à l'emploi des jeunes et le fonds de caution mutuelle de garantie risque/crédits jeunes promoteurs. Et pour finir nous avons présenté également le bilan de ce dispositif depuis son lancement. Mais malgré tous ces moyens déployés par les pouvoirs publics pour promouvoir la création d'entreprises, on a constaté un nombre important d'insuffisances, notamment en termes de chiffres, excepté quelques secteurs qui ont enregistré un nombre considérable de projets financés, les secteurs pêche, hydraulique, maintenance restent très loin derrière, et pour ce qui est des statistiques au niveau national, le nord du pays

ou plus précisément les grandes villes, accueillent plus de projets par rapport aux wilayas de l'intérieur et du grand sud. Il est peut-être temps pour l'Etat de revoir ses politiques de promotion de la création d'entreprises afin de donner plus de dynamisme.

Rapport-Gratuit.com

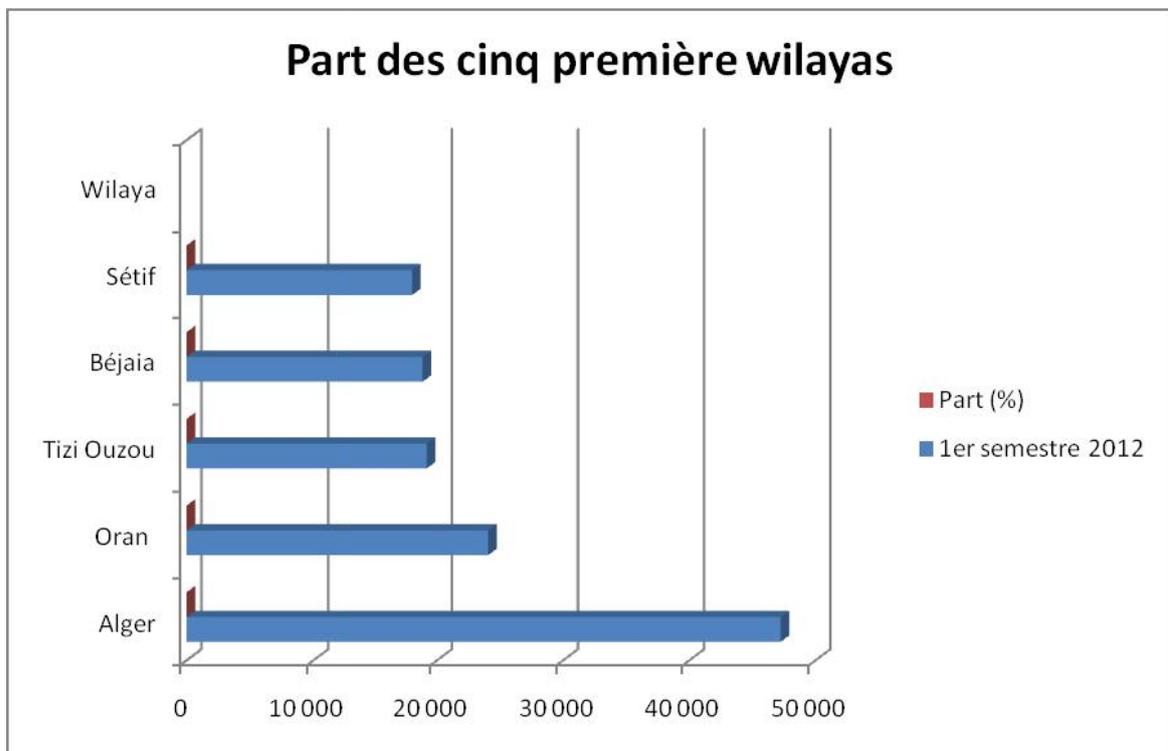
Chapitre IV : Rôle de l'ANSEJ dans la promotion des PME

Durant ce chapitre, nous allons en premier lieu présenter le paysage de l'entrepreneuriat à Bejaia, en soulignant tout d'abord la place occupée au niveau national en termes de PME créées ainsi que leur répartition par régions, et nous allons par la suite parler de la création de l'emploi dans les différents secteurs d'activité. En second lieu nous parlerons de la contribution de l'ANSEJ au niveau local, en présentant des bilans relatifs à ce dispositif suivi ensuite d'un essai d'évaluation pour tenter d'analyser les données obtenus auprès de l'antenne ANSEJ de Bejaia.

1. Paysage de l'entrepreneuriat dans la région de Bejaia

La wilaya de Bejaia est l'une des plus dynamiques des wilayas en Algérie. Elle est dotée d'infrastructures socioéconomiques, d'un réseau de communication, d'un port et aéroport ainsi que d'un réseau d'établissement de formation professionnelle, d'une université et zones d'activités. Elle constitue également un environnement et un climat favorables pour impulser la dynamique entrepreneuriale. Comme la montre la figure ci-dessous la wilaya de Bejaia occupe le quatrième rang en termes du nombre de PME, elle dispose de 15 000 entreprises, et qui ont créé 46 974 emplois. Cet essor de l'activité privée a accompagné les réformes économiques du début des années 1990 et a pris de l'ampleur suite à l'introduction des différents dispositifs de promotion de l'entrepreneuriat.

Figure n° 7 : Part des 5 premières wilayas dans la répartition des PME

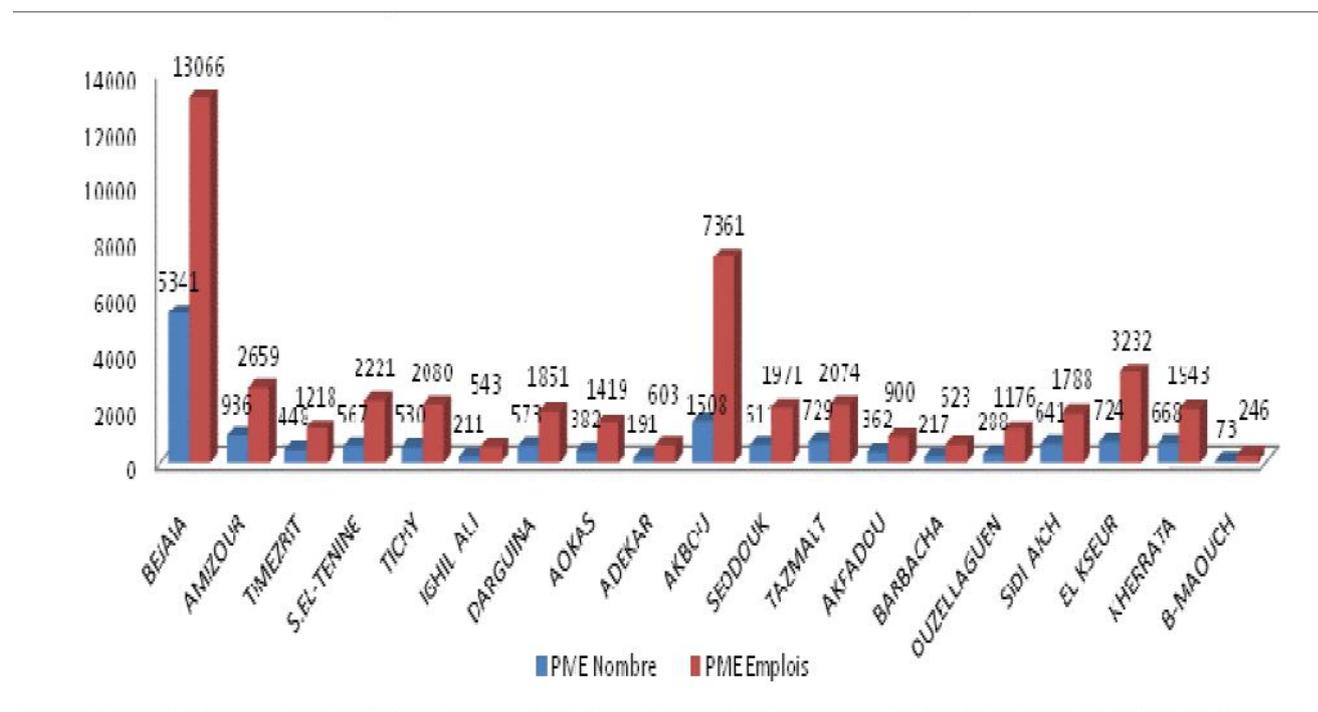


Source : Réalisé à partir des Statistiques du Ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement

1.1 Population des PME locales

Nous assistons aujourd'hui à une inégalité en termes de répartition des PME au niveau de la wilaya de Bejaia. Comme le montre la figure ci-dessous, la daïra de Bejaia occupe la première place avec une majorité écrasante de 5 341 PME et qui ont permis de créer 13 066 emplois, suivi de la daïra d'Akbou avec 1 508 PME générant 7 361 emplois, la daïra de Tazmalt avec 729 PME créant 2 074 emplois, après vient la daïra d'El Kseur avec 724 PME devant créer 3 232 emplois. Tous ces chiffres peuvent s'expliquer par le fait que ces trois régions à savoir Bejaia, Akbou et El Kseur disposent de zones industrielles, et par rapport à leurs positions géographiques, comme le cas de Bejaia qui dispose d'un port, ainsi qu'à certains aspects et conditions plus attractifs. On peut aussi souligner et signaler les disparités communales flagrantes en matière d'accueil des investissements productifs. De nombreuses communes souffrent de manque d'infrastructures adéquates pour accueillir d'éventuels projets ou investissements (voir annexe1 tableau A2).

Figure n° 8 : Répartition des PME et les unités artisanales par Daïra au 31/12/2012



Source : Réalisé à partir des statistiques de la direction des PME Bejaia.

1.2 PME et création d'emplois par secteur d'activité

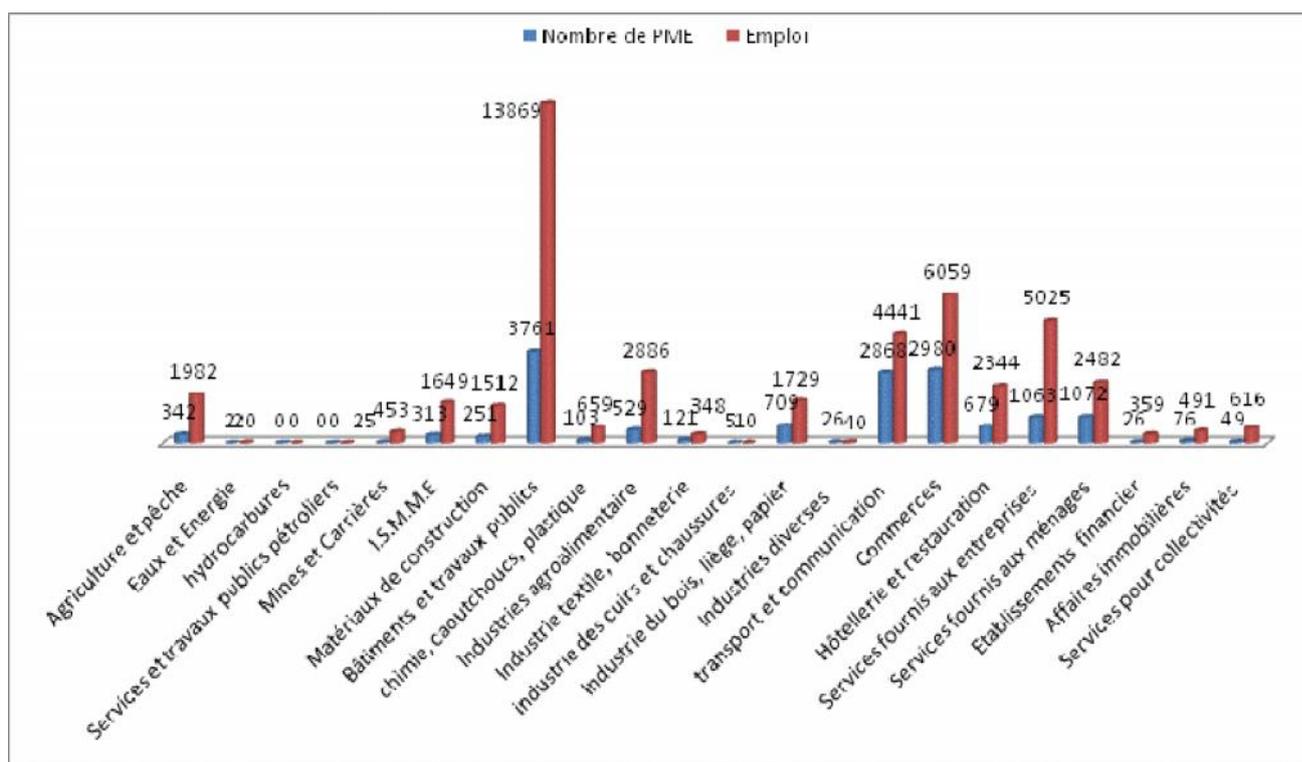
Au niveau local, les secteurs prédominants sont : bâtiments et travaux public, commerces, transport et communication, Services fournis aux entreprises et industries agroalimentaires. Comme le montre la figure ci-dessous, la wilaya de Bejaia n'est pas concernée par les secteurs comme : hydrocarbures, services et travaux publics pétroliers. On a le secteur du BTP qui est en tête avec 3 761 PME créant 13 869 emplois, ces chiffres montrent la volonté des pouvoirs publics de donner plus de dynamisme à ce secteur. Ensuite nous avons le secteur du commerce qui occupe une place très importante après bien sûr celle du BTP, avec 2 980 PME et qui a créé 6 059 emplois. Mais on a remarqué aussi que certains secteurs ont créé plus d'emplois malgré le nombre négligeable de PME par rapport au BTP et aux services,...etc. Pour ce qui concerne les établissements financiers, on a 359 emplois créés pour seulement 26 PME, ce qu'est synonyme d'une moyenne de 13 emplois par PME.

Le secteur agricole au niveau de la Wilaya de Bejaia reste un domaine clé dans la réalisation et la construction d'un avenir meilleur, surtout après le lancement du programme national du développement agricole et rural (PNDAR) en 2000 et qui s'étale sur une durée de

5 ans, dont le principal objectif était de promouvoir l'agriculture et le monde rural. On peut aussi citer les différentes aides consenties par l'Etat aux profits des agriculteurs et les personnes souhaitant investir dans ce secteur, et qui ont donné un second souffle à l'agriculture, mais n'empêche que la moyenne d'emplois créés par projet reste faible, elle est de 5 emplois par projet.

La wilaya de Bejaia à l'instar des autres wilayas du pays, est distinguée par son industrie agroalimentaire qui occupe une place maitresse sur l'échiquier local, et accueille une part importante de PME agroalimentaires, 529 PME créant 2 886 emplois, ce qui est synonyme d'une moyenne de 5 emplois par PME. Les opérateurs économiques ne cessent d'afficher un intérêt particulier pour la région suite aux nombreuses potentialités et atouts dont dispose la wilaya en question.

Figure n° 9: PME et création d'emploi par secteur d'activité 2012



Source : Réalisé à partir des statistiques de la direction des PME Bejaia

2. Contribution de l'ANSEJ au développement local

Outre les conditions favorables que la wilaya de Bejaia offre aux promoteurs et investisseurs, elle a été l'une des premières wilayas à avoir bénéficié du dispositif de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) pour donner plus de l'ampleur au développement de l'entrepreneuriat et la création de micros entreprises dans cette région.

2.1 Bilans du dispositif ANSEJ

De puis sa création en 1998, l'ANSEJ a délivré 23 848 attestations d'éligibilité pour la création des micros entreprises devant générer 61 455 emplois : 14 234 ont eu l'accord bancaire et 13 493 ont été financés, générant 33 077 emplois. Le tableau ci – dessous représente les données relatives aux dossiers déposés au niveau de l'ANSEJ depuis le lancement du dispositif.

Tableau n° 19 : Données globales relatives aux dossiers déposés au niveau de l'ANSEJ depuis son lancement.

Nombre de dossiers Déposés	Nombre d'emplois correspondants	Nombre d'attestations d'éligibilité délivrées	Nombre d'emplois Correspondants	Nombre d'accord bancaires reçus	Nombre d'emplois correspondants	Nombre de projets financés	Nombre d'emplois correspondants
32 057	74 565	23 848	61 455	14 234	36 354	13 493	33 077

Source : l'ANSEJ Bejaia.

2.1.1 Evolution du nombre de dossiers déposés et d'attestations d'éligibilité délivrées par l'ANSEJ de 2006 -2012

Depuis l'année 2006 jusqu'à 2012, le nombre de dossiers déposés au niveau de l'ANSEJ Bejaia est de 20 308, on a remarqué que le nombre de dossiers déposés augmente chaque année à l'exception de l'année 2012 où on a constaté que le nombre de dossiers déposés était inférieur à celui de 2011. Pour ce qui est des attestations d'éligibilité, l'ANSEJ a délivré 13 267 attestations pour la création de micro entreprise devant générer 34 439 emplois.

Durant la période allant de 2006-2011, l'évolution des dossiers déposés était positive, comme le montre le tableau ci-dessous à partir de 2006 le nombre de dossiers déposés n'a pas cessé d'augmenter jusqu'à atteindre 9001 dossiers fin 2011. Ce qu'on peut expliquer par le

rôle important joué par ce dispositif en termes d'avantages accordés aux jeunes promoteurs après d'autres mesures qui ont échoué dans l'insertion des nouveaux diplômés sur le marché du travail, et qui a réussi à attirer la majorité de ces jeunes pour saisir cette opportunité. Pour la seconde période allant de 2011-2012, qui est caractérisée par une évolution négative de (-7068) dossiers, en 2012 le nombre de dossiers déposés était de 1933, il représente 21% de la totalité des dossiers déposés durant l'année 2011. Ce qui nous semble logique, après une course effrénée vers ce dispositif, le nombre des demandeurs a cessé d'augmenter.

Pour ce qui concerne l'évolution des attestations d'éligibilité, on peut dire qu'elle était similaire à celle des dossiers déposés à l'exception de l'année 2008 où on a constaté une légère baisse du nombre d'attestations, mais dans l'ensemble l'évolution était positive durant la période 2006-2011, le nombre d'attestations d'éligibilité délivrées en 2011 était de 4586, c'est le chiffre le plus élevé depuis le lancement de ce dispositif. N'empêche qu'en 2012 le nombre d'attestations était de 1828, ce qui fait 2758 d'attestations de moins que l'année 2011. Cette baisse est due à la saturation de certains créneaux à l'image du secteur des transports des voyageurs par exemple.

Tableau n° 20 : Répartition des dossiers déposés et des attestations d'éligibilité délivrées de 2006 - 2012

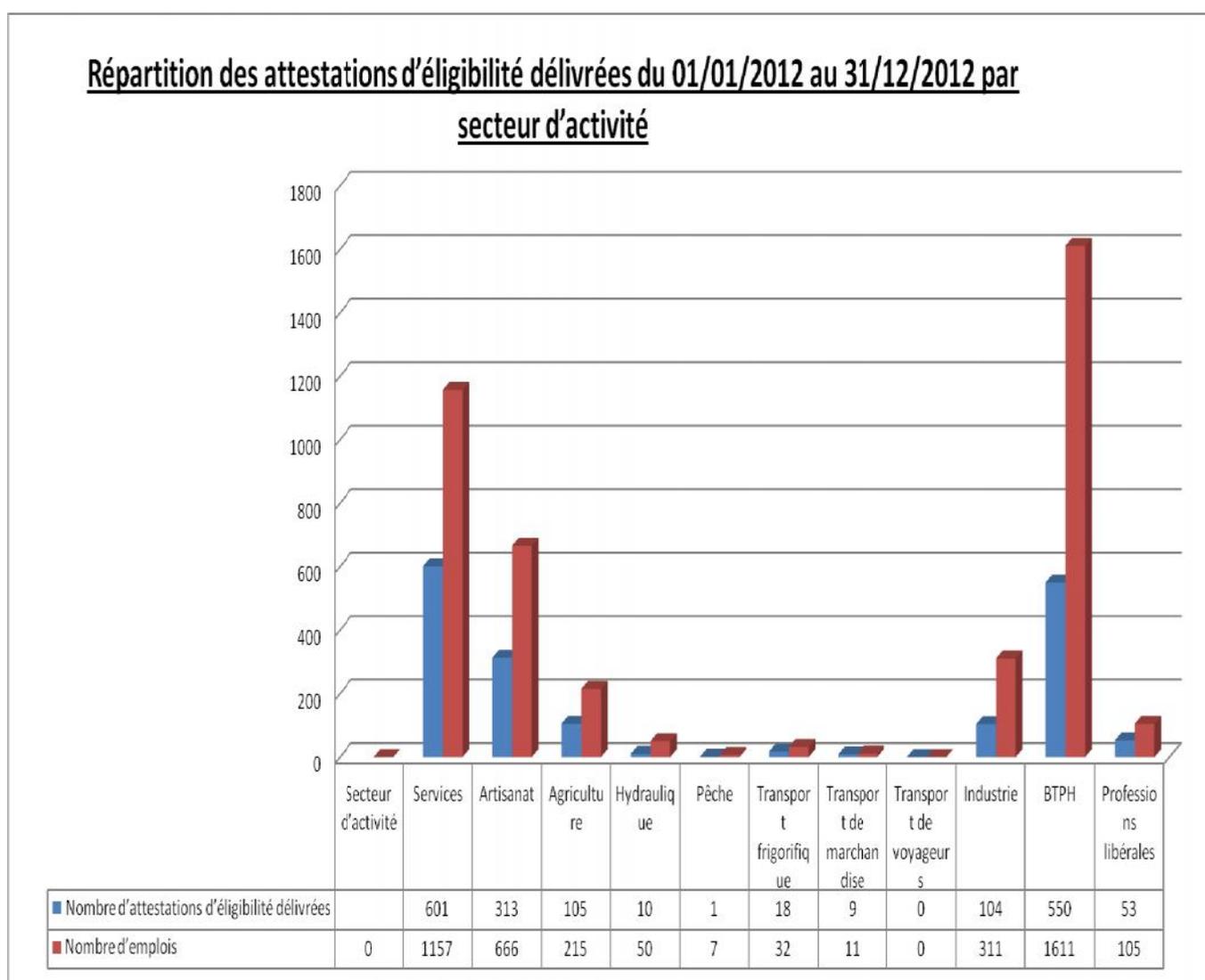
Années	Dossiers déposés	Nombre d'emplois	Attestations d'éligibilité Délivrées	Nombre d'emplois
2006	940	2622	851	2364
2007	968	3061	860	2675
2008	1082	3346	817	2564
2009	2236	6669	1809	5120
2010	4148	10342	2516	6346
2011	9001	17145	4586	11034
2012	1933	4540	1828	4336
Total	20308	47725	13267	34439

Source : ANSEJ Bejaia.

2.1.2 Attestations délivrées par secteur d'activité

Durant l'année 2012 l'ANSEJ Bejaia a délivré 1 764 attestations d'éligibilité pour la création de micro entreprise devant générer 4 336 emplois. La figure ci-dessous représente la répartition de ces attestations par secteur d'activité, et à travers lequel on a remarqué que la part la plus importante en termes d'attestations d'éligibilité était détenue par le secteur des services avec 601 attestations, suivi du secteur du BTPH avec 550 attestations délivrées, et après vient le secteur d'artisanat avec un total de 313 attestations délivrées.

Figure n° 10: Répartition des attestations délivrées et emplois correspondants du 01/01/2012 au 31/12/2012 par secteur d'activité



Source : ANSEJ Bejaia.

2.1.3 Projets financés par secteur d'activité

Au cours de l'année 2012, le nombre de micro entreprise qui ont été financées est de 4 021 projets, et le nombre d'emplois créés s'élève à 7 135 emplois. Le tableau ci-dessous représente la répartition des projets financés par secteurs d'activité, et à travers lequel on a constaté que le secteur du transport de marchandises occupe la première place avec 1 889 micros entreprises, suivi du secteur des services avec 730 projets financés, et le BTPH avec 722 projets financés. Mais nous avons remarqué que certains secteurs créent plus d'emplois que les autres et ce malgré le peu de projets financés à l'image du secteur de l'hydraulique qui représente 23 projets financés et a permis de générer 89 emplois, ce qui est synonyme d'une moyenne de 4 (3,86 d'après nos calculs) emplois par projet.

Contrairement au secteur du transport de marchandises qui représente la majeure partie de ces projets mais qui a créé seulement 1,4 emplois par projet, une moyenne qu'on peut qualifier de faible, idem pour le secteur des services, qui n'a pas créé assez d'emplois par projet, seulement 2 (1,89 d'après nos calculs) emplois par projet malgré un nombre important de micros entreprises financées. Ce qu'on peut expliquer par le fait que les investissements dans les services ne sont pas coûteux et représentent en général des micros investissements.

Pour le secteur de la pêche qui désormais occupe la dernière place en termes de projets financés avec 0 projets, ce qu'on justifie par la prudence adoptée jusque-là par le dispositif ANSEJ par le fait que nombreux de jeunes investisseurs n'ont pas pu rembourser leurs dettes auprès des banques concernées. A titre de rappel, le secteur de la pêche au niveau de la wilaya de Bejaia souffre de manque de moyens et de l'état du port qui ne cesse de dégrader, citons par exemple le problème des eaux usées qui sont déversées dans les ports de pêche ainsi que d'autres qui sont nombreux à dénombrer, en bref tout ça est du au désordre qui règne en maître dans ce secteur.

Tableau n° 21: Répartition de projets financés par secteur d'activité du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Secteur d'activité	Nombre de micro entreprise	Nombre d'emploi
Services	730	1385
Artisanat	220	495
Agriculture	97	168
Transport frigorifique	130	175
Transport marchandises	1889	2652
Transport de voyageurs	27	35
Industrie	119	304
BTPH	722	1705
Pêche	0	0
Profession libérale	59	109
Maintenance	5	18
Hydraulique	23	89
Total	4021	7135

Source : ANSEJ Bejaia.

2.1.4 Evolution des projets financés par l'ANSEJ :

La wilaya de Bejaia a, depuis 1998, constamment occupé la seconde place à l'échelle nationale, notamment en termes de projets financés par l'ANSEJ. Au cours des dernières années le nombre des micros entreprises financées ne cesse d'augmenter à travers tout le territoire de la wilaya (voir annexes tableau A3). Comme la montre la figure ci-dessous, le nombre de projets financés durant l'année 2006 était de 372 projets. En 2008, le nombre de projets financés s'élève à 580 projets et le nombre d'emplois générés était de 1 850 emplois. En 2009, le nombre de micro entreprises financées a augmenté de 544 projets par rapport à 2008 ce qui fait 1 124 projets au total, et le nombre d'emplois générés était de 3 226 emplois. En effet les chiffres communiqués par l'ANSEJ de Bejaia sont éloquentes, durant l'année 2010 le nombre de projets financés n'a pas cessé d'augmenter en atteignant 1 240 projets, créant ainsi 3 834 emplois. En 2011, le total des projets financés s'élevait à 1 794 projets

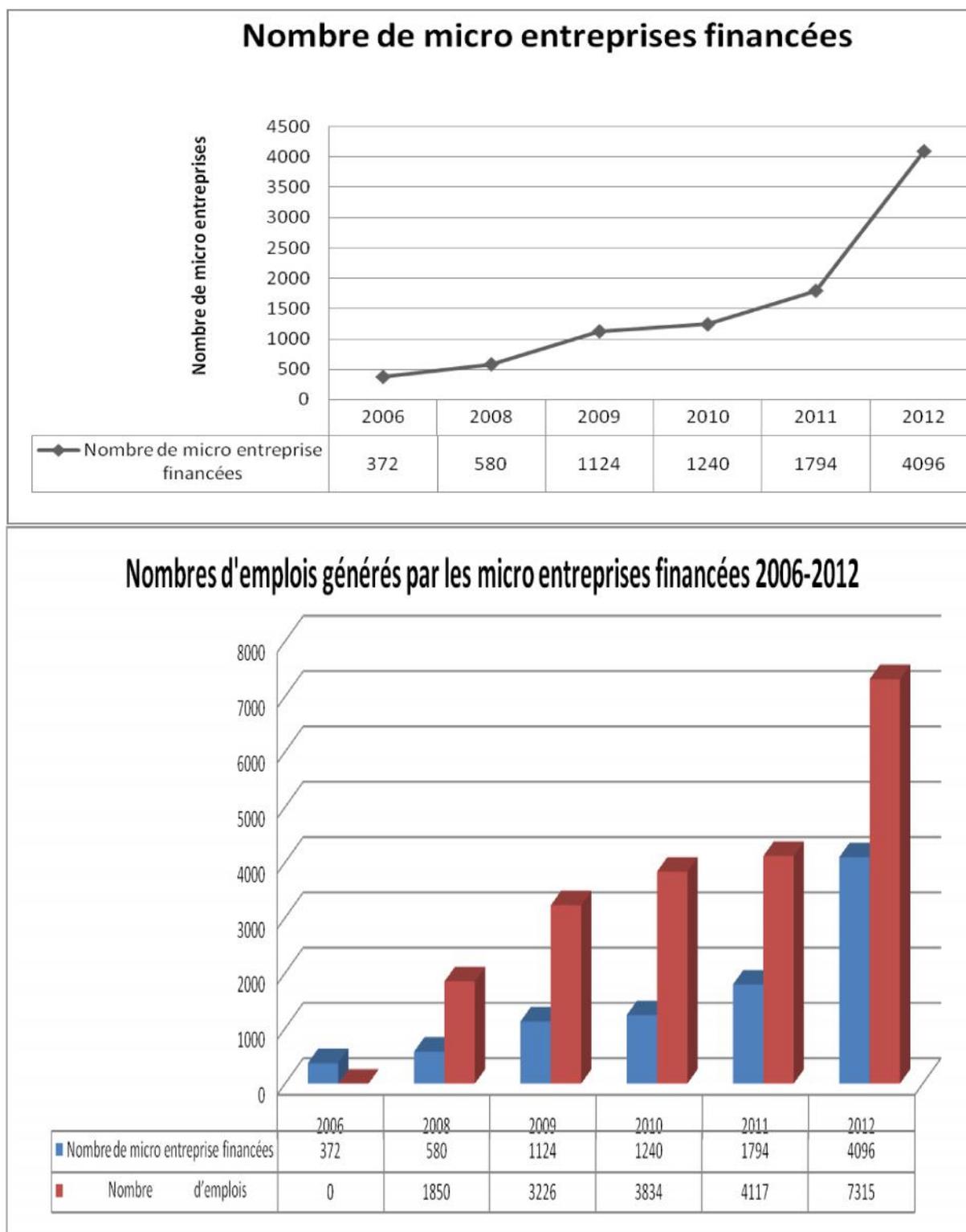
correspondants à 4 117 emplois. En fin pour l'année 2012, le total des projets financés s'élevait à 4 096 micros entreprises et qui ont créé 7 315 emplois.

Tous ces chiffres montrent la volonté des autorités locales de promouvoir la création des micros entreprises à travers le dispositif de l'ANSEJ en facilitant l'octroi des crédits bancaires, pour attirer plus de jeunes promoteurs qui souhaitent créer leur propre entreprise. Et ainsi, de simplifier les procédures et démarches de la création de la micro entreprise. Toute cette panoplie de mesures a fait que le nombre de projets financés en 2012 était dix fois plus que celui enregistré pendant l'année 2006.

Cette évolution tout à fait positive est un indicateur qui nous permet de mesurer l'impact de la création des micro entreprises sur la création d'emplois, qui est un sujet qui préoccupe beaucoup les autorités locales surtout avec un taux très élevé du chômage qui touche la majorité des jeunes diplômés.

Rapport-Gratuit.com

Figure n° 11 : Evolution du nombre des micros entreprises financées par l'ANSEJ et du nombre d'emplois générés 2006-2012



Source : Réalisé à partir des données de l'ANSEJ Bejaia 2006-2012.

2.1.5 Participation de la femme dans l'activité économique

La participation de la femme dans l'activité économique ne date pas d'aujourd'hui, elle a toujours joué un rôle très important dans le développement local. Mais c'est vrai que les statistiques n'ont pas joué en sa faveur, sachant que la présence de la femme dans les différents secteurs d'activité était très négligeable voire nulle dans certaines activités durant les décennies précédentes. C'est à partir des années 1990 que la femme a commencé à s'imposer dans certaines activités où autrefois étaient exclusivement réservées aux hommes. Après les différentes mesures mises en place par l'Etat comme c'est le cas de l'ANSEJ, la participation de la femme n'a pas cessé d'augmenter. Pour l'année 2012 le taux de féminité dans les projets financés par l'ANSEJ était 6,59%. Le taux le plus élevé de féminité est enregistré dans les professions libérales avec 38,98%, mais le nombre de projets n'est aussi important par rapport à d'autres secteurs (59 micros entreprises dont 23 gérées par des femmes). Dans le secteur d'industrie le taux de féminité est de 25,21% (sur 119 micros - entreprises, 30 sont gérées par des femmes), dans les services le taux de féminité est de 18,36%.

Tableau n° 22 : Répartition de projets financés par sexe du gérant du 01/01/2012 au 31/12/2012.

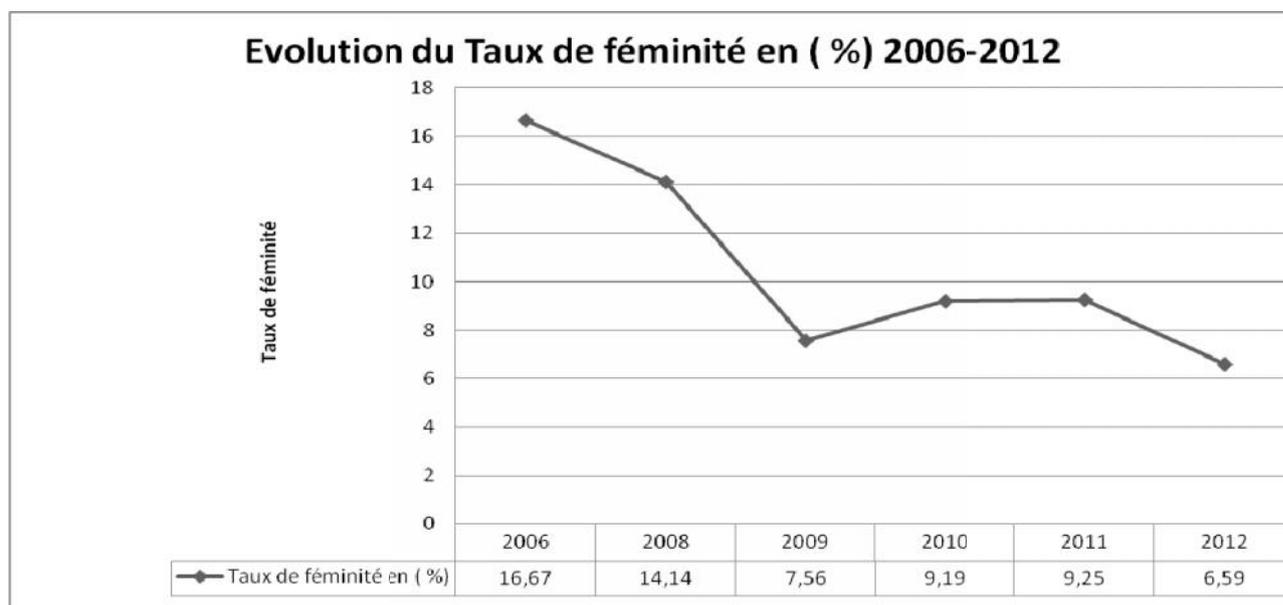
Secteur d'activité	Nombre de micros entreprises	Nombre d'emplois correspondants	Sexe du gérant		Taux de féminité en (%)
			masculin	Féminin	
Services	730	1385	596	134	18,36
Artisanat	220	495	194	26	11,82
Agriculture	97	168	92	5	5,15
Transport frigorifique	130	175	126	4	3,08
Transport de marchandises	1889	2652	1850	39	2,06%
Transport de voyageurs	27	35	27	0	0,00
Industrie	119	304	89	30	25,21
BTPH	722	1705	719	3	0,42
Pêche	0	0	0	0	
Profession libérale	59	109	36	23	38,98
Maintenance	5	18	5	0	0,00
Hydraulique	23	89	22	1	4,35
Total	4021(b)	7135	3756	265 (a)	6,59¹

Source : Réalisé à partir des données de l'ANSEJ Bejaia

¹ Le taux est calculé comme suit : a/b.

Nous avons pu constater également que certaines activités telles que le transport des voyageurs, la pêche et la maintenance sont typiquement masculines. Si on compare le taux de féminité pour l'année 2012 à ceux des années précédentes, on va constater que le taux de féminité n'a pas cessé de baisser depuis l'année 2006 où il a atteint 16,67, en 2008 le taux était de 14,14%, en 2009 (7,56%), en 2010 on a enregistré une légère hausse du taux de féminité (9,19%), et en 2011 le taux était de 9,25%. On peut expliquer ce taux faible par la nature de l'activité de l'entreprise, le bâtiment et l'agriculture, là où les femmes ne peuvent pas exercer, et par le fait que le nombre des projets financés dans les activités typiquement masculines comme le secteur du transport n'a pas cessé d'augmenter depuis l'année 2006, ce qui fait que le nombre de projets financés par hommes a augmenté au détriment de celui des femmes. Aujourd'hui, il y a de plus en plus de femmes qui exercent dans les professions libérales et les services, mais leur présence demeure très faible dans tous les domaines d'activité économique.

Figure n° 12: Evolution du taux de féminité de 2006-2012



Source : Réalisé à partir des données de l'ANSEJ Bejaia 2006-2012.

2.2 Essai d'évaluation du dispositif ANSEJ

L'ANSEJ, comme on vient de le voir, a contribué au développement de l'entrepreneuriat, à travers la création d'un nombre considérable de micro entreprise qui ont à leur tour créé un

nombre appréciable d'emplois. En outre ce dispositif a beaucoup aidé dans la résorption de l'épineux problème du chômage, et il a permis également la création et l'extension de tout un réseau de petites et moyennes entreprises afin de pallier le problème de manque de financement aux grands projets.

Durant ces dernières années, nous avons assisté à un phénomène de création d'entreprises sans précédent, grâce aux différentes mesures mises en place afin de promouvoir les PME au niveau local. Pour sa part, la wilaya de Bejaia dispose de 15 000 PME devant générer 46 974 emplois tous secteurs d'activité confondus, le dispositif ANSEJ à lui seul a financé 13 493 micros entreprises qui ont créé 33 077 emplois. Tout ça nous amène à dire que sur les 15 000 PME qui existent au niveau de la wilaya, 13 493 étaient créées par l'ANSEJ, ce qui fait que ces micros entreprises représentent 89% des PME locales. Ces chiffres doivent être considérés avec beaucoup de prudence pour différentes raisons. Certains jeunes n'hésitent pas à gonfler le nombre d'emplois escomptés de leurs projets lors de l'introduction de leur dossier auprès de l'ANSEJ par rapport aux emplois qu'ils créeront réellement afin d'obtenir l'accord de cette agence et de bénéficier d'une aide financière. Pour ce qui est de la durée de ces projets, on a constaté également que la majorité de ces micros entreprises disparaissent au bout de deux années d'exercice alors qu'elles continuent toujours à figurer dans les rapports officiels.

En termes de projets financés par l'ANSEJ, on a relevé également une disparité entre les différents secteurs d'activité, en faveur des secteurs transport et services, pour ce qui concerne les services, on doit préciser que les projets financés par ce dispositif ne sont pas des services à forte valeur ajoutée (services financiers, conseils aux entreprises, télécommunications,...), à l'exception des services informatiques qui est un secteur d'avenir, la majorité des projets réalisés étaient dans la restauration, cafétéria, labo-photo,...etc. De la même façon, les jeunes qui ont opté pour l'artisanat ont choisi des activités de boulangerie, pâtisserie, menuiserie,...etc. Ce qui ne contribue pas vraiment à la mise en valeur des ressources locales comme l'artisanat traditionnel par exemple. En résumé, les banques et les jeunes promoteurs ont opté pour des activités sans risque et caractérisées par un rapide retour sur investissement.

Pour les autres secteurs comme l'industrie, agriculture et la pêche, ils ne suscitent pas beaucoup d'intérêt. Certes l'économie moderne est tirée par la forte croissance des activités de services, mais cette tendance est survenue après que les secteurs dits primaire et secondaire aient exploité leurs potentiels. De manière générale, les jeunes promoteurs évitent souvent de s'engager dans ces secteurs là.

Nous avons remarqué aussi le flou qui caractérise les critères du choix des projets bénéficiant de l'aide de l'Etat, ce qui nous a poussé à s'interroger sur l'objectif principal de toute cette panoplie de réformes : est-ce l'insertion des chômeurs (nouveaux diplômés) qui importe ou c'est plutôt l'apport du projet à l'économie nationale ?

Le nombre de projets financés ou réalisés par le dispositif représente à peine la moitié du nombre des dossiers déposés, et c'était le cas depuis son lancement. Ce dispositif a délivré un avis favorable à la presque totalité des projets qui lui sont adressés pour l'étude, mais au niveau des banques c'est tout une autre affaire, des réserves ont été émises et les projets sont rejetés. Il faudra noter également que même les projets qui ont reçu l'attestation d'éligibilité et l'accord bancaire ne sont pas tous réalisés.

Ainsi l'ANSEJ au 31/12/2012 a traité 32 057 dossiers qui devraient créer 74 565 emplois, et le nombre de dossiers qui sont éligibles au financement bancaire était de 23 848 dossiers, mais seuls 13 493 ont bénéficié du financement bancaire soit 56,5%. Le nombre d'emplois escomptés était de 74 565, et le nombre d'emplois réalisés était seulement de 33 077 soit 44,3%. Cet écart entre le nombre d'emplois escomptés et ceux réalisés était très important, on peut l'expliquer par la légèreté de l'étude technico-économique des projets présentés à l'ANSEJ et le manque de volonté de la part des banques de participer au dispositif de création des micros entreprises.

Tout au long de ce travail, on a également relevé quelques insuffisances et difficultés qui représentent un véritable obstacle pour les jeunes promoteurs :

- **Les lourdeurs administratives** : les jeunes promoteurs reprochent le nombre important des pièces et documents à fournir qui engendrent une perte de temps, ainsi que la lourdeur dans le traitement des dossiers, avec l'étalement des délais de l'étude des dossiers sur plusieurs mois.
- **Difficultés de remboursement des crédits** : selon les jeunes promoteurs les annuités et échéances de remboursement sont calculées d'une façon illogique par les banques, en se basant sur des données théoriques et rigides qui ne peuvent varier en fonction des fluctuations de l'environnement interne ou externe et des coûts du secteur d'activité, tandis qu'en réalité, il est presque impossible que les coûts de n'importe quel bien ou service restent au même niveau.

- **Insuffisances de l'étude technico-économique** : ces insuffisances apparaissent au fur et à mesure dans l'avancement des travaux et posent de sérieux problèmes techniques et financiers, comme conséquence, des écarts plus ou moins importants sont constatés entre les prévisions et les réalisations.
- **Les raisons personnelles** : elles diffèrent d'un jeune promoteur à un autre, elles sont liées essentiellement à des problèmes de santé durables qui peuvent pousser à l'abandon temporaire ou définitif. Il y a aussi d'autres raisons comme une surestimation par le jeune promoteur de ses capacités de gestion d'entreprise. Le profil psychologique et la motivation du chef d'entreprise sont également des aspects décisifs dans la réussite du projet.
- **Les raisons liées à l'environnement économique** : elles se résument dans un mauvais choix du lieu d'investissement, comme une implantation dans une région où se trouvent d'autres firmes qui proposent le même produit, et donc le facteur d'ancienneté joue en leurs faveurs, ce qui pousse les jeunes promoteurs à abandonner leurs projets. Il peut aussi résulter d'un manque de maîtrise du management et du marketing.

Pour conclure, nous pouvons dire que l'ANSEJ a enregistré un bilan positif, malgré quelques insuffisances qui restent à surmonter, mais dans l'ensemble ce dispositif a contribué dans la constitution d'un réseau de micro entreprise et de PME qui ne cessent de participer activement dans la satisfaction des besoins de la population locale.

Conclusion

Durant ce chapitre nous avons parlé du rôle qu'a joué le dispositif ANSEJ dans le développement et la promotion des PME au niveau local. Et on a constaté que plusieurs régions souffrent, d'une part de manque d'infrastructures pour accueillir des investissements et d'autre part par le fait que ces régions sont isolées, ce qui rend très difficile le processus de création d'entreprises.

Et grâce aux données obtenues auprès de l'ANSEJ Bejaia, on a pu analyser l'impact de la création des micros – entreprise sur l'emploi. Une chose est sûre c'est que la création des micros – entreprises a permis de créer un nombre considérable d'emplois mais la moyenne reste toujours faible, comme on l'a vu tout au long de ce chapitre la majorité des projets financés ont créé un ou voire deux emplois par projet. On a relevé aussi une amélioration de

la culture entrepreneuriale, notamment féminine en occupant jusqu'à 39% des projets dans les professions libérales.

Malgré un bilan positif pour le dispositif ANSEJ, il est nécessaire de souligner que du côté des banques, il manque une politique de prise en charge pour cette catégorie d'entreprise (micro entreprise).

Conclusion générale

Nombreux sont les moyens qui ont été déployés par les pouvoirs publics durant les deux dernières décennies dans le but de promouvoir l'activité entrepreneuriale. L'ANSEJ figure parmi les différents dispositifs qui ont contribué le plus à la promotion de la création d'entreprise. A travers les différentes politiques menées par ce dispositif, la création d'entreprises a retrouvé une certaine dynamique, et qui ont permis de donner plus d'opportunité aux jeunes entrepreneurs qui souhaitent investir dans les différents domaines de l'économie. A première vue ce dispositif, semble avoir réussi en termes de projets et micros entreprises financés. Depuis son lancement jusqu'à aujourd'hui, ce dispositif ne cesse de nous impressionner avec des statistiques qui évoluent jour après jour. Au niveau national, les chiffres enregistrés sont éloquentes, 40,42% des dossiers éligibles ont été réalisés, ainsi que 38,37% du nombre total des emplois escomptés, ont été créés.

Dans la région de Bejaia, la dynamique de création d'entreprise était un succès en termes du nombre de micro entreprises créées ainsi que les emplois générés, mais ce qui nous préoccupe le plus c'est la pérennité de ces entreprises, la majorité d'entre elles n'arrivent pas à suivre le rythme imposé par les autres entreprises spécialisées dans différents domaines. Certes l'ANSEJ a réussi à créer des micros entreprises et même à créer beaucoup d'emplois, mais la moyenne d'emplois créés par projet reste très faible, comme nous l'avons vu, la moyenne ne dépasse pas 2 emplois par projet dans certains secteurs, ce qu'est très loin des objectif attendus par les autorités locales.

Ce dispositif a réussi à améliorer la culture entrepreneuriale, notamment féminine en donnant plus de chance à la gent féminine surtout dans certains secteurs d'activité à l'image des professions libérales ainsi que les services, on a même commencé à avoir l'habitude de les voir dans des secteurs qui autrefois étaient réservés uniquement aux hommes comme c'est le cas du secteur de l'industrie. Mais malgré ça, la participation féminine dans l'activité économique concerne uniquement quelques secteurs, elle ne représente qu'une petite partie dans tous les domaines de l'économie.

En dépit des performances intéressantes sur le plan national et local en termes de micros entreprises créées et financées par l'ANSEJ, ces entreprises ne sont pas aussi performantes ou compétitives, sachant qu'elles sont censées créer de la richesse et de faire face aux produits importés qui ne cessent d'envahir nos marchés. La majorité des micros entreprises créées n'arrivent plus à se développer pour accéder au rang des PME, et pourtant l'un des objectifs principaux, était de renouveler le tissu économique avec ces nouvelles entreprises qui seront l'avenir de notre économie nationale.

Est-ce qu'après un bilan considéré plutôt positif, on peut vraiment dire que le dispositif a contribué à la promotion des petites et moyennes entreprises ainsi qu'au développement local, sachant que le taux de chômage n'a pas cessé d'augmenter il y a de cela une quinzaine d'années, et les jeunes diplômés qui ne cessent d'exprimer leur mécontentement envers les politiques menées par l'Etat pour leur insertion sur le marché de travail. Toutes ces insuffisances ont fait que l'ANSEJ est vu par la majorité des jeunes et spécialistes en économies comme un organisme qui sert à créer uniquement de l'espoir, vu l'état de notre économie nationale qui dépendait et dépendra toujours de la rente pétrolière.

Mais après avoir analysé très attentivement ces chiffres et en les comparant avec la réalité sur le terrain, on a relevé l'existence de certains facteurs qui peuvent être à l'origine de l'échec du dispositif de l'ANSEJ dans la promotion de l'activité entrepreneuriale, ce sont des facteurs dits post-crédation tels que : la mauvaise gestion, l'incompétence, un mauvais départ causé par une perte de temps entre le dépôt du dossier et le démarrage effectif ou à la mauvaise foi de certains entrepreneurs qui semblent attirés par les avantages offerts par le dispositif ANSEJ, et une fois le matériel acquis lesdits promoteurs disparaissent dans la nature.

Pour les pouvoirs publics, malgré les sommes colossales déboursées dans le cadre de ce dispositif, il serait plus commode de rechercher une autre forme de financement pour aider à la réussite de ce dispositif. Ainsi il faut songer à modifier ses politiques pour donner plus de dynamisme à la création d'entreprises, et il faut plutôt penser à d'autres mesures qui vont donner plus de liberté aux entrepreneurs qui sont les acteurs de la dynamique entrepreneuriale.

Bibliographie

Ouvrages

1. BOUTILLIER Sophie, UZUNIDIS Dimitri, l'entrepreneur : analyse socio-économique, édition, Economica, Paris, 1995.
2. CASSON Mark, l'entrepreneur, édition, Economica, Paris, 1991.
3. ESPOSITO Marie-Claude, ZUMELLO Christine, l'entrepreneuriat et la dynamique économique : l'approche anglo-saxonne, édition, Economica, Paris, 2003.
4. FAYOLLE Alain, introduction à l'entrepreneuriat, édition, Dunod, Paris, 2005.
5. JULIEN Pierre-André, MARCHESNAY Michel, l'entrepreneuriat, édition, Economica, Paris, 1996.
6. BOUYAKOUB Farouk, L'entreprise et le financement bancaire, édition, CASBAH, 1^{ère} édition, 2000.

Bulletin d'information

1. Bulletin d'information, ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion d'investissement, n° 21, 2012.
2. Bulletin d'information, ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion d'investissement, n° 25, 2013.

Sites internet

www.ansej.org.dz

www.DoingBusiness.org

ANNEXES

Tableau A1 : Projets financés par wilaya (cumul au 30/ 06/2012)

Wilaya	Nombre de dossiers financés par l'ANSEJ	Montant de l'investissement (DA)	Emplois créés
ADRAR	1 823	5 740 22 501	4 569
CHLEF	5 823	13 016 510 493	14 187
LAGHOUAT	2 176	6 194 669 459	5 507
OUM EL – BOUAGHI	4 452	11 873 541 251	10 524
BATNA	2 262	12 392 392 605	12 201
BEJAIA	12 261	33 755 031 724	31 087
BISKRA	2 470	7 213 822 205	6 411
BECHAR	1 897	5 248 363 682	4 095
BLIDA	5 285	13 804 640 671	14 436
BOUIRA	4 304	11 982 302 273	11 151
TAMANRASSET	1 108	3 396 725 266	1 824
TEBESSA	3 044	7 565 102 508	6 315
TLEMCEEN	7 001	19 580 848 939	15 568
TIARET	3 713	9 333 588 707	8 827
TIZI OUZOU	12 155	30 444 008 492	30 623
ALGER	24 643	72 182 795 442	69 532
DJELFA	2 826	7 812 689 960	8 654
JIJEL	3 435	7 747 337 321	8 296
SETIF	7 407	20 539 686 340	24 477
SAIDA	4 528	15 180 828 193	8 918
SKIKDA	3 958	8 842 926 579	10 486
SIDI BEL ABBES	5 576	16 846 540 246	12 375
ANNABA	4 408	12 281 306 376	9 787
GUELMA	4 306	11 958 432 723	9 167
CONSTANTINE	7 154	17 536 703 194	20 431
MEDEA	3 366	8 253 882 763	8 792
MOSTAGHANEM	4 560	11 074 012 686	12 086

M'SILA	3 328	9 104 688 169	8 335
MASCARA	4 468	10 138 713 450	10 311
OUARGLA	3 110	12 074 545 974	8 079
ORAN	10 137	28 985 916 888	28 086
EL BAYADH	1 341	3 430 969 955	3 348
ILLIZI	707	2 081 348 831	1 637
BORDJ BOU ARRERIDJ	3 139	9 195 023 931	5 363
BOUMERDES	5 400	14 266 455 895	12 921
EL TAREF	4 309	7 766 278 939	9 223
TINDOUF	957	3 616 909 975	2 274
TISSEMSILT	2 147	6 350 476 054	5 512
EL OUED	2 361	8 548 626 133	4 952
KHENCHELA	3 611	10 270 316 514	9 616
SOUK AHRAS	2 759	5 897 075 606	5 114
TIPAZA	6 635	17 757 325 610	19 462
MILA	4 162	10 091 303 116	9 299
AIN DEFLA	4 510	10 982 263 036	10 532
NAAMA	1 464	4 268 994 624	3 643
AIN TEMOUCHENT	3 218	7 525 325 462	7 883
GHARDAIA	3 405	10 121 745 353	8 439
RELIZANE	4 355	8 857 550 373	10 466
TOTAL	223 437	603 130 566 487	564 721

Source : l'ANSEJ

Tableau A2 : Répartition des PME par commune

COMMUNES	PME	
	Nombre	Emploi
BEJAIA	5044	12045
OUED-GHIR	297	1021
T DAIRA	5341	13066
AMIZOUR	406	1101
FERAOUN	161	450
SEMAOUN	229	672
B. DJELLIL	140	436

T DAIRA	936	2659
TIMEZRIT	448	1218
T DAIRA	448	1218
S. EL-TENINE	346	1339
MELBOU	140	730
TAMRIDJET	81	152
T DAIRA	567	2221
TICHY	297	1188
TALA-HAMZA	171	623
BOUKHLIFA	62	269
T DAIRA	530	2080
IGHIL-ALI	71	129
AIT-R'ZINE	140	414
T DAIRA	211	543
DARGUINA	168	406
TASKRIOUT	244	864
AIT-SMAIL	161	581
T DAIRA	573	1851
AOKAS	317	1232
T. N'BERBER	65	187
T DAIRA	382	1419
ADEKAR	77	315
T. IGHIL	45	107
BENI-K'SILA	69	181
T DAIRA	191	603
AKBOU	1364	6920
CHELLATA	46	69
TAMOKRA	14	14
IGHRAM	84	358
T. DAIRA	1508	7361
SEDDOUK	319	1358
M'CISNA	80	211
AMALOU	121	245
BOUHAMZA	91	157
T DAIRA	611	1971

TAZMALT	586	1496
B. MELIKECHE	29	51
BOUDJELLIL	114	527
T DAIRA	729	2074
CHEMINI	139	316
SOUK-OUFELA	112	279

TIBANE	47	132
AKFADOU	64	173
T DAIRA	362	900
BARBACHA	139	444
KENDIRA	78	179
T DAIRA	217	623
OUZELLAGUNE	288	1176
T DAIRA	288	1176
SIDI-AICH	432	1172
TINEBDHAR	38	107
TIFRA	60	142
SIDI-AYAD	40	104
LEFLAYE	71	263
T DAIRA	641	1788
EL-KSEUR	561	2493
F. EL-MATHEN	80	370
TOUDJA	83	369
T DAIRA	724	3232
KHERRATA	451	1223
D. EL-KAID	217	720
T DAIRA	668	1943
B- MAOUCH	73	246
T DAIRA	73	246
TOTAL WILAYA	15000	46974

Source : direction des PME Béjaia

Tableau A3 : Répartition des projets financés et emplois créés par communes 2009-2012

Années Commune	2009		2010		2011		2012	
	Nombre de projets	Nombre d'emplois						
Béjaia	378	1007	296	888	598	1224	1003	1608
Oued Ghir	31	84	34	110	55	119	123	203
Daira de Béjaia	409	1091	330	998	653	1343	1126	1811
Tichi	22	75	16	61	14	40	59	107
Boukhelifa	10	30	12	33	23	42	61	99
Tala hamza	16	57	10	29	34	77	76	132
Daira de Tichi	48	162	38	123	71	159	196	338
Akbou	37	105	51	170	91	207	272	509
Ighram			3	16	10	23	38	65
Chellata	3	13	2	5	0	0	37	54

Tamokra			1	3	2	5	14	18
Daira d'Akbou	40	118	57	194	103	235	361	646
Amizour	53	157	30	98	86	177	208	319
Beni Djellil	23	65	25	76	16	48	51	106
Feraoun	6	17	8	28	14	38	38	70
Semaoun	41	115	42	130	32	84	67	125
Daira d'Amizour	123	354	105	332	148	347	364	620
Adekar	5	22	10	35	12	30	17	32
Beni Ksila	3	13	7	23	5	12	15	25
Taourirt Ighil	6	15	4	11	7	14	18	32
Daira d'Adekar	14	50	21	69	24	56	50	89
Sedouk	20	51	38	102	27	77	81	148
Amalou	8	19	20	48	16	30	41	84
Bouhamza	5	13	2	9	11	22	44	84
M' cisna	7	30	6	20	17	46	29	58
Daira de Sedouk	40	113	66	179	71	175	195	374
Kherrata	7	13	18	50	22	61	56	90
Draa El Gaid	8	17	7	22	12	36	45	85
Daira de Kharrata	15	30	25	72	34	97	101	175
Timezrit	58	170	118	376	83	242	173	326
Daira de Timezrit	58	170	118	376	83	242	173	326
Sidi Aich	16	45	24	62	33	70	75	144
El Flaye	5	22	2	5	9	21	27	43
Tinebdar	1	3	7	20	5	1	14	34
Tifra	1	2	7	23	7	18	24	42
Sidi Ayad	8	21	8	24	11	24	28	56
Daira de Sidi Aich	31	93	48	134	65	134	168	319
Chemini	11	28	10	29	11	25	36	65
Souk Oufella	4	18	5	9	7	14	14	23
Tibane	7	19	2	7	9	19	11	23
Akfadou	4	12	18	67	5	16	16	29
Daira de Chemini	26	77	35	112	32	74	77	140
Souk El Tenine	29	89	24	72	47	101	98	184
Melbou	12	40	15	47	19	55	53	104

Tamridjet	7	17	5	13	11	26	25	45
Daira de Souk El Tenine	48	146	44	132	77	182	176	333
El kseur	60	153	49	147	76	166	183	324
Fenaia	23	64	12	36	27	55	49	87
Toudja	16	43	13	34	20	44	45	74
Daira d'El kseur	99	260	74	217	123	265	277	485
Barbacha	16	55	21	68	24	62	75	135
Kendira	12	35	13	37	14	40	34	67
Daira de Barbacha	28	90	34	105	38	102	109	202
Darguina	11	43	29	118	24	64	52	105
Ait Smail	5	24	16	65	23	62	35	87
Taskriout	17	66	22	82	30	74	54	121
Daira de Darguina	33	133	67	265	77	200	141	313
Beni Maouche	7	18	16	49	18	51	56	100
Daira de Beni Maouche	7	18	16	49	18	51	56	100
Aokas	26	78	28	95	19	41	55	114
Tizi N'berber	6	16	4	9	11	31	20	34
Daira d'Aokas	32	94	32	104	30	72	75	148
Ouzellaguen	11	32	19	58	21	61	61	122
Daira d'Ouzellaguen	11	32	19	58	21	61	61	122
Tazmalt	30	107	20	56	43	114	148	313
Beni M'likeche	1	7	1	2	3	8	16	30
Boudjellil	8	18	13	45	12	24	66	116
Daira de Tazmalt	39	132	34	103	58	146	230	459
Ighil Ali	13	37	8	23	16	31	43	63
Ait R'zine	10	26	11	28	10	25	42	72
Daira d'Ighil Ali	23	63	19	51	26	56	85	135
Total	1124	3226	1182	3673	1752	3997	4021	7135

Source : réalisé à partir des données de l'ANSEJ Bejaia

Table des matières

Chapitre I : Généralités sur l'activité entrepreneuriale

1. Genèse et fondement de l'entrepreneuriat.....	5
1.1 Entrepreneur dans la théorie économique.....	5
1.2 Concepts de base de l'entrepreneuriat	8
1.2.1 Fonction de l'entrepreneur.....	9
1.2.2 Capital social de l'entrepreneur.....	10
1.2.3 Types d'entrepreneurs	11
1.2.3.1 Conditions de la création	11
1.2.3.2 Profil du dirigeant	11
1.2.3.3 Conditions de l'innovation.....	12
1.3 Différentes approches de l'entrepreneuriat	13
1.3.1 Approches basées sur les processus	13
1.3.2 Approches centrées sur les individus	14
2 Entrepreneuriat, phénomène économique et social	15
2.1 Entrepreneuriat et organisation de marché.....	15
2.1.1 Théorie de marché.....	15
2.1.2 Théorie industrielle	16
2.2 Entrepreneuriat et l'innovation	17
2.2.1 Différents types d'innovation	17
2.2.1.1 Selon le genre	17

2.2.1.2 Selon le rythme	19
2.3 Entrepreneuriat et la création d'entreprise	20
2.3.1 Esprit d'entreprise	20
2.3.2 Création d'entreprise	20
2.3.2.1 Différents types de création	20
2.3.2.2 Petites et moyennes entreprises à l'ère de l'économie de marché.....	22
2.3.2.2.1 Définition des PME	22
2.3.2.2.2. Micro entreprise, définition et objectifs	23
2.3.2.2.3 PME et mondialisation du marché	24
2.3.2.3 Mutations structurelles, politiques, économiques et sociales	26
2.4 Etapes du développement entrepreneurial	26
2.4.1 Le démarrage	27
2.4.2 La croissance	27
2.4.3 La maturité	27
2.4.4 La sortie.....	28
Conclusion	29

Chapitre II : PME en Algérie

1 Dispositifs de soutien public et le financement des PME	30
1.1 Incitations à la création et au développement des PME	30
1.2 Programme de soutien pour l'accès aux crédits bancaires et aux financements de l'investissement.....	31
1.2.1 Fond de garantie des crédits aux PME (FGAR).....	32
1.2.2 Caisse de garantie des crédits d'investissement pour les PME (CGCI).....	33
1.2.3 Autres mesures destinées à l'investissement.....	33
1.3 Programme de mise à niveau et de renforcement de la compétitivité des PME	34

1.3.1 Mise à niveau des petites et moyennes entreprises	35
1.3.2 Procédures de fonctionnement et de financement du programme de la mise à niveau des PME	36
1.3.2.1 Procédures de fonctionnement	36
1.3.2.2 Moyens de financement du programme de mise à niveau.....	39
1.3.2.3 Procédures de traitement des dossiers	39
1.3.3 Bilan du programme national de mise à niveau des PME.....	40
1.4. Programme des structures d'appui à la création des PME.....	40
1.4.1 Centres de facilitation et les pépinières d'entreprise	40
1.4.1.1 Définition des centres de facilitation.....	41
1.4.1.2 Définition des pépinières d'entreprise.....	41
1.4.2 Assistance technique pour la mise en place de ces structures d'appui.....	43
1.4.3 Données relatives aux structures d'appui	43
2 Réalité des PME en Algérie	45
2.1 Etat des lieux.....	45
2.2 Structure de la population des PME	47
2.2.1 Composantes de la PME	48
2.3 Evolution des principaux indicateurs	50
2.3.1 Evolution de l'emploi par type de PME	50
2.3.2 Evolution des PME par secteur d'activité.....	51
2.4 Mortalité des PME privées	52
2.4.1 Mortalité des PME personnes morales.....	53
2.4.3 Mortalité des PME personnes morales dans l'industrie	54
2.4.4 Mortalité des PME personnes physiques	55
Conclusion	55

Chapitre III : ANSEJ et la création d'entreprises en Algérie

1 Dispositif de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ)	56
1.1 Mise en place et évolution du dispositif ANSEJ	56
1.2 Mesures d'amélioration du dispositif ANSEJ	58
1.3 Démarches de la création d'entreprise.....	59
1.3.1 Recherche de l'idée.....	59
1.3.2 Elaboration du projet.....	59
1.3.3 Montage de l'entreprise et démarrage de l'activité	60
1.4 Procédure de création de la micro-entreprise dans le cadre du dispositif ANSEJ	60
1.4.1 Investissement de création.....	60
1.4.1.1 Conditions d'éligibilité.....	61
1.4.1.2 Montage financier	61
1.4.1.3 Aides financières et avantages fiscaux.....	63
1.4.2 Investissement d'extension	64
1.4.2.1 Conditions d'éligibilité.....	64
1.4.2.2 Montage financier	65
1.4.2.3 Aides financières et avantages fiscaux pour l'extension	65
1.5 Principaux intervenants dans la réalisation du projet.....	65
1.5.1 Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes.....	65
1.5.2 Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risque/Crédits	65
1.5.2 Modalités d'adhésion et de cotisation.....	66
2 Bilans relatifs à l'ANSEJ	66
2.1 Attestations d'éligibilité et de conformité délivrées	66
2.2 Projets financés par l'ANSEJ.....	68.
Conclusion.....	72

Chapitre IV : Rôle de l'ANSEJ dans la promotion des PME

1 Paysage de l'entrepreneuriat dans la région de Bejaia.....	74
1.1 Population des PME locales	75
1.2 PME et création d'emplois par secteur d'activité	76
2 Contribution de l'ANSEJ au développement local	78
2.1 Bilans du dispositif ANSEJ.....	78
2.1.1 Evolution du nombre de dossiers déposés et d'attestations d'éligibilité délivrées par l'ANSEJ de 2006 -2012.....	78
2.1.2 Attestations délivrées par secteur d'activité	80
2.1.3 Projets financés par secteur d'activité	81
2.1.4 Evolution des projets financés par l'ANSEJ.....	82
2.1.5 Participation de la femme dans l'activité économique	85
2.2 Essai d'évaluation du dispositif ANSEJ	86
Conclusion	89